

# VILLEDIEU LES POÊLES-ROUFFIGNY AVAP

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

JANVIER 2017

ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME BLANC DUCHE  
Elisabeth BLANC, Daniel DUCHE, ARCHITECTES DPLG URBANISTE ENPC ARCHITECTES DU PATRIMOINE  
14 RUE MOREAU 75012 PARIS 01.43.42.40.71 e-mail : blanc.duche.urba@orange.fr

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE : DE LA ZPPAUP À L'AVAP .....</b>	<b>4</b>
<b>APPROCHE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>6</b>
1. LE CONTEXTE ET LA GEOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE .....	7
1.1. UNE VILLE CARREFOUR SUR UNE TERRE FRONTIÈRE .....	7
1.2. CONTEXTE COMMUNAL ET SUPRA COMMUNAL .....	8
1.3. GÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE .....	9
1.4. VILLEDIEU DANS SON ÉCRIN PAYSAGER .....	10
2. LA MORPHOLOGIE PAYSAGÈRE .....	13
2.1. LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE .....	13
2.2. LES COTEAUX BOISÉS ET COLLINES BOCAGÈRES EN RELATION VISUELLE AVEC LE CENTRE ANCIEN .....	14
2.3. LES COURS D'EAU NATURELS ET ARTIFICIELS .....	15
2.4. LE PATRIMOINE LIÉ A L'EAU .....	16
2.5. LES PARCS ET JARDINS PUBLICS .....	20
2.6. LES JARDINS PRIVATIFS .....	21
<b>APPROCHE ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE .....</b>	<b>22</b>
1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION URBAINE .....	23
1.1. XI <sup>E</sup> SIÈCLE, LES BOURGS RURAUX DE SAULTCHEVREUIL ET SIENNESTRE .....	23
1.2. XII <sup>E</sup> – XVI <sup>E</sup> SIÈCLES : INSTALLATION DE LA COMMANDERIE ET FONDATION DE LA VILLE AU TRACÉ RÉGULIER S'ADAPTANT AU TERRAIN ET À LA STRUCTURE URBAINE PRÉ-EXISTANTE .....	24
1.3. XVII <sup>E</sup> - FIN XVIII <sup>E</sup> SIÈCLES : DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DANS UNE VILLE DENSIFIÉE .....	25
1.4. FIN XVIII <sup>E</sup> - XIX <sup>E</sup> SIÈCLES : DU DEMANTÈLEMENT DE LA COMMANDERIE À UN NOUVEL ESSOR .....	26
1.5. XX <sup>E</sup> SIÈCLE : DE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'OUBLI DU SITE .....	29
2. LE PATRIMOINE URBAIN .....	31
2.1. SCÉNOGRAPHIE URBAINE .....	31
2.2. LA TRAME PARCELLAIRE .....	32
2.3. LES COURS COMMUNES ET PASSAGES TRAVERSANTS .....	33
2.4. LES FRONTS URBAINS COHÉRENTS .....	44

3. LES PROTECTIONS INSTITUTIONNELLES ET LES SERVITUDES PARTICULIÈRES .....	49
3.1. LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES .....	51
3.2. LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE .....	52
3.3. LES PÉRIMETRES DE PROTECTION DES RISQUES D'INONDATIONS .....	52
3.4. LES ATTENTES ET PROJETS DE LA COMMUNE.....	54
4. L'ARCHITECTURE DE VILLEDIEU .....	56
4.1. LES ÉDIFICES REMARQUABLES NON PROTÉGÉS.....	56
4.2. L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE .....	65
4.3. LES MATÉRIAUX ET L'ÉVOLUTION DES MODES CONSTRUCTIFS.....	83
4.4. LES PERCEMENTS.....	88
4.5. LES MENUISERIES.....	92
4.6. LES ESCALIERS ET EMMARCHEMENTS .....	98
4.7. LES TOITURES .....	99
4.8. LES CLÔTURES ET PORTAILS .....	104
4.9. LES DEVANTURES.....	106

## PRÉAMBULE : DE LA ZPPAUP À L'AVAP

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 a modifié le dispositif des ZPPAUP en le remplaçant par celui d'« Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP). Selon les termes de cette loi, toute procédure de création de ZPPAUP en cours au moment de sa promulgation (doit donner lieu à des compléments d'études relatifs à la prise en compte des principes du développement durable. Ceci dans le but de répondre aux exigences de contenu de l'AVAP (mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme, définition de règles relatives aux installations visant l'exploitation des énergies renouvelables, prise en compte des objectifs environnementaux...).

Le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, se substitue au dispositif des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, conformément aux articles du code du patrimoine. Il est complété par la Circulaire relative aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication, datée du 2 mars 2012.

Le décret définit le contenu et la procédure d'établissement de l'AVAP. Le chapitre II du décret traite, dans sa section I, de la mise à l'étude d'un projet d'aire et porte essentiellement sur la partie diagnostic. La section 2 traite de la création de l'aire et porte sur la partie formelle du document.

En application de l'article L.642-2, ce projet de dossier d'AVAP comporte :

**1° Un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental**, qui est annexé au rapport de présentation. Le diagnostic met en lumière les caractéristiques du territoire et du patrimoine sous toutes ses formes, tels que défini par l'article D.642-4 du code du patrimoine.

**2° Un rapport de présentation** qui définit les objectifs de l'aire et comporte une synthèse du diagnostic. Le rapport n'aborde que les deux champs fédérateurs de l'AVAP :

- a) La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans toutes les déclinaisons prévues par l'article L.142-1 du code du patrimoine ;
- b) La prise en compte des objectifs de développement durable.

**3° Un règlement et un document graphique** prévus aux troisième à septième alinéas du même article.

Le règlement contient des règles relatives :

- a) à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- b) à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

Le règlement peut prévoir la possibilité d'adaptations mineures et de prescriptions.

Le document graphique contient une présentation des prescriptions énoncées par le règlement.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017

Reçu en préfecture le 02/06/2017

Affiché le

ID : 050-200043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC



# APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le   
ID : 050-200043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC

# 1. LE CONTEXTE ET LA GÉOMORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

## 1.1. UNE VILLE CARREFOUR SUR UNE TERRE FRONTIÈRE

La commune déléguée de Villedieu-les-Poêles est située en centre Manche, le long du fleuve côtier de la Siene. Elle a toujours été un carrefour, une ville étape importante sur une terre frontière entre plusieurs régions : la Normandie, la Bretagne derrière ses marches et l'Anjou (Anjou noir du Maine et Loire à la géomorphologie et occupation identique).

Le territoire de l'« entre deux rivières » (Contentin et Avranchin situés entre les cours d'eau du Couesnon et de la Vire) a subi des influences diverses au cours de l'histoire.

Faisant partie de l'ancien territoire gaulois d'Armorique, il est concédé aux Bretons par les Francs entre 856 et 868. Le Contentin et l'Avranchin passent aux mains des Normands entre 1009 et 1020 quand le Roi Raoul de Bourgogne est contraint de céder cette terre.

Villedieu est fondée par les chevaliers de l'Ordre de Malte avant la mort d'Henri 1<sup>er</sup> roi d'Angleterre, duc de Normandie en 1135. Fondé en 1080 en Palestine, l'ordre de Malte ou Hospitaliers de Saint Jean, devient un ordre militaire vers 1135 sans perdre son rôle hospitalier. La ville jouit de privilèges commerciaux et financiers qui seront à l'origine de son essor économique et de l'arrivée des artisans poêliers, attirés par ces conditions favorables.

La ville de Villedieu deviendra définitivement française à l'issue de la bataille de Formigny en 1450 qui marquera la fin de l'occupation anglaise et quasiment la fin de la Guerre de Cent Ans.

La carte de Cassini montre les voies royales traversant Villedieu.

Au cours de l'histoire, ce statut de ville carrefour s'est accentué et un réseau de transport moderne est venu doubler l'ancien (percées du XIX<sup>e</sup> siècle, contournement de la ville par la route nationale et enfin passage de l'autoroute A 84 reliant Caen à Rennes).

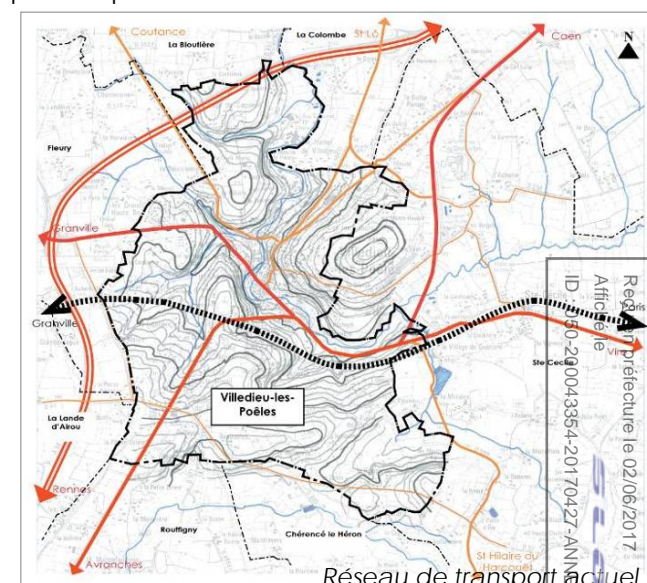
Les anciens axes historiques ne sont plus que des voies de desserte de la ville. Pour les grands trajets interrégionaux et le transit courant, la ville n'est plus un carrefour ou une étape, n'étant plus traversée mais simplement contournée.



Plan de situation



Carte de Cassini, 1760-1789



Réseau de transport actuel

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le  
ID : 50-200043364-20170427-ANNEXE2017\_079-CC

## 1.2. CONTEXTE COMMUNAL ET SUPRA COMMUNAL

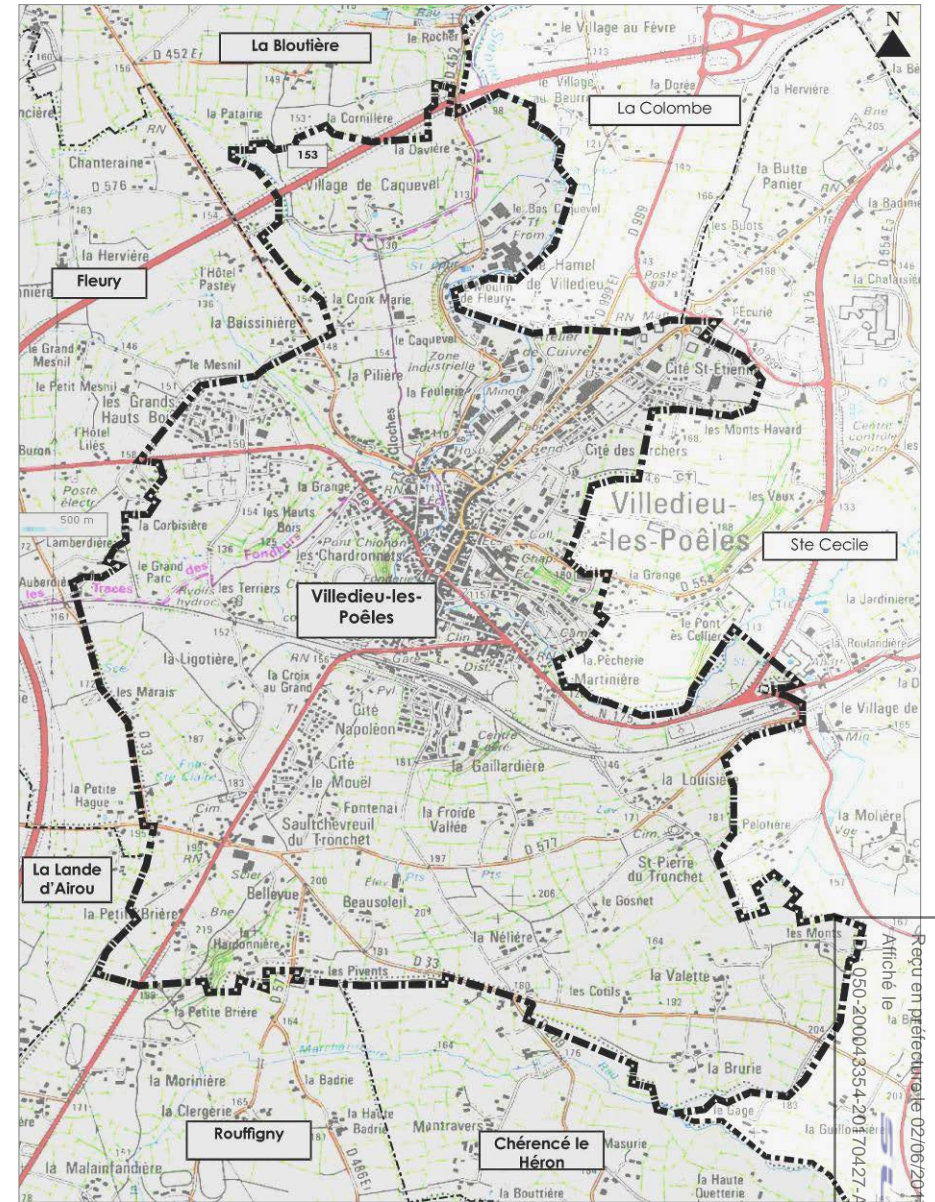
Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Lô, la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny se trouve à 28 km d'Avranches, de Coutances et de Granville et à 35 km de Saint-Lô.

La commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, issue de la fusion de Villedieu-les-Poêles et de Rouffigny en 2016, couvre une surface de 1477 hectares. Sa population était d'environ 4 000 habitants en 2013.

Villedieu-les-Poêles-Rouffigny fait partie de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom qui comprend 27 communes.

Villedieu-les-Poêles-Rouffigny se trouve en limite ouest de la Communauté de Communes. Elle jouxte les communes de La Colombe et de Sainte-Cécile. Cette dernière, installée sur le mont Havard est en forte co-visibilité avec le centre ancien de Villedieu. Les lotissements et équipements de Sainte-Cécile dominant et jouxtent Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Villedieu-les-Poêles-Rouffigny dépend du SCOT de la Baie du Mont Saint-Michel dont le périmètre a été arrêté en 2003.



Territoire de la commune et villes limitrophes

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 07/06/2017  
Affiché le 15/06/2017  
050-20004334-20170427-ANNEXE2017\_079-CC

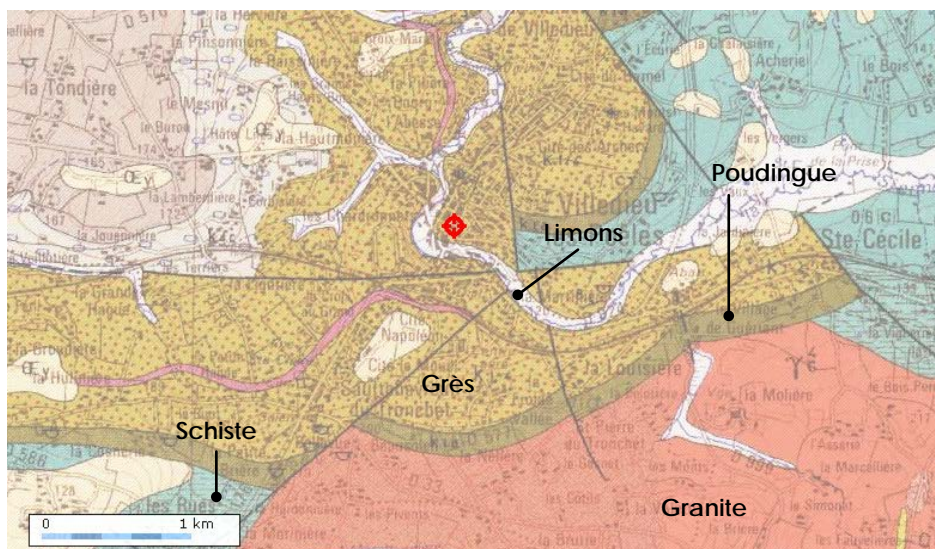


### 1.3. GÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE

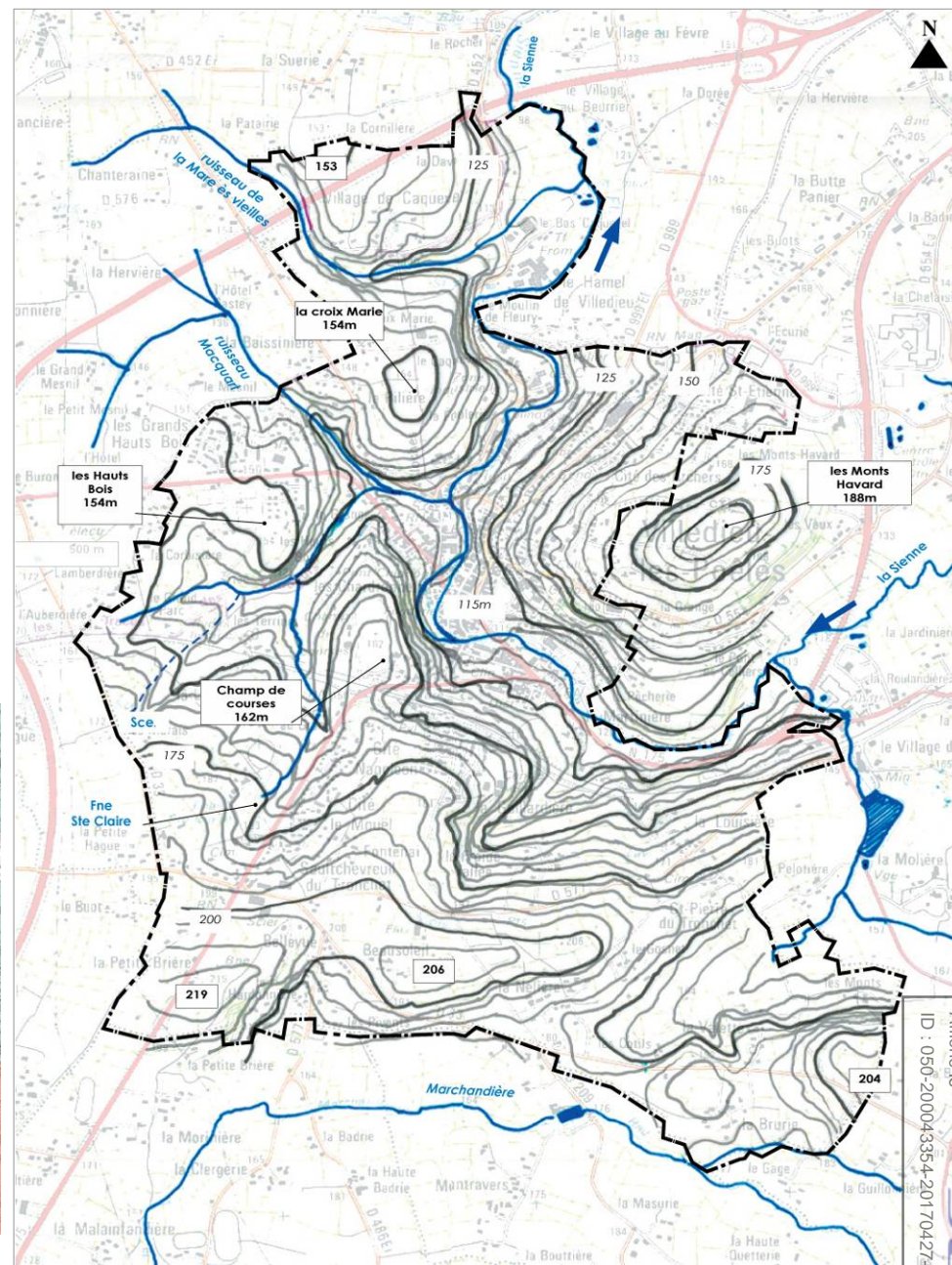
La ville de Villedieu-les-Poêles s'est implantée sur la rive est du vallon de la Sienne profitant du replat créé par un méandre en U à une altitude de 115m.

La confluence de la Sienne avec le ruisseau Maquart divise le plateau en trois grandes entités collinaires dont les points culminants varient entre 150 et 200 m NGF. Les thalwegs secondaires créés par les ruisseaux découpent ces collines.

Le sous-sol de Villedieu est essentiellement gréseux et alluvionnaire. On retrouve cependant à proximité des pierres variées (schiste, granite, poudingue) qui ont toutes été utilisées dans la construction des maisons de Villedieu.



Carte géologique (source Géoportail)



La topographie et le réseau hydrographique

## 1.4. VILLEDIEU DANS SON ÉCRIN PAYSAGER

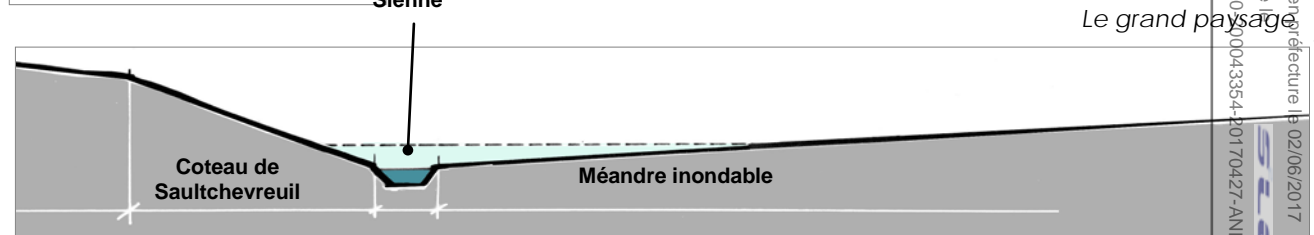
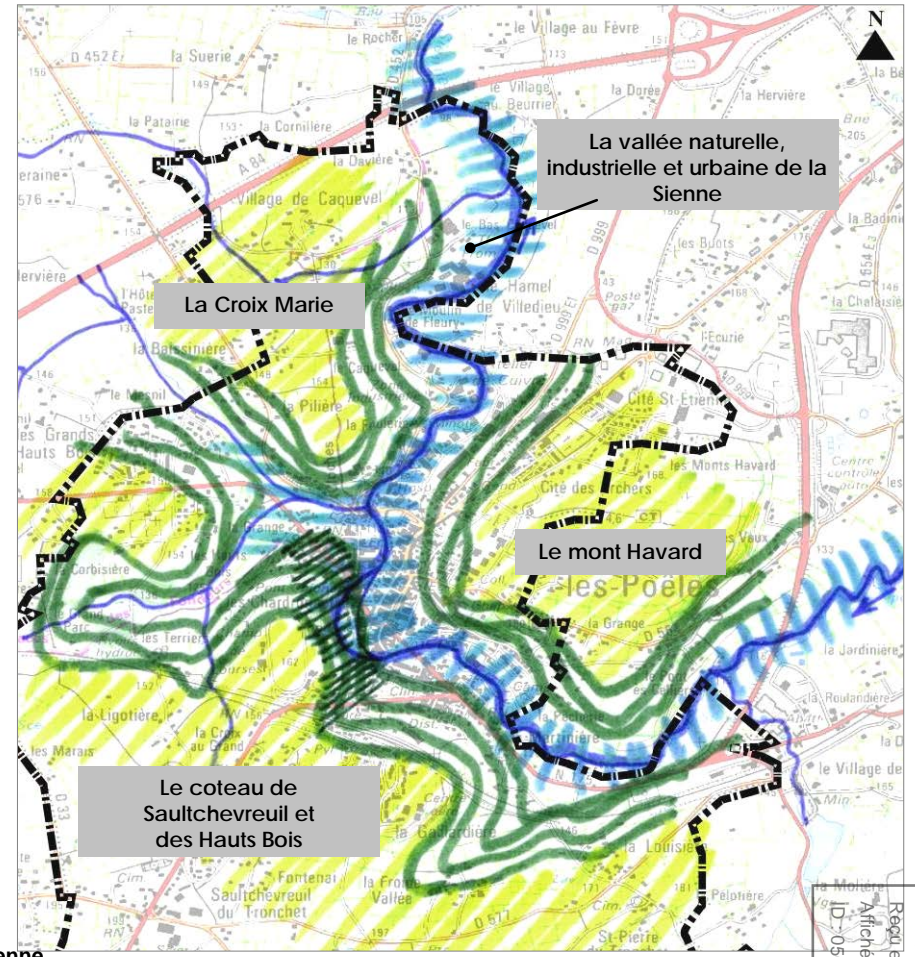
Fonds de vallée et coteaux plus ou moins préservés constituent l'écrin paysager de la ville.

Le paysage de fond de vallée est constitué :

- du bassin alluvionnaire en partie inondable de la Sienne présentant aujourd'hui des séquences naturelles, industrielles et urbaines, caractérisées par de nombreux méandres dont l'un, marqué, a servi de socle à la ville ;
- du lit de ses affluents principaux.

Ce réseau hydrographique découpe trois ensembles collinaires distincts :

- la colline de la Croix Marie au nord de la ville, dont le paysage agricole constitué de champs, haies et chemin creux est relativement bien préservé ;
- le mont Havard, à l'est, sur la commune de Sainte-Cécile dont les pentes plus douces ont été urbanisées mais qui conserve, au sommet, un plateau agricole ;
- le coteau de Saultchevreuil et des Hauts-bois avec le coteau boisé abrupt du champ de course. L'urbanisation de cet ancien plateau agricole est largement engagée le long de la route d'Avranches.



Coupe sur terrain SO-NE

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
 Réçu en préfecture le 02/06/2017  
 Affiché le 02/06/2017  
 ID: 05000043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC

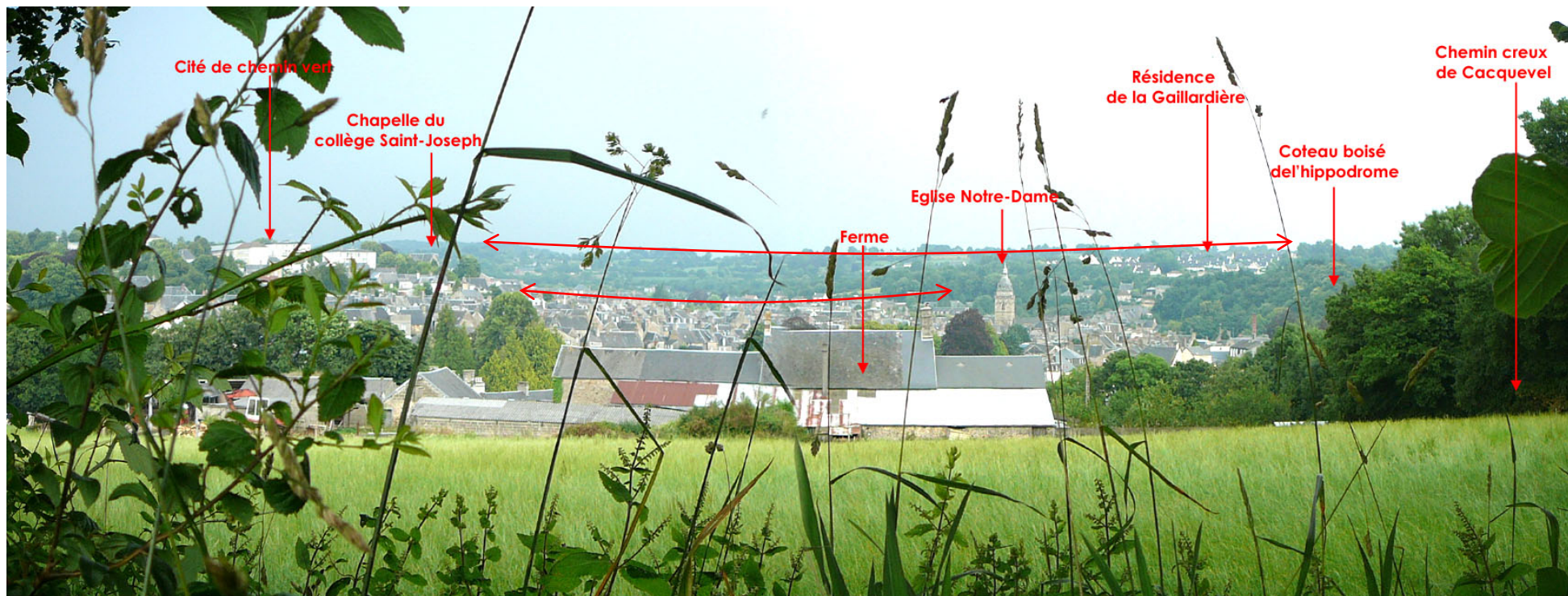


Vue depuis l'avenue du Maréchal Leclerc menant à la gare.

La vue grand angle embrasse l'ensemble du site. Au premier plan, le tissu de faubourg étagé le long de la rue des Hauts-Pavés et de la rue Pierre Paris avec leur tissu résidentiel et d'activités mixant les formes architecturales. En contrebas, le franchissement de la Sienne au niveau de la dépression. Au second plan, le vélum général de la ville, moutonnement des toits suivant le relief et dont les lignes de faitage soulignent les voies. Les repères visuels, signaux urbains, émergent verticalement. En arrière plan, les coteaux cultivés et boisés couronnent l'ensemble et marquant une limite franche entre ville et campagne. L'ambiance générale est à préserver.



La qualité de la trame verte environnante passe par la préservation du caractère bocager des espaces agricoles :  
ici, le chemin rural de la Ligotière et chemin creux du village de Cacquevel



Vue vers l'est depuis la colline de la Croix Marie



Vue vers le nord depuis la colline de la Croix Marie

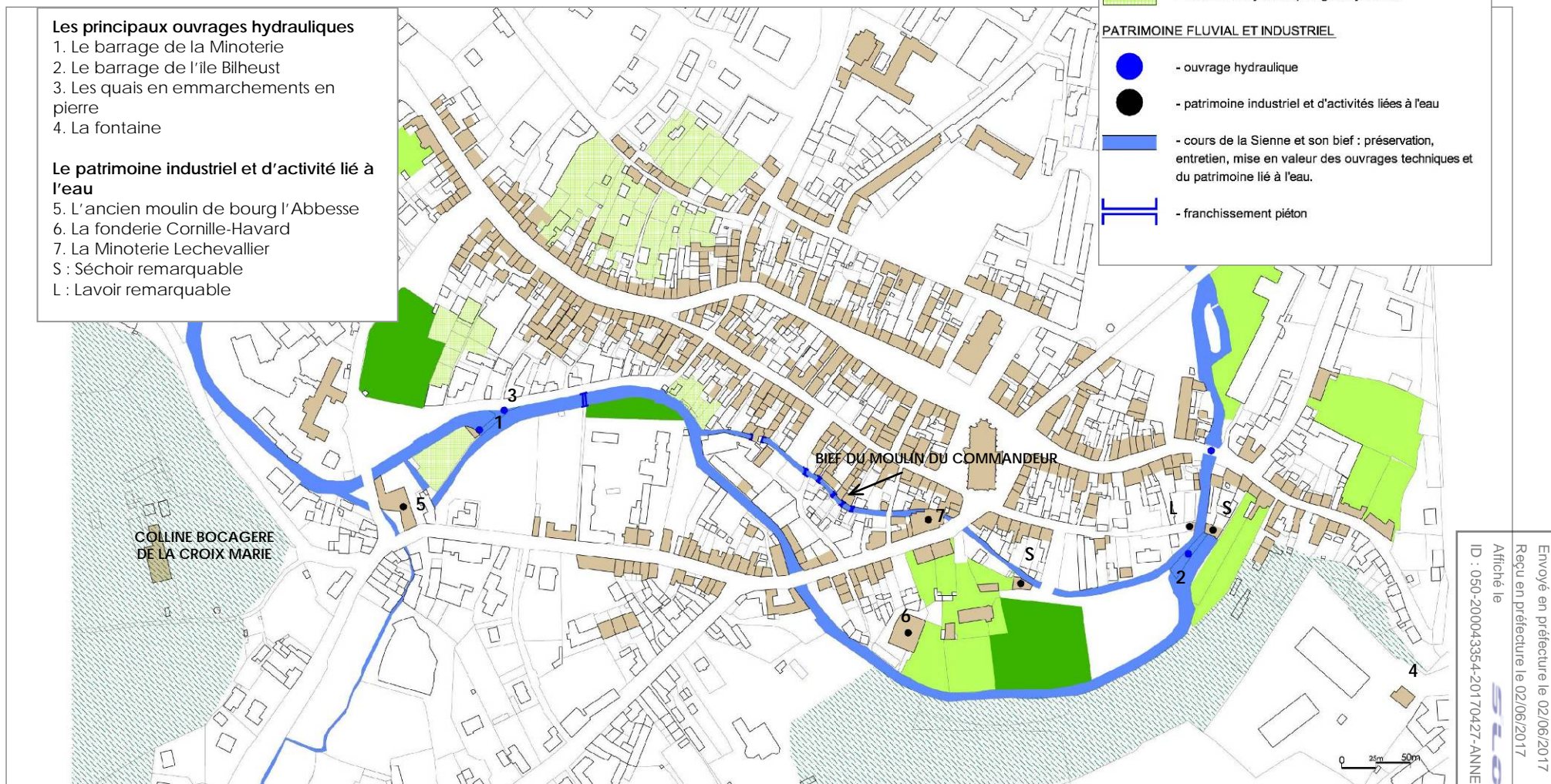
Ces deux vues lointaines montrent des lignes paysagères (boisées, cultivées, urbaines) en horizontale qui s'infléchissent, créant des plans ondulant successifs d'où émergent les clochers, repères architecturaux. Les haies bocagères en crêtes et le bâti agricole constituent des masses au premier plan. En arrière plan de cette ambiance générale à préserver, les éléments hors d'échelle (grands ensembles, équipements) ou les lotissements en points hauts apparaissent comme des éléments perturbants à requalifier (teintes chromatiques en accord avec l'environnement, filtres végétaux à créer, ...).

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
 Révisé en préfecture le 02/12/2017  
 Arrêté le 12/12/2017  
 ID 50-20004-386-01772-ANNEXE2017\_079-CC  
 12

## 2. LA MORPHOLOGIE PAYSAGÈRE

### 2.1. LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE

La trame verte et bleue dans l'espace urbain ancre la ville dans son territoire et son écosystème porteur. Elle met en évidence le lien entre les éléments naturels et l'activité humaine. Son maintien, son entretien et l'amélioration de sa lecture malgré la dissipation des usages qui lui sont liées, constituent l'un des enjeux de l'AVAP de Villedieu.



## 2.2. LES COTEAUX BOISÉS ET COLLINES BOCAGÈRES EN RELATION VISUELLE AVEC LE CENTRE ANCIEN

Le coteau boisé de l'hippodrome et la colline de la Croix Marie, dont on a vu l'importance à l'échelle du grand paysage, constituent les deux ensembles naturels ou agricoles qui entretiennent, avec le centre ancien, la plus forte co-sensibilité.

En offrant des fonds de vue verdoyant aux perspectives urbaines, ces deux entités paysagères participent à la scénographie urbaine des rues de Villedieu et raccroche la ville avec son environnement naturel et agricole. L'AVAP doit renforcer la protection de ces espaces.



*Echappée visuelle sur la colline de la Croix Marie dans la perspective de la place de la Perrière*



*Fond de vue de la rive extérieure naturelle de la Sienne en contrebas du coteau boisé, lecture du parcours du méandre*



*Echappée visuelle sur le coteau boisé dans la perspective de la rue du Docteur Havard, avec, au-devant, le clocher de l'église, repère visuel vertical qui se découpe sur l'horizontalité végétale et le ciel*



*Le coteau boisé en fond de vue de la rue du Général de Gaulle*



*La colline de la Croix Marie depuis la rue aux Mézeaux*

### 2.3. LES COURS D'EAU NATURELS ET ARTIFICIELS

Dans sa partie urbaine, le **cours de la Sienne** est marqué par la présence de deux biefs créés grâce aux importants travaux hydrauliques menés par la Commanderie des chevaliers de l'ordre de Malte. Ces aménagements du cours naturel de ce fleuve côtier méandreux au lent débit avaient pour but d'optimiser la force motrice et de mettre en place un schéma d'assainissement pour la ville neuve.

Un premier bief permet d'alimenter le moulin du bourg l'Abbesse.

Le principal, dit du « moulin du Commandeur » a un vrai rôle urbain. Il isole l'île Bilheust sur laquelle est installée la Commanderie. De nombreux fonds de cours lui sont adossés. Les eaux de ruissellement urbaines s'y déversent. De nombreuses latrines en encorbellement et lavoirs sont installés sur ses berges. Des franchissements piétons en continuité des cours et passages permettent d'enjamber le bief pour rejoindre l'île Bilheust sur laquelle sont aménagés de petits jardins domestiques aujourd'hui investis, en partie, par un tissu mixte d'activités et d'annexes et garages autour de la rue du Reculé.

Si les passerelles piétonnes et les aménagements sont pour la plupart récents et de facture modeste sans intérêt patrimonial propre, c'est la pérennité de ces usages, dans la mesure où ils participent au paysage urbain, qui est en jeu et que l'AVAP doit prendre en compte.



Bords de la Sienne et des biefs (bâti de fond de cour, bâti lié aux activités, latrines, lavoirs, emmarchements, quais, franchissements piétons, végétation sur berges, ...)

## 2.4. LE PATRIMOINE LIÉ A L'EAU

(Nota : Un chapitre spécifique concerne le patrimoine industriel présentant un intérêt architectural propre dans le chapitre « L'architecture de Villedieu »)

La présence de l'eau dans la ville, indispensable à l'installation humaine et au développement des activités, doit être mise en valeur. Si les ouvrages hydrauliques (franchissements, gués, ponts, retenues, quais et autres bâtis liés à l'activité artisanale) sont pour la plupart abandonnés et dans un état moyen, ils constituent un patrimoine réel qu'il convient de faire revivre et redécouvrir.

La Sienne, dans sa partie urbaine, et les deux biefs ont fait l'objet de nombreux aménagements hydrauliques depuis l'installation la Commanderie. L'eau est canalisée pour éviter les débordements et les montées d'eau dans les maisons et les ateliers situés en zone naturellement inondables. L'eau des biefs est resserrée afin d'augmenter le débit du fleuve côtier méandreux et obtenir une force hydraulique à même d'actionner des routes et marteaux.

Si certaines de leurs fonctions ont disparu (assainissement, force hydraulique pour le moulin), ils remplissent néanmoins aujourd'hui encore un rôle essentiel (prévention des risques d'inondation, retenue des terres et stabilité du bâti construit sur les berges, évacuation de certaines eaux de ruissellement).

### Les berges maçonnées

Les berges de la Sienne au droit du centre ancien et celles des biefs sont généralement maçonnées verticalement. Certaines sont de très belle facture d'origine, comme celle formant parapet devant la pointe de la Minoterie au droit du barrage. Leur entretien est nécessaire pour maintenir les terres et éviter l'envasement des lits.

Les berges maçonnées de la Place des Costils présentent un fruit et datent du remblaiement de la prairie au début du XX<sup>e</sup> siècle.



La berge d'origine médiévale au droit du barrage d'édile



Exemple de berge maçonnée verticalement



Berges du début du XX<sup>e</sup> siècle de la place des Costils servant de soutènement au remblai de la place



### Le barrage de la minoterie (1)

Également appelé « édile », le barrage de la Minoterie est le témoin le mieux conservé des travaux hydrauliques de la Commanderie. S'il a été modernisé au XIX<sup>e</sup> siècle, la berge maçonnée surmontée d'un parapet marquant la pointe de l'île semble être de facture plus ancienne.

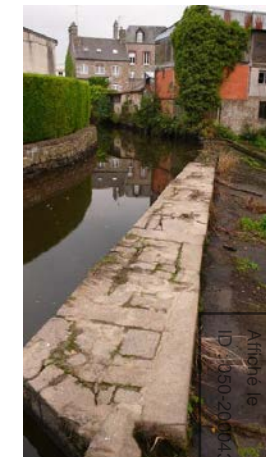
Le barrage dispose de vannes encore en fonctionnement. Il est surmonté d'un gué de dalle de pierre en continuité du quai de même facture. À l'arrière du barrage, un seuil pavé en pente permet l'écoulement doux de l'eau vers le bief en cas de débordement de la Sienne.



Le barrage en amont du bief de la minoterie

### Le barrage en amont de l'île Bilheust (3)

À l'instar du barrage de la Minoterie, le barrage dispose d'un gué en mauvais état et d'un seuil pavé.



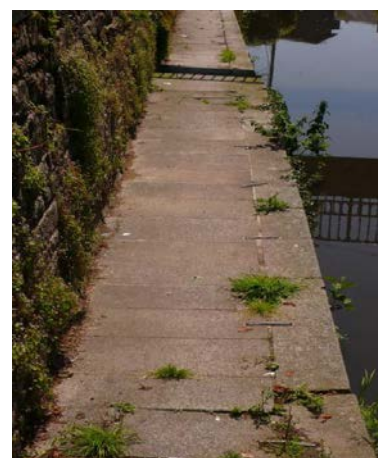
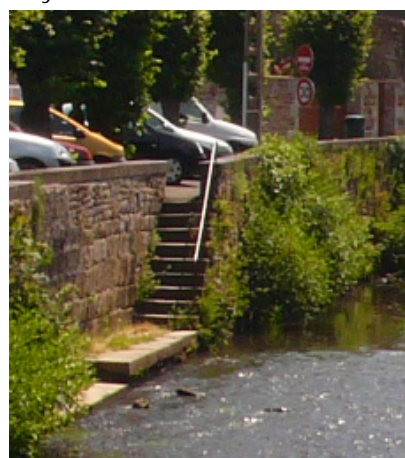
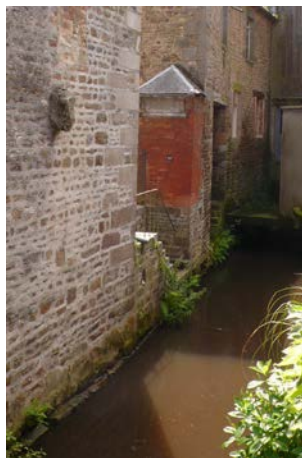
Le barrage en amont de l'île Bilheust

### Les quais et emmarchements en pierres

Certaines berges, notamment rue des quais, sont aménagées en quais urbains en pierre munis d'emmarchements et de perrés (revêtements pavés permettant de maintenir le remblai des berges).

Des emmarchements en pierre permettent d'accéder à pied au niveau de l'eau (à l'arrière des cours ou au-devant des lavoirs, sur les quais).

Ces ouvrages sont généralement dans un état moyen.



Quais et emmarchements en pierre

### Les franchissements

Les ponts anciens en pierre ont disparu (pont Picard et pont de pierre notamment). Les ouvrages routiers datent de la fin du XIX<sup>e</sup> ou du XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont édifiés en pierre ou en béton. Un ensemble de passerelles piétonnes franchissent le bief et la Sienne. Si celles-ci pourront être remplacées en fonction de leur état, leur usage doit être préservé et l'ouvrage neuf devra être traité dans le même esprit de simplicité structurelle (platelage bois ou métallique supporté par deux poutres droites, garde-corps droit métallique).

Sur la place des Costils, l'île aménagée lors de l'assèchement de la prairie et dont les berges ont été aménagées en rocailles est accessible par une passerelle de même facture.



Passerelle en rocaille de l'île des Costils



Passerelles récentes ayant préservé un usage

### La fontaine

Au sommet de la rue des Hauts pavés, sous l'avenue du Maréchal Leclerc, une fontaine en pierre est alimentée par les eaux souterraines du coteau de Saultchevreuil.

### Les séchoirs

Destinés à faire sécher des matériaux comme le bois ou le linge, les séchoirs sont repérables par leur façade en bois à claires-voies à l'étage. Ils peuvent constituer des petits édifices indépendants ou être intégrés au dernier niveau de bâtiments (bâtiments d'activité ou lavoir).

### Les lavoirs

Les vues anciennes montrent l'importance du nombre de lavoirs sur les berges au début du XX<sup>e</sup> siècle. La plupart ont disparu ou sont en ruine. Un lavoir relativement bien conservé est localisé à l'extrémité de la rue Taillemache qui se termine en impasse sur l'eau. Couvert d'un toit en monopente, il présente une banquette de lavage donnant directement sur le cours du bief.

D'autres vestiges de lavoirs abandonnés plus ou moins anciens sont repérables sur les berges.



*Anciens séchoirs au-dessus d'ateliers et bâtiments*



*Lavoir de la rue Taillemache*



*Fontaine de la rue du Pavé*

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Révisé en préfecture le 02/06/2017  
N° 200043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC  
19

## 2.5. LES PARCS ET JARDINS PUBLICS

Le centre ancien de Villedieu comprend trois principaux espaces verts publics qui restent des espaces en devenir à revitaliser et à connecter le long de la Sienne.

Le **jardin public de la Perrière** est aménagé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'emplacement d'un champ privé entre la place des quais et la place de la Perrière créées en même temps que le jardin, dans le cadre d'un projet d'aménagement des espaces situés entre l'entrée de ville vers Caen et le bourg l'Abbesse aux abords de l'hôpital. Ceint de murets bas sans grille, le jardin est un espace relativement ouvert en continuité avec les espaces publics qui l'environnent. Cet espace irrégulier est partagé entre des zones engazonnées et plantées et des cheminements au tracé sinueux. S'il conserve quelques arbres de haute tige, la suppression de son bassin, visible sur les cartes postales anciennes, lui a fait perdre une partie de son agrément.

Le **parc de la Commanderie et la bande de terrain située à l'arrière de l'école maternelle**, accessible par un pont piéton depuis la rue des quais, ont été aménagés récemment le long du cours de la Sienne. Ils sont constitués majoritairement d'espaces engazonnés et plantés ponctuellement d'arbres ou de massifs d'arbustes. Ces espaces devraient pouvoir être rattachés à un projet plus global d'aménagement des berges de la Sienne et de mise en valeur de la pointe sud de l'île Bilheust aujourd'hui investie par un espace de stationnement goudronné. Dans ces zones de Znieff, les plantes champêtres locales adaptées à l'eau doivent être favorisées.



*Le jardin public de la Perrière*



*Parcelle publique derrière l'école maternelle en bord de Sienne*



*Le parc de la Commanderie donnant sur une partie de la Sienne aux berges naturelles*

## 2.6. LES JARDINS PRIVATIFS

### 2.6.1. LES PARCS ET JARDINS PRIVÉS DE QUALITÉ

Les quelques parcs et jardins privés correspondent à des parcelles de grandes propriétés closes de murs hauts qui ont fait l'objet d'une composition en relation avec les architectures savantes. Ils sont situés dans les points bas le long de la Sienne ou au-dessus de la ville, en continuité avec les coteaux.



*Au premier plan, parc privé surmonté d'un verger privé donnant, à l'arrière, sur la route du Maréchal Leclerc*



*Jardins de la demeure de la Commanderie et de la Fonderie Havard*

### 2.6.2. LES SECTEURS DE JARDINS POTAGERS ET JARDINETS

Certaines zones de jardins potagers apparaissent comme de réelles opportunités foncières de densification et de revitalisation en tissu existant et comme de véritables alternatives à l'expansion urbaine. Elles doivent pouvoir rester constructibles dans le cadre d'un aménagement cohérent (le long de la rue aux Mézeaux ou de la rue Mesquine). D'autres secteurs de jardinets, en revanche, soit en raison de leur visibilité importante dans la ville (jardins en terrasses sur les points hauts, jardins le long des passages traversants), soit parce qu'ils se trouvent en terrains inondables, constituent un patrimoine domestique et paysager à préserver.

Les parcelles laniérées occupées par des jardins sont découpées transversalement en plusieurs parcelles carrées séparées soit par un mur formant soutènement, soit pas un simple grillage posé sur poteaux béton. Si les premières parcelles sont à l'usage des maisons contiguës, les parcelles de second ou troisième rang accessibles par un passage ou les parcelles à l'arrière des cours communes sont exploitées par différentes personnes.

Les plantations sont essentiellement vivrières à destination potagère, mêlées à des arbres fruitiers et des plantes d'agrément.

En limite, on retrouve des essences champêtres plus ou moins naturelles, grimpant le long des murs et grilles.



*Zones de jardinets privés en zone inondable ou en surplomb de la ville, accessibles depuis les passages.*

# APPROCHE ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le   
ID : 050-200043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC

## 1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION URBAINE

(Source : revue *Art de Basse Normandie - Villedieu-les-Poêles*, n° 121, premier semestre 2000.)

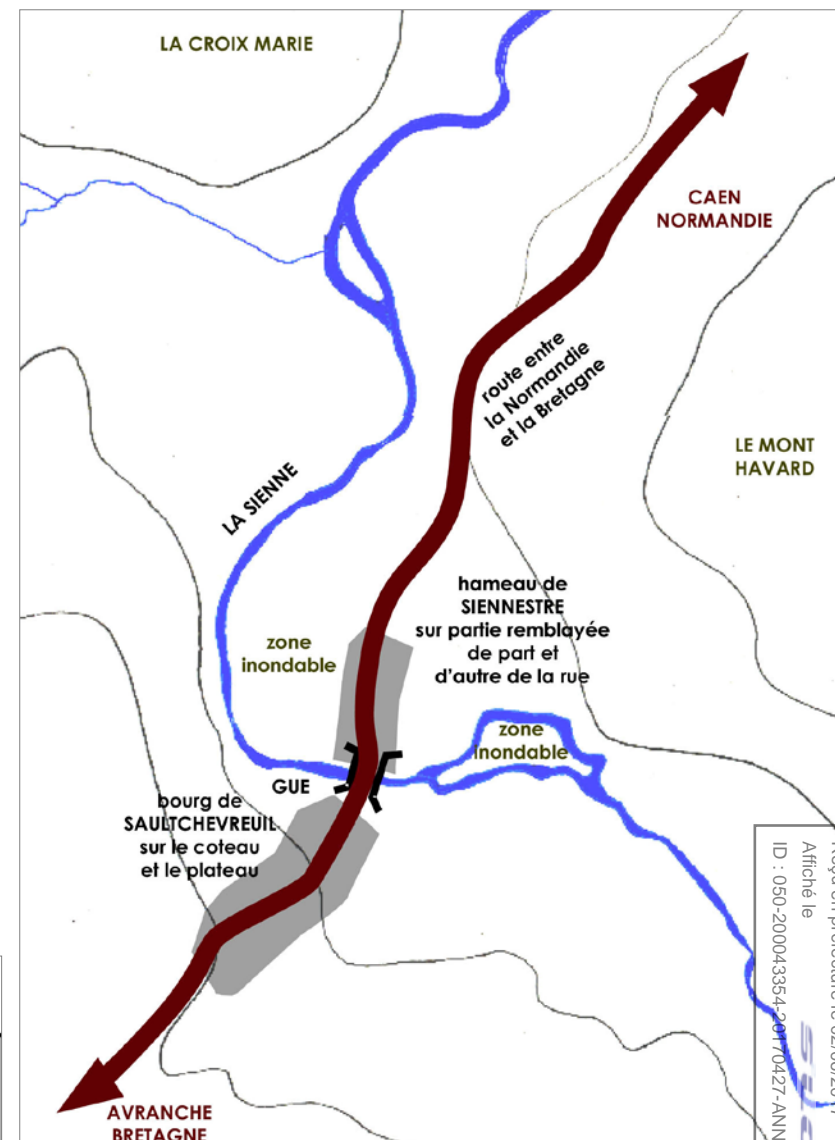
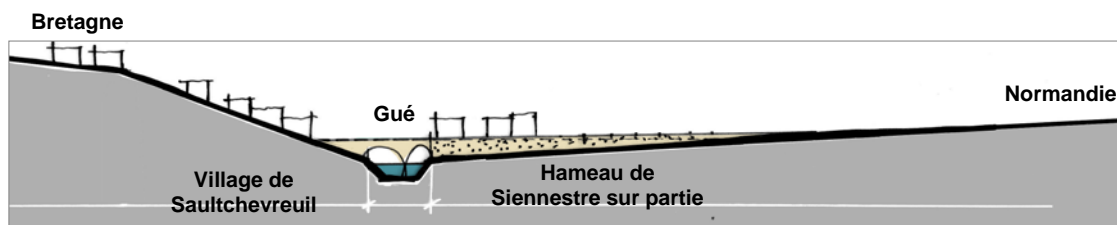
### 1.1. XI<sup>E</sup> SIÈCLE, LES BOURGS RURAUX DE SAULTCHEVREUIL ET SIENNESTRE

Dans la charte de Guillaume, rédigée entre 1049 et 1057, il est fait état, « sur la terre de Saltchevrol », d'un bourg, d'une église, d'un marché et d'un moulin.

Cette mention semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la première implantation humaine sur le site aurait concerné essentiellement le coteau de Saultchevreuil à l'extérieur du méandre, à l'abri des crues et non pas le cœur de l'actuel Villedieu.

Le hameau de « Siennestre », à l'intérieur du méandre, est attesté avant l'installation de la Commanderie en 1135. Il pourrait correspondre à l'implantation de quelques maisons sur le remblai aménagé lors de la création, à une date indéterminée, d'un vrai pont sur la Sienne, en remplacement d'un simple gué inondable renforçant le rôle de la route entre la Normandie et la Bretagne. Le hameau de Siennestre devait développer un parcellaire rural en lanière de part et d'autre de la rue encore sensible aujourd'hui.

C'est à partir de ce hameau que se développera la ville neuve de Villedieu profitant de la zone de replat remblayée sur la boucle du méandre, et d'une position géographique privilégiée au carrefour entre la route de Caen vers Avranches avec celle menant vers la pointe du Cotentin.



Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le  
ID : 050-200043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC

## 1.2. XII<sup>E</sup> – XVI<sup>E</sup> SIECLES : INSTALLATION DE LA COMMANDERIE ET FONDATION DE LA VILLE AU TRACÉ RÉGULIER S'ADAPTANT AU TERRAIN ET À LA STRUCTURE URBAINE PRÉ-EXISTANTE

L'installation de la Commanderie des chevaliers de l'ordre de Malte sur le site du village de « Siennestre », en contrebas du village de Saultchevreuil, peu avant 1135, marque la fondation de Villedieu.

Les commandeurs réalisent d'importants travaux hydrauliques et urbains afin d'exploiter au mieux les potentiels du site naturel et ceux du bourg préexistant.

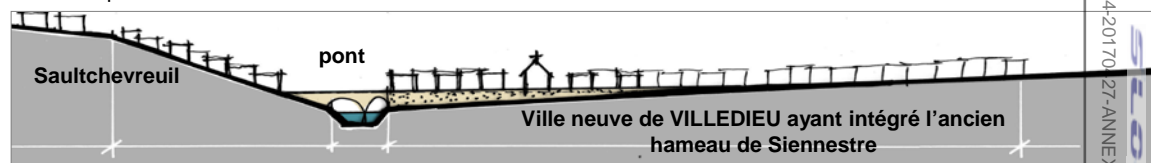
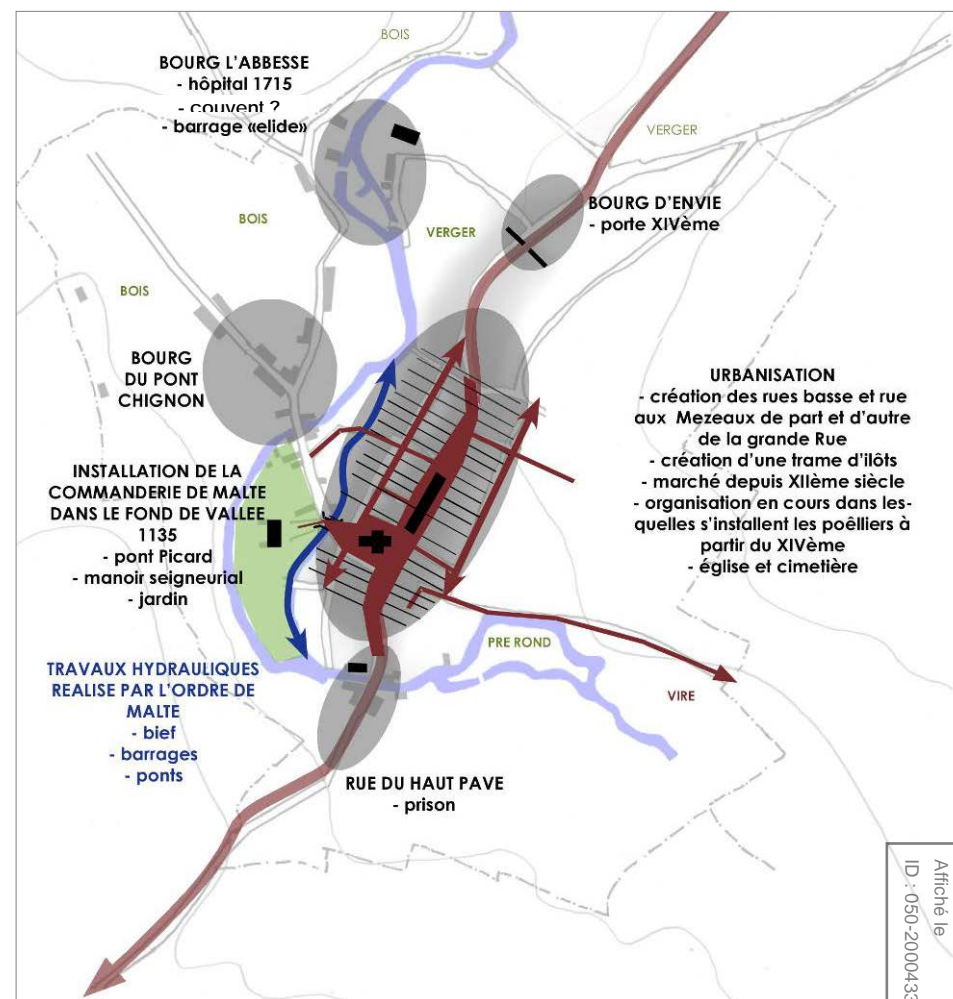
La création de deux voies secondaires, l'une basse et l'autre haute, ainsi que le redressement probable de la route originelle, transforment le village-rue organique en ville moyenne. Ces aménagements redivisent les parcelles rurales laniérées et organisent une trame d'ilots plus ou moins réguliers.

En créant le bief principal, les commandeurs isolent une partie de terre, « l'île Bilheust », sur laquelle ils installeront leur lieu de résidence et leurs dépendances. Le pont Picard, sur le bief, relie l'île des Commandeurs au bourg au-devant de l'église et de sa place.

Le bief secondaire, en aval, permet l'installation d'activités relativement polluantes sur ses berges et l'évacuation des eaux de ruissellement urbaines.

L'absence de taxe et l'autorisation d'organiser un marché hebdomadaire dès le XII<sup>e</sup> siècle (il se tenait probablement sur l'actuelle place de la République) vont attirer les commerçants et surtout des fabricants de poêles. Ces artisans, venus de l'extérieur, s'installent dans les cours et s'organisent en corporations de métiers. Le marché local constitue un débouché pour leur production qui est également exportée vers les régions limitrophes facilement accessibles depuis Villedieu (la Normandie, l'Anjou, la Bretagne, etc.).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, une porte fortifiée est attestée à l'entrée de ville vers Caen, mais il est probable que la ville n'ait jamais possédé d'enceinte complète. Si la ville a souffert de la guerre de Cent Ans, puis au XVI<sup>e</sup> siècle, d'affrontements entre catholiques et protestants, la ville de fondation ecclésiastique dépendant directement du Saint-Siège, a été relativement ménagée lors des conflits.





### 1.3. XVII<sup>E</sup>- FIN XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES : DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DANS UNE VILLE DENSIFIÉE

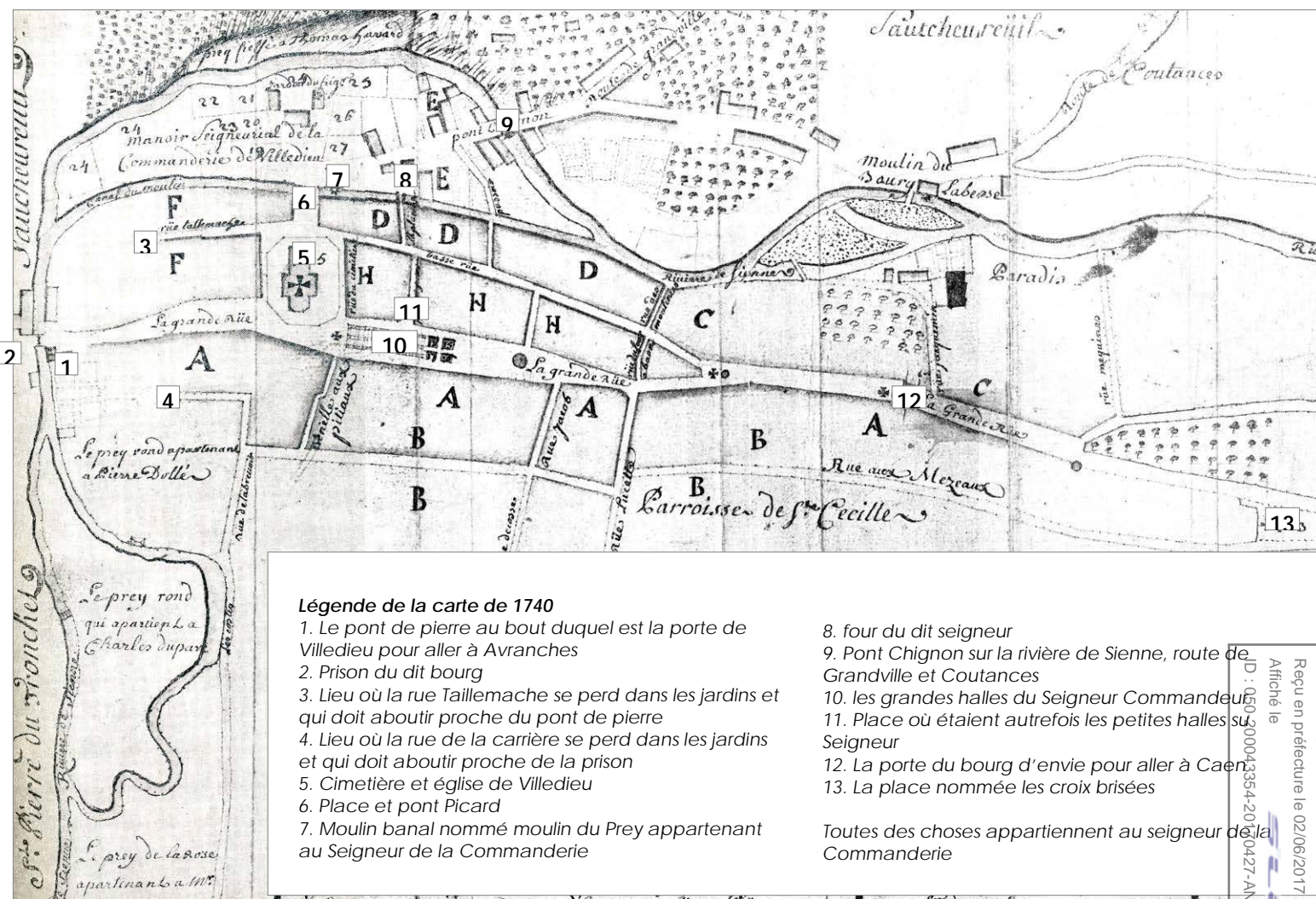
Le plan de Villedieu de 1740 est le seul document illustré représentant la ville avant le cadastre napoléonien de 1830. Il localise les biens de la Commanderie et représente, de façon assez précise, l'organisation urbaine sous la forme d'îlots, ainsi que son environnement naturel et agricole (bois, vergers, prairies, etc.).

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont marqués par une grande prospérité économique. L'activité commerciale se développe autour du marché et l'activité artisanale dans les cours. Le bâti des rues principales se densifie et se renouvelle, il s'étend le long des rues de faubourg en continuité.

La ville subit des incendies répétitifs qui transforment peu à peu l'architecture des maisons de Villedieu. Les maisons à pan de bois avec pignons avec ou sans soubassement en pierre sont remplacées progressivement, par des constructions en pierre à mur gouttereau sur rue.

La vie sociale et religieuse s'organise autour de corporations de métiers et de confréries religieuses qui permettent la construction du « Paradis » au bourg l'Abbesse, en aval de la ville en 1715.

L'église est reconstruite en grande partie.



#### Légende de la carte de 1740

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Le pont de pierre au bout duquel est la porte de Villedieu pour aller à Avranches</li> <li>2. Prison du dit bourg</li> <li>3. Lieu où la rue Taillemache se perd dans les jardins et qui doit aboutir proche du pont de pierre</li> <li>4. Lieu où la rue de la carrière se perd dans les jardins et qui doit aboutir proche de la prison</li> <li>5. Cimetière et église de Villedieu</li> <li>6. Place et pont Picard</li> <li>7. Moulin banal nommé moulin du Prey appartenant au Seigneur de la Commanderie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>8. four du dit seigneur</li> <li>9. Pont Chignon sur la rivière de Sienna, route de Grandville et Coutances</li> <li>10. les grandes halles du Seigneur Commandeur</li> <li>11. Place où étaient autrefois les petites halles du Seigneur</li> <li>12. La porte du bourg d'envie pour aller à Caen</li> <li>13. La place nommée les croix brisées</li> </ul> <p>Toutes des choses appartiennent au seigneur de la Commanderie</p> |
|--|--|

Plan de Villedieu de 1740

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
 Reçu en préfecture le 02/06/2017  
 Affiché le  
 D : 050-200043354-20170427-ANNEXE2017\_079-CC  
 25

## 1.4. FIN XVIII<sup>E</sup> - XIX<sup>E</sup> SIÈCLES : DU DEMANTÈLEMENT DE LA COMMANDERIE À UN NOUVEL ESSOR

La Révolution est marquée par le démantèlement de la Commanderie. Tous les biens sont vendus (manoir, chapelle, bois, pièces de terre, etc.). Une partie des bâtiments sera détruite.

Après une période difficile économiquement durant le Consulat et l'Empire, la ville connaît un nouvel essor à partir de la Restauration.

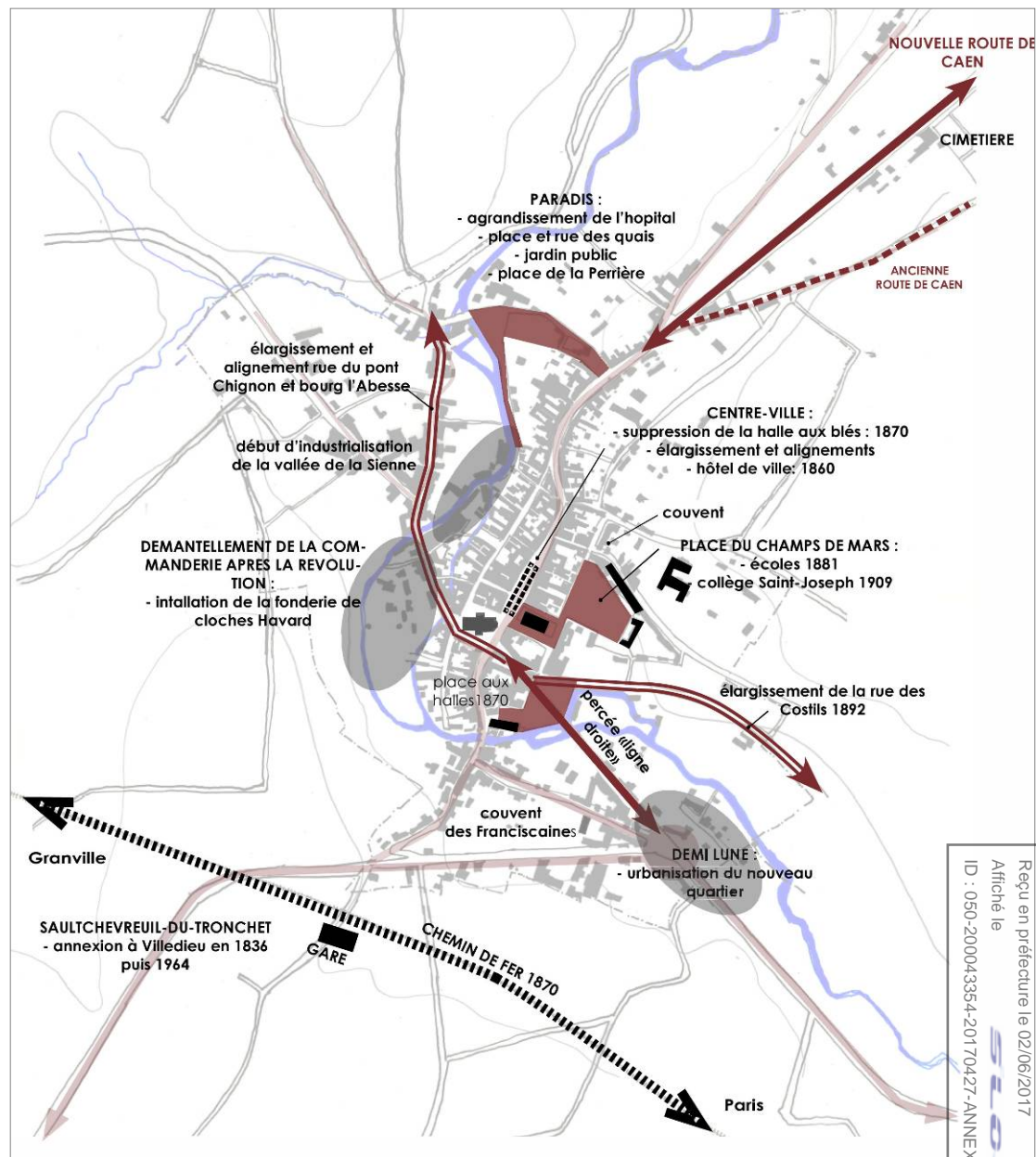
La ville absorbe une population nombreuse d'ouvriers qui est logée dans les greniers réaménagés en combles à la Mansart.

Le réseau des voies est modernisé. La ville s'étend vers le sud-est le long de la route créée vers Vire. Par ordonnance royale de Louis-Philippe de 1836, une partie de la commune de Saint-Pierre-du-Tronchet – tout le quartier des bords de Sienne, de la demi-lune jusqu'au pont de pierre et la route de Granville – est annexée à Villedieu-les-Poêles. L'autre partie est annexée à la commune de Saultchevreuil, qui prend alors le nom de Saultchevreuil-du-Tronchet, elle-même absorbée par Villedieu en 1964.

L'ancienne route d'Avranches, pentue et sinueuse, est doublée d'un nouvel axe franchissant le coteau à partir de la route de Vire, à l'emplacement de ce qui deviendra le quartier de la demi-lune.

Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que la ville va connaître les plus grandes transformations et acquérir l'aspect qui nous est parvenu.

Sous le Second Empire, la ville se modernise, les voies sont élargies, des percées et de nouvelles voies d'accès sont créées. Des équipements publics sont édifiés. C'est aussi à cette période qu'on achève la démolition des halles, donnant à



l'actuelle place de la République son aspect actuel.

L'installation de la fonderie de cloches Cornille-Havard sur le site de l'ancienne Commanderie en 1865 marque le début de l'industrialisation d'une activité jusqu'alors cantonnée à une production artisanale dans les cours urbaines, le long de la Sienna.

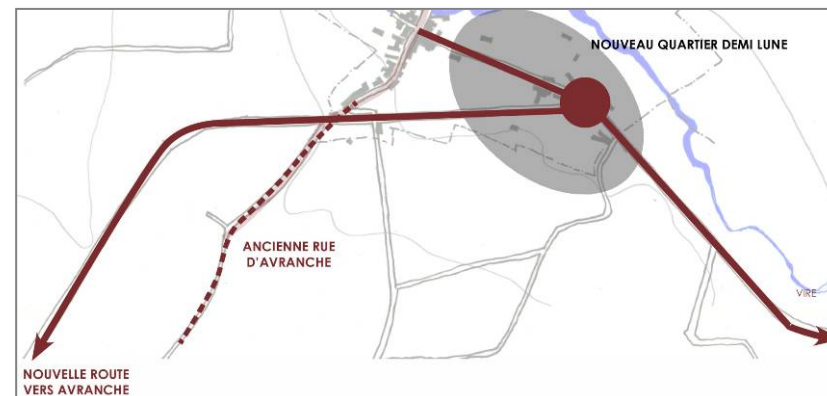
L'arrivée du chemin de fer et la création de la gare en 1870 permettent le développement du marché aux grains construit au même moment. Cet événement entraînera également, au siècle suivant, l'extension de la ville de ce côté de la Sienna sur le plateau de Saultchevreuil.

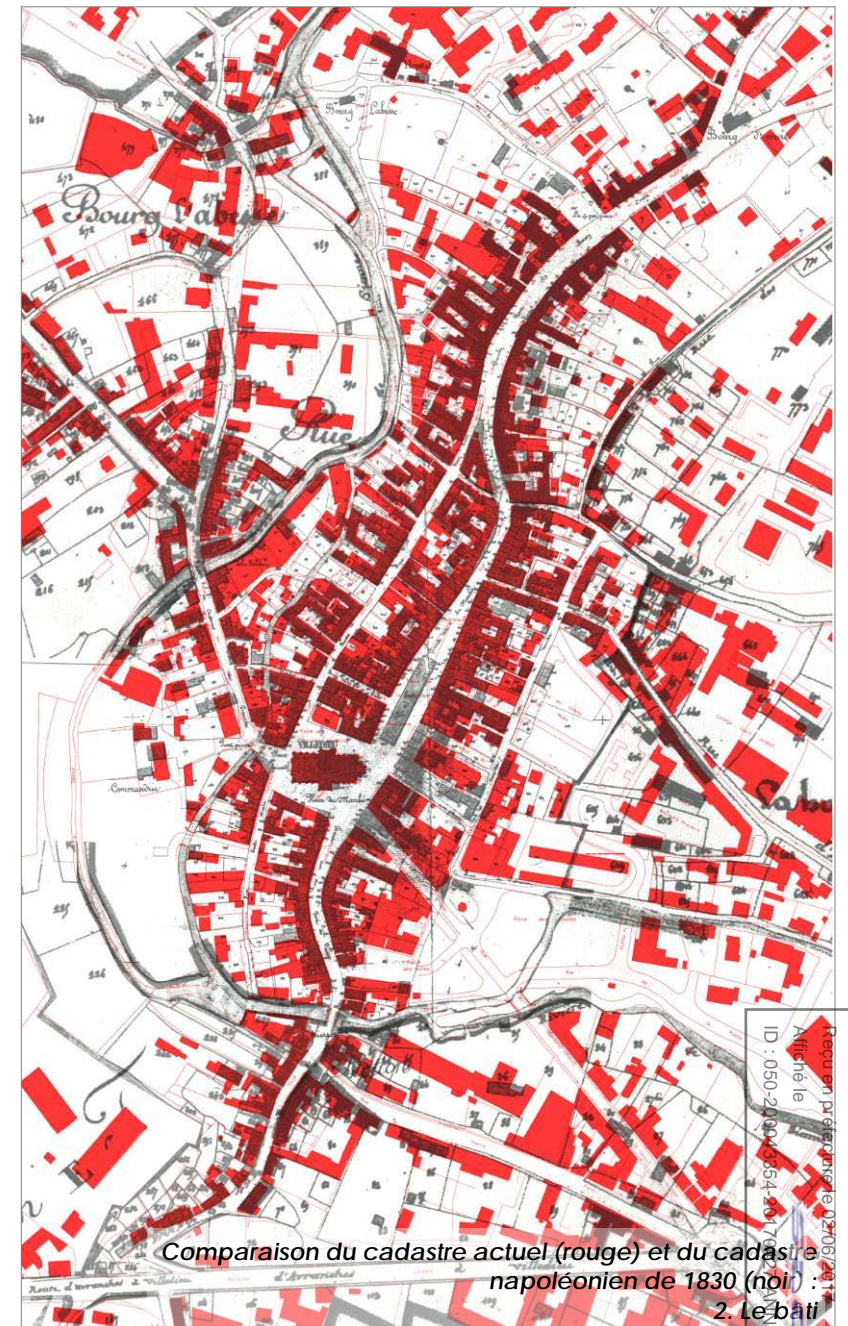
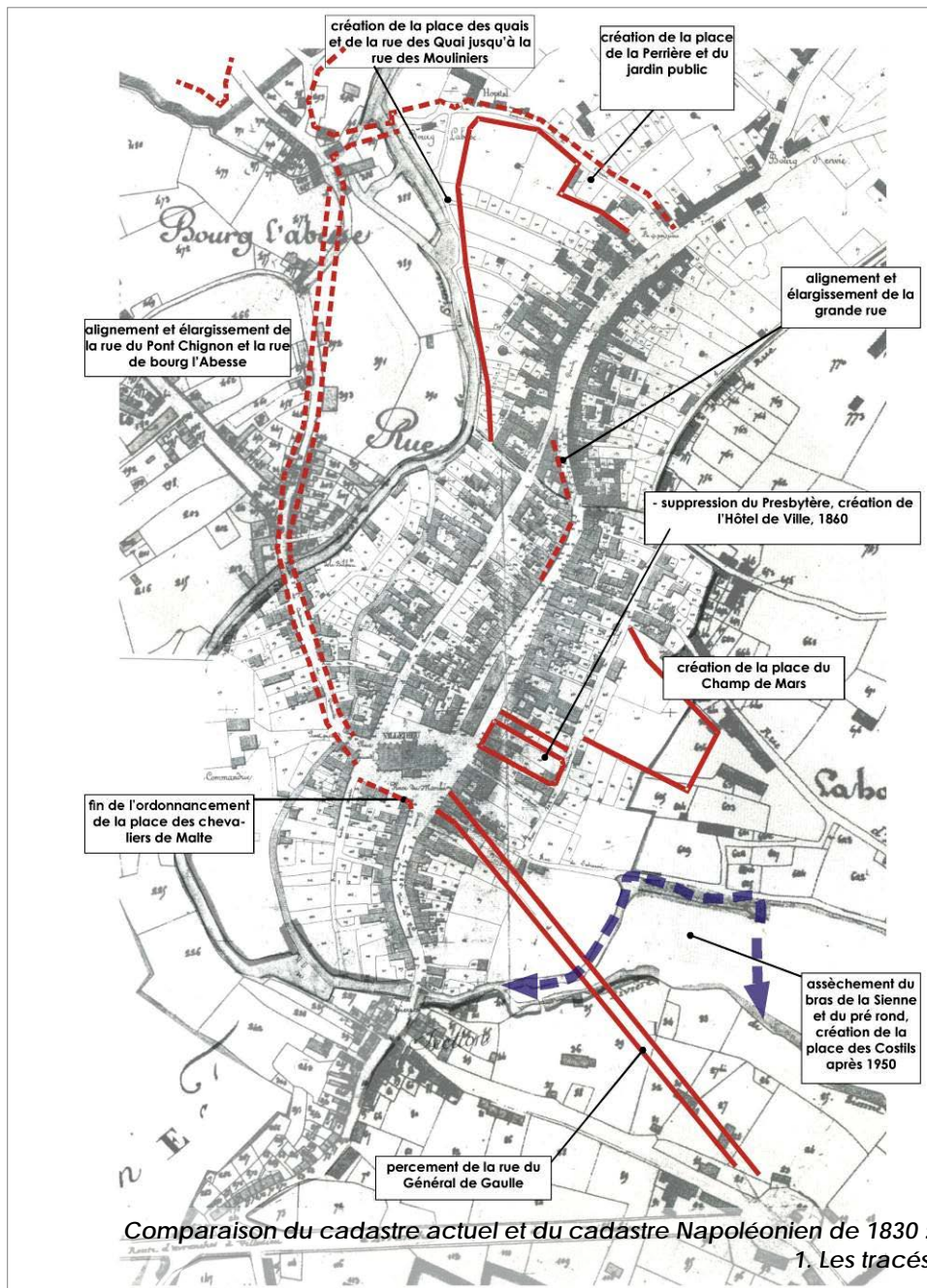
La superposition du cadastre napoléonien et du cadastre actuel (page suivante) met en évidence l'importance des transformations de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le centre ancien. Les tracés de voies ont été largement repensés. La rue du Pont Chignon est entièrement retracée, la rue des quais et la place de la Perrière sont créées.

Si la grande rue subit encore quelques réalignements, les voies les plus centrales semblent avoir acquis leur profil définitif avant 1830, sans doute au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de la reconstruction des façades sur rues en pierre après les incendies.

La création de l'hôtel de Ville et, plus au sud, la percée de la « ligne droite », ayant nécessité l'assèchement de la prairie des Costils, ont causé un vrai traumatisme dans le tissu urbain. De nombreuses maisons sont détruites à cette occasion. La création des écoles en partie engendre la création d'un vaste espace public, le Champ de Mars, dont les limites ne seront jamais clairement définies.

La comparaison des cadastres montre également, à l'exception des grands travaux précités, une grande permanence du tissu bâti du centre ancien et des cours. Elle témoigne de la survivance d'une ville plus ancienne sous un visage XIX<sup>e</sup> siècle sur rue, qui doit être préservée et mise en valeur notamment dans les cours et le long des passages.





Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le  
ID : 050-201903564-20170223-AM-EXE2017\_079-CC

Envoyé en préfecture le 02/06/2017

## 1.5. XX<sup>E</sup> SIÈCLE : DE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'OUBLI DU SITE

Le XX<sup>e</sup> siècle a engendré un étalement urbain important sous un tissu discontinu mêlant des équipements, des zones d'habitats collectifs et des lotissements de maisons individuelles.

L'espace urbanisé gagne les coteaux et les points hauts boisés au paysage agricole bocager.

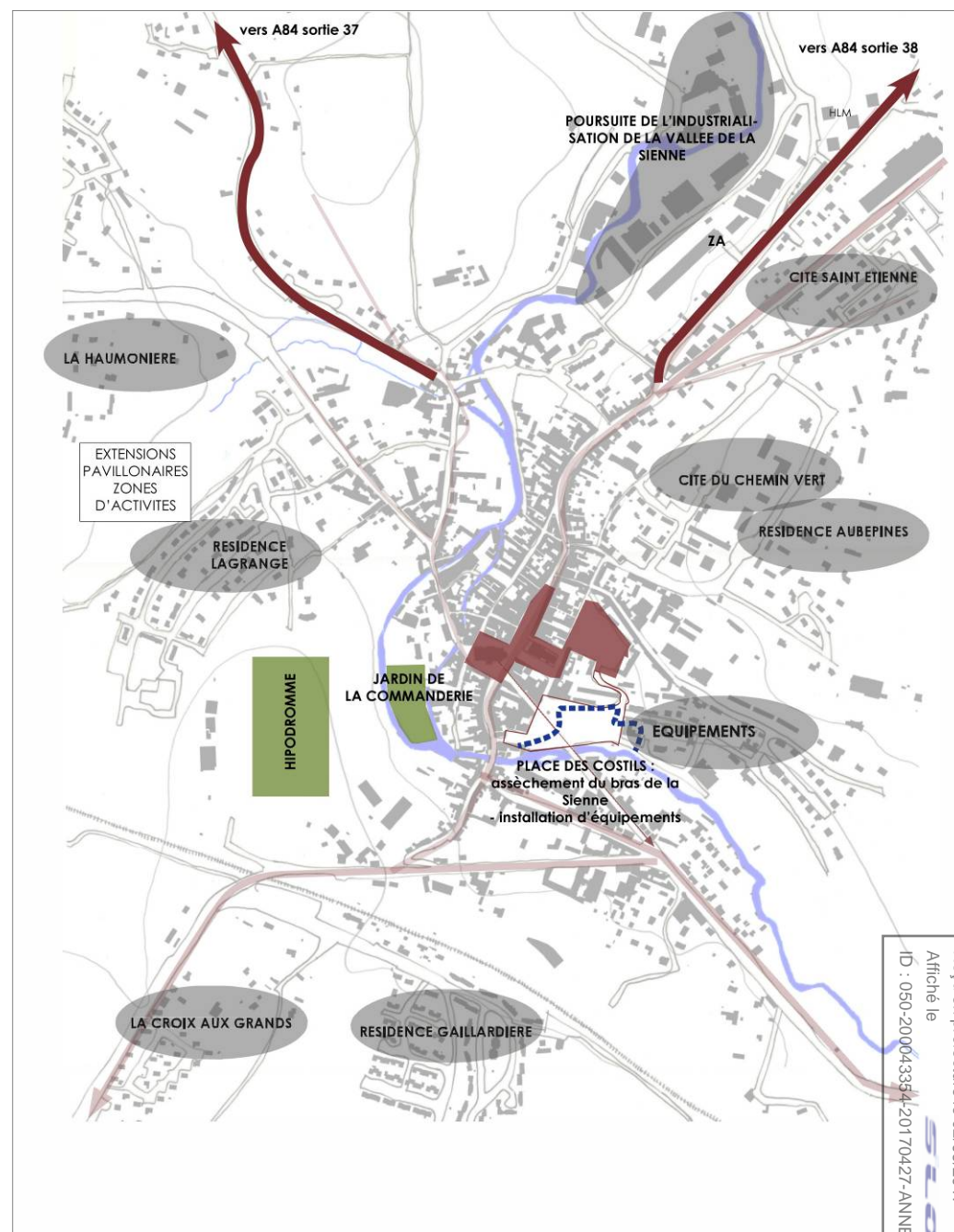
Le site de Villedieu a, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, était oublié, incompris.

Parallèlement, l'activité artisanale dans le centre ancien a complètement disparu et l'industrialisation de la vallée de la Sienne s'est poursuivie en aval de la ville.

Les données du site ont servi de point de départ à l'implantation urbaine et ont été oubliées dans les aménagements plus récents et notamment contemporains où elles sont souvent consciemment négligées. Le site est souvent relégué au paysage, dans son approche esthétique et a perdu sa valeur fonctionnelle et de signe d'une affirmation urbaine.

Le Villedieu traditionnel et patrimonial avait besoin de son site pour offrir des qualités positives de défense, de franchissement, de débouchés sur des zones commerçantes ou vivrières, de protection climatique, d'assainissement et de mise en scène urbaine.

La complexité de la forme urbaine, son enracinement dans le lieu, sont porteurs de l'identité spécifique de Villedieu qui s'incarne dans son site naturel de méandre tout en développant, architecturalement, une certaine cohérence créée par des écritures architecturales homogènes et concises dans leur vocabulaire.



## 1.6. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE

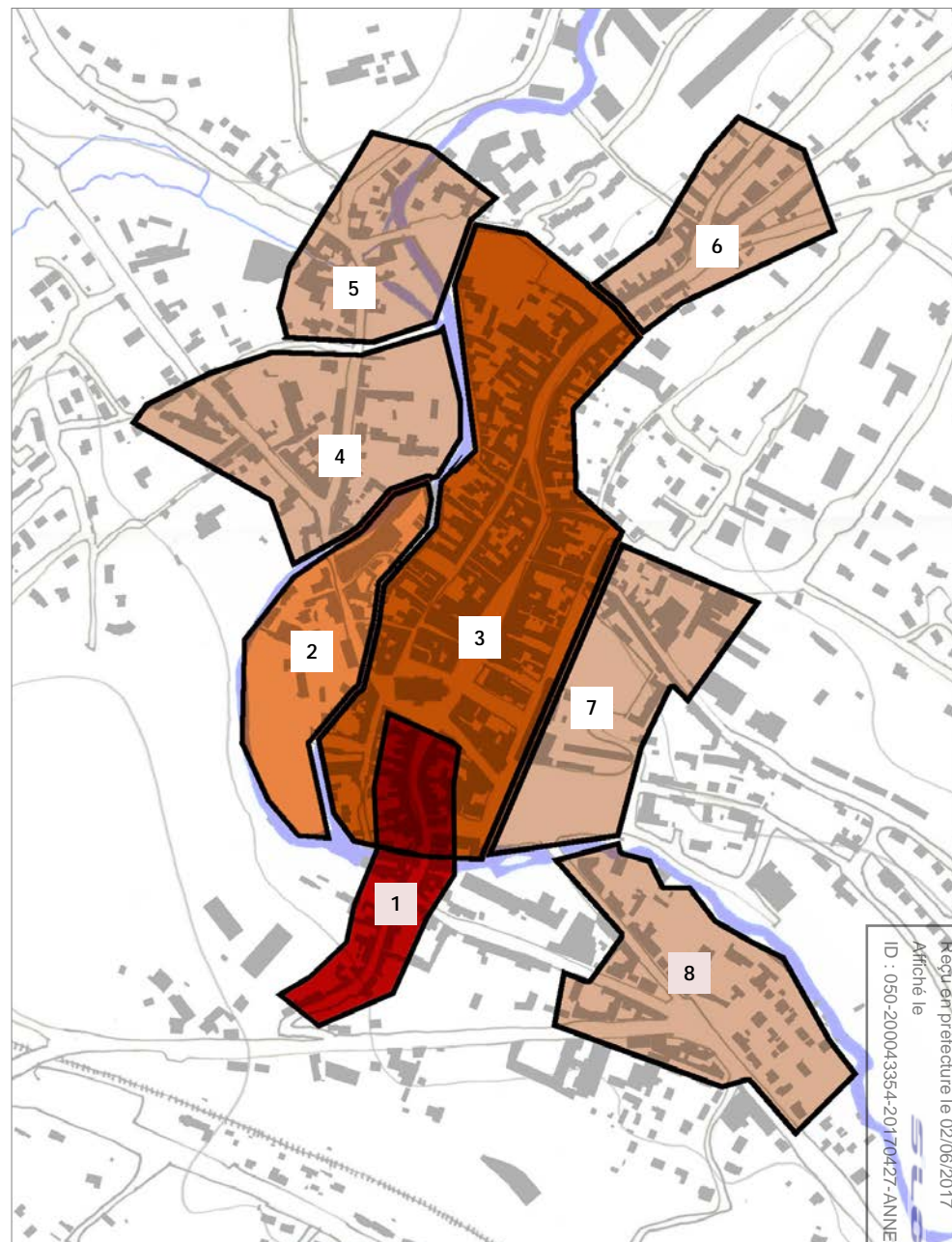
L'étude historique et l'analyse de l'évolution urbaine permettent de distinguer huit grandes entités qui concentrent l'essentiel du patrimoine architectural et urbain de la ville :

### Les quartiers historiques :

- 1. le noyau originel de Saultchevreuil et Siennestre,
- 2. l'île Billheust et la Commanderie, Enclave entre la Sienne et son bief, l'île Billheust est un lieu emblématique de la ville qui rappelle les jalons de son histoire : le rapport à l'eau, le passage de la ville fondée par l'ordre religieux à la ville industrielle
- 3. la ville neuve fondée par l'Ordre de Malte ayant intégré l'ancien hameau de Siennestre. Il s'agit de la ville artisanale et commerçante qui s'est développée sur la trame urbaine régulière mise en place par la Commanderie. Elle concentre le bâti le plus ancien et le plus caractéristique.

### Les quartiers péricentraux traditionnels :

- 4. le faubourg du Pont Chignon et les anciennes zones agricoles le long de la rue Jules Tétrel (ancienne route de Granville)
- 5. le bourg l'Abbesse et l'hôpital Ces deux faubourgs anciens, au bâti résidentiel plus ou moins continu, ont subi d'importants réalignements de voirie au XIX<sup>e</sup> siècle qui leur confèrent leur caractère actuel.
- 6. le bourg d'Envie Entrée de ville nord, le bourg d'envie est marqué par la création de plusieurs voies d'accès de la fin du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle engendrant une forme de patte d'oie au statut routier
- 7. la rue des écoles, le champ de mars et les anciennes prairies des Costils Extension au tissu mixte discontinu constitué d'équipements du XIX<sup>e</sup> s. et de constructions plus récentes organisées autour d'espaces publics inachevés à requalifier.
- 8. le quartier neuf de la demi-lune Il s'agit du quartier neuf de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle marqué par des lignes droites et de grandes perspectives.



## 2. LE PATRIMOINE URBAIN

### 2.1. SCÉNOGRAPHIE URBAINE

Le relief, les marqueurs urbains et les fronts bâtis, la variété des rues et espaces publics, mettent en scène l'espace urbain et les déplacements.

#### 1. Le point de décision

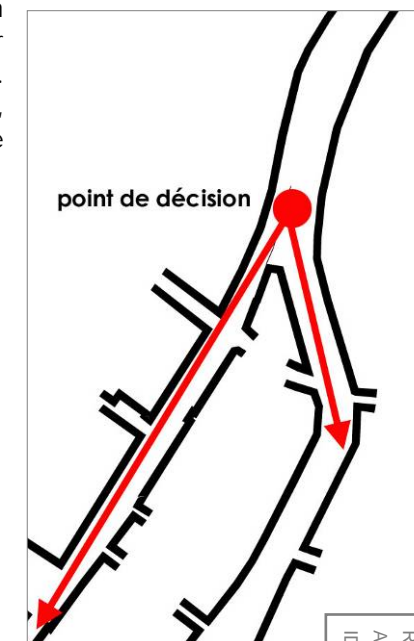
La séparation de la rue du Général Huard en deux voies à l'entrée de ville nord constitue un point de décision marquant dans l'espace urbain. Sur la gauche, le double virage de la rue Carnot interdit les vues lointaines. La hauteur des immeubles et le gabarit des voies indiquent cependant qu'il s'agit là du prolongement logique de la rue principale. Sur la droite au contraire, la rue docteur Havard qui plonge en contrebas, apparaît, avec son gabarit plus modeste, comme une rue secondaire. Son tracé en ligne droite dégagé, en revanche, une percée visuelle vers le clocher de l'église qui se découpe sur le coteau boisé en arrière-plan et incite à s'orienter dans cette direction.



*L'arrivée sur le point de décision depuis le bourg d'Envie*



*Le point de décision entre la séquence haute et la séquence basse*



#### 2. La séquence haute

Elle correspond à la rue principale traversant la ville (rue du Général Huard, rue Carnot, place de la République, rue Gambetta et rue du Haut Pavé). Ses caractéristiques sont les suivantes :

- sinuosité

La sinuosité de la voie limite les vues tout en offrant une visibilité particulière aux fronts bâtis à l'extérieur des virages qui se trouvent en fond de vue. Elle est particulièrement prononcée dans la rue Gambetta et la rue des Hauts-Pavés.

- dilatation

La dilatation symétrique des deux fronts bâtis transforme progressivement la rue en place. L'espace s'ouvre et se referme. L'espace central était autrefois occupé par des halles qui prenaient la forme d'un îlot bâti définissant deux rues latérales qui se rejoignaient aux extrémités de la place. La dilatation de l'espace se prolonge au-delà de l'église et du carrefour, le départ de la rue Gambetta étant lui-même évasé.

- ouvertures latérales

Depuis son extrémité nord, la place de la République dévoile le chevet de l'église en débord dans l'espace de la place. À gauche au contraire, la présence de l'hôtel de ville, en retrait, est suggérée par la rupture du front bâti et l'embranchement monumental formant parvis au monument.

- pente

La séquence fait sentir le relief et le point bas qui correspond au franchissement de la Sienne. La pente est douce et régulière au nord du pont de Pierre dans la partie intérieure du méandre remblayée, plus accentuée au sud.

La séquence haute est celle de la ville traversée, commerçante, celle du « village-rue ».



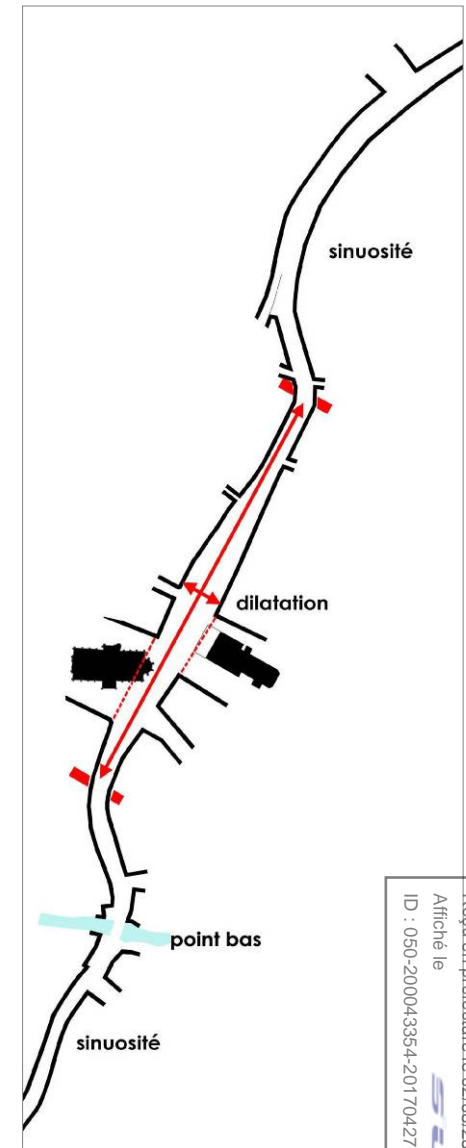
La dilatation de l'espace de la place de la République depuis l'église



La rue des Hauts Pavés pentue et sinueuse



La dilatation l'espace de la place de la République depuis la rue Carnot





### 3. La séquence basse

Elle correspond à la rue du Docteur Havard prolongée par la rue Taillemache.

C'est l'axe secondaire régulier qui double l'axe originel, plus organique du « village-rue ».

- ligne droite et parallélisme des fronts

Le tracé rectiligne de la rue, légèrement infléchi en deux points, dégage la perspective et contraste avec la séquence haute. Les fronts sont parallèles entre eux, le rythme régulier.

- respiration

La discontinuité du front est et l'ouverture sur le « Pusoir Fidèle » - espace où les lavandières faisaient sécher le linge - ouvrent l'espace de la rue et lui donnent une visibilité sur les jardins et l'eau.

- inachèvement

La rue du Docteur Havard se prolonge par la rue de Taillemache. Se terminant en impasse, cette rue, dont l'urbanisation a été amorcée au carrefour avec la rue du Pont Chignon a vite été interrompue en raison du caractère inondable et enclavé de la zone.

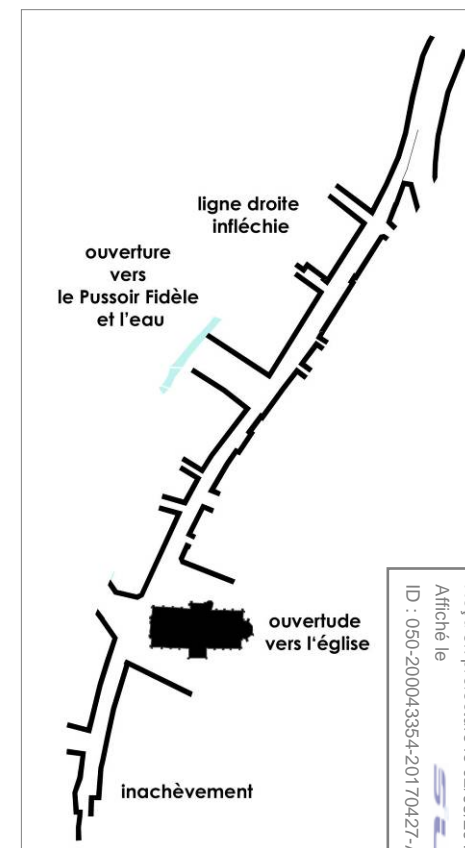
La séquence basse est celle de la ville artisanale, celle des ateliers.



L'ouverture du Pusoir Fidèle



Les inflexions légères de la séquence basse dégagent la vue tout en dévoilant certaines parties de façade



#### 4. La transversale

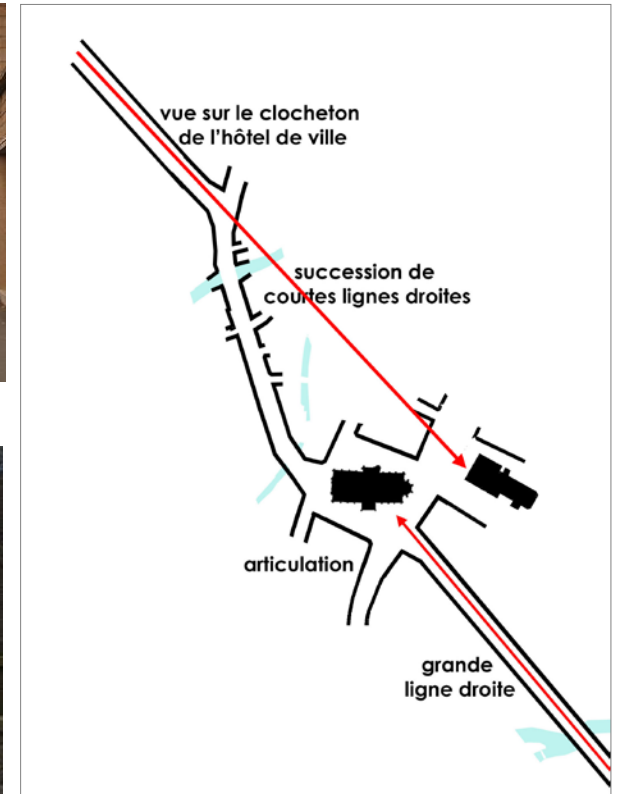
Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles établissent une séquence urbaine transversale constituée par la rue Jules Tétrel - la rue du Pont-Chignon et la rue du Général de Gaulle.

La percée au nord-ouest pointe le clocheton de la mairie.

La rue du Pont chignon est un axe ancien sinueux qui sera réaligné par tronçons. Elle se caractérise par des portions droites articulées entre elles ne prenant pas véritablement en compte le site dans l'urbanisation qui se poursuivra et gagnera les coteaux au XX<sup>e</sup> siècle.



La ligne droite pointant sur le clocher de l'église



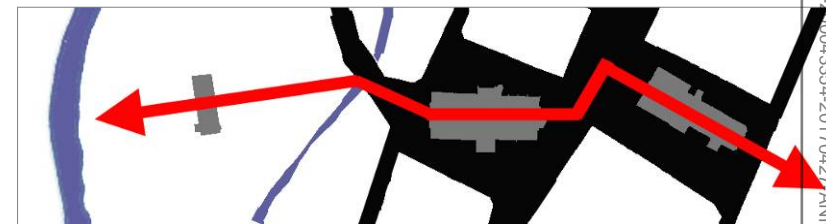
Les courtes lignes de la rue du pont Chignon, rues ancienne ayant subi des campagnes de réaligement



La rue Jules Tétrel dans l'axe du clocheton de l'hôtel de ville

#### 5. L'articulation formelle et symbolique des marqueurs urbains

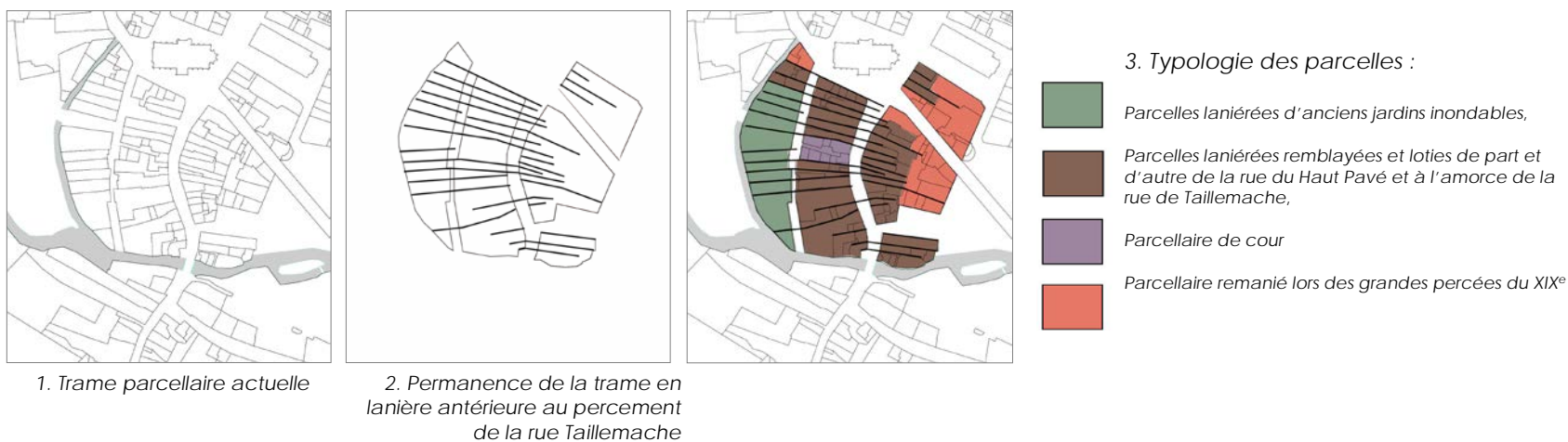
L'orientation parfaite de l'église au sein d'une trame urbaine nord-ouest/sud-est, divise la place des chevaliers de l'ordre de Malte en deux « sous espaces » trapézoïdaux. L'intrusion de cet élément diagonal engendre une dynamique spatiale et établit une articulation transversale entre la Commanderie et l'hôtel de Ville, entre l'île Bilheust et la place de la République.



## 2.2. LA TRAME PARCELLAIRE

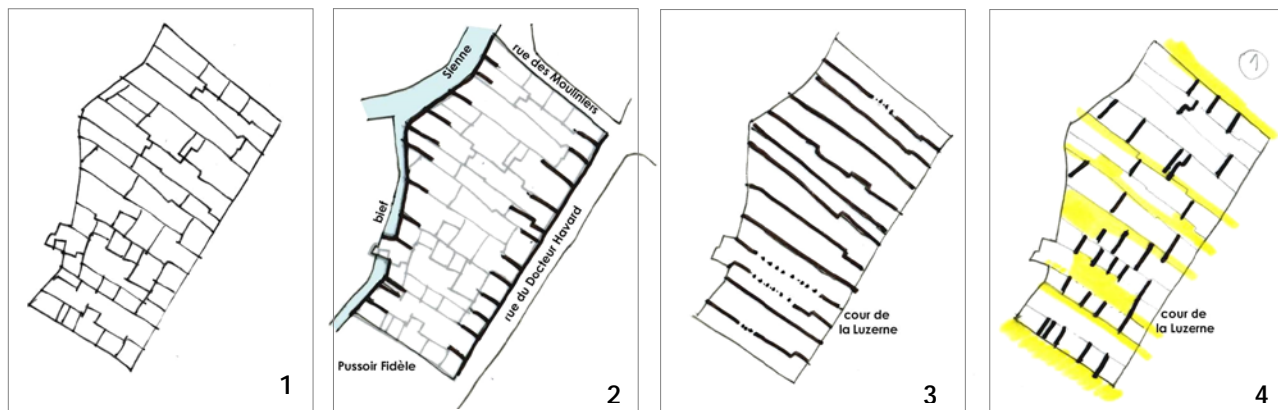
### 2.2.1. ANALYSE DU PARCELLAIRE ENTRE LE PONT DE PIERRE ET L'ÉGLISE NOTRE-DAME :

Cette partie de la ville correspond sans doute au noyau du village antérieur à la ville neuve, de part et d'autre de la rue du Pavé. On y distingue une forte permanence du parcellaire laniéré rural non urbanisé dans la zone inondable et bâti dans la zone remblayée menant au Pont de Pierre. Le parcellaire de la partie ouest a été profondément remanié au XIX<sup>e</sup> siècle à l'occasion de la création de l'hôtel de ville et pour la percée de la rue du Général de Gaulle.



## 2.2.2. ANALYSE DU PARCELLAIRE DE L'ILOT ENTRE LA RUE DU DOCTEUR HAVARD, LE PUSSOIR FIDÈLE, LE BIEF, LA RUE DES MOULINIERS

Cet îlot, caractéristique de la ville neuve de l'ordre de Malte, est marqué par la présence de cours et passages traversants. Les parcelles en lanières y sont divisées transversalement formant un ensemble de parcelles plus ou moins carrées.



## 2.2.3. SYNTHÈSE DE LA TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE

### La trame rurale laniérée

Le fond parcellaire est constitué par une ancienne trame foncière rurale laniérée. Cette trame foncière est particulièrement bien lisible dans les parties peu urbanisées (de part et d'autre de la rue Taillemache à proximité de la Sienne) où son antériorité au percement de la rue ne fait pas de doute

### Le parcellaire autour des cours communes et passages traversants

L'organisation du tissu bâti autour des cours et passages a entraîné un redécoupage transversal du parcellaire laniéré.

### Le parcellaire remanié en raison des grandes percées et aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle

La trame caractéristique décrite plus haut est perturbée au droit des grandes percées et aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle (de part et d'autre de la rue du Général de Gaulle, lors de la création de l'hôtel de ville, ...).

### Les grandes parcelles

Elles peuvent correspondre à des anciennes fondations religieuses (Commanderie, couvent des franciscaines, etc.), des grandes propriétés des équipements (écoles, clinique, etc.), des anciens prés aujourd'hui investis par des activités industrielles.

## 2.3. LES COURS COMMUNES ET PASSAGES TRAVERSANTS

### 2.3.1. REPÉRAGE ET DÉFINITIONS

**Les cours** de Villedieu sont des espaces communs desservant plusieurs maisons à l'arrière du bâti sur rue et qui disposent d'une servitude de non bâtir.

**Les passages** sont des cheminements piétons traversant les îlots transversalement. Ils peuvent comprendre des passages piétons ou cochers couverts sous bâti, traverser une ou plusieurs cours communes ou bien prendre la forme d'une ruelle bordée de murs et jardins.

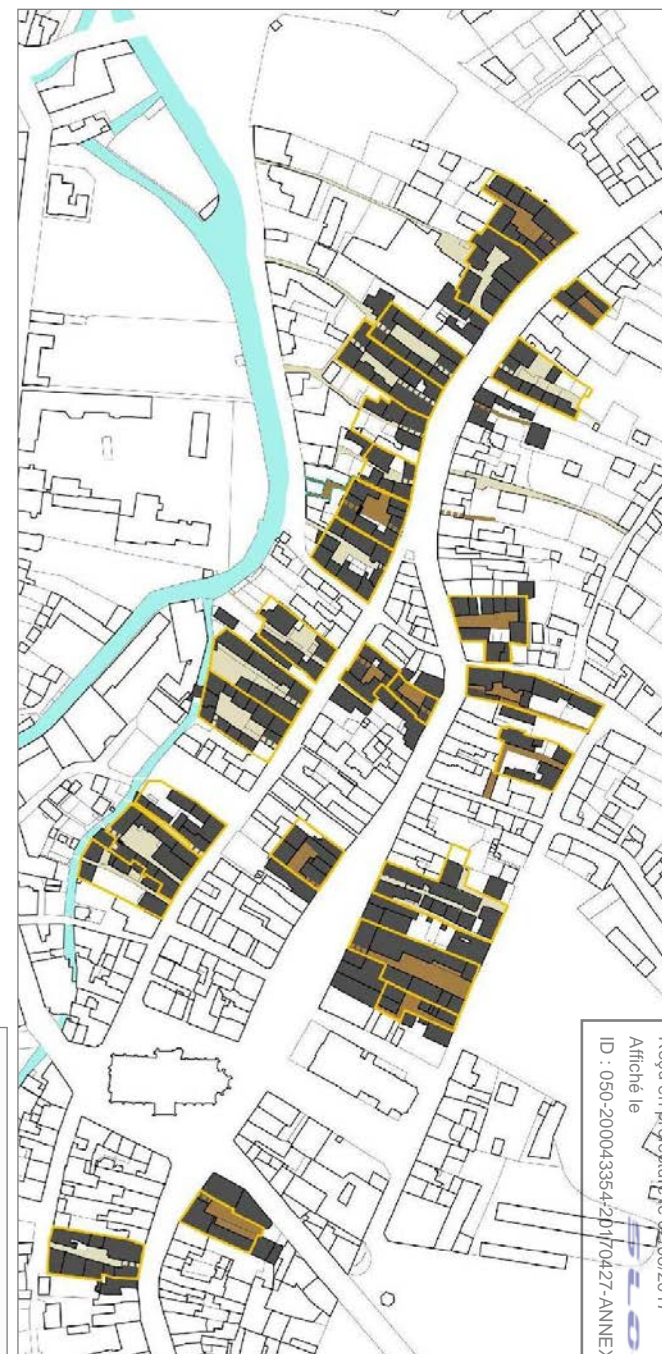
Les cours et passages sont localisés dans les trois bandes bâties parallèles comprises entre les axes de composition de la ville semi-régulière que sont :

- l'axe rue aux Mézeaux – place du champ de Mars,
- l'axe rue du général Huard – rue Carnot – place de la République – rue Gambetta,
- la rue du docteur Havard,
- la Sienne et son bief,

Les cours et passages, qui sont orientés nord-ouest/sud-est, présentent leur entrée sur ces axes.

Les cours les plus caractéristiques et les mieux conservées sont localisées au nord nord-est du centre, à l'ouest des rues du général Huard et du docteur Havard, au nord de la place du Pussoir-Fidèle (cour du Foyer, cour aux Moines, cour du Haut Bois).

On remarque, dans la trame bâtie, des traces d'autres cours plus ou moins dénaturées qui ont été fermées et privatisées. Des passages ou parties de passages sous bâti, ont également été bouchés, réduisant la perméabilité transversale des îlots.



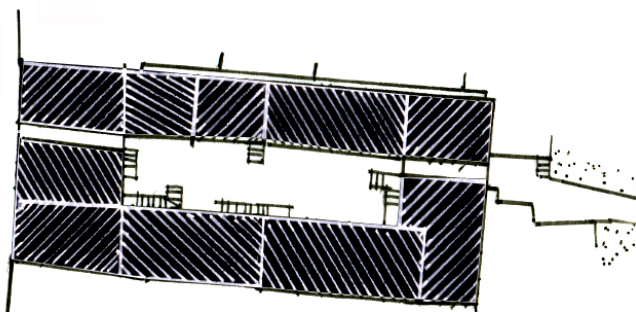
### 2.3.2. INVARIANTS

Les cours présentent des caractéristiques communes et de nombreuses variantes qui confèrent à ces espaces une grande variété, ainsi qu'une richesse morphologique et d'usage. La description des invariants se fait donc sur la base des cours les plus représentatives (cour du Foyer mais également cours du Sir Lahaye) et analyse les variantes qui apparaissent, au même titre que les invariants, comme des éléments de patrimoine urbain à préserver. Les variantes doivent être distinguées des altérations qui ont modifié les ambiances et les conditions sanitaires de certaines cours.

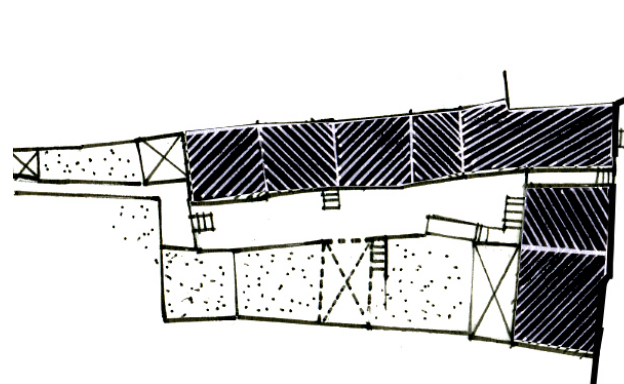
#### Emprise et proportions

L'espace vide commun a une surface moyenne de 130 m<sup>2</sup> pour une emprise totale comprenant le bâti de 650 m<sup>2</sup> environ.

La cour prend la forme d'un carré long (deux carrés juxtaposés), présentant son petit côté sur rue, ou d'un trapèze.



*Exemple 1 : cour du Foyer*



*Exemple 2 : cour du Sir Lahaye*

#### Variantes

- la cour peut prendre des proportions proches du carré (cour du Dauphin, cour de la Bataille) ou moins régulière (cour Gauthier, cour aux Lys, cour du Paradis)
- la cour peut prendre la forme d'un simple passage avec des dilatations (cour Lepontois) formant une excroissance à la ruelle.

#### Altérations :

- Ces dilatations formant courettes peuvent avoir été fermées, en limite de propriété, par des murs récents qui divisent l'espace entre cour et ruelle (cour Issac, cour de l'abbé Gauthier).

### 2.3.3. LE REDÉCOUPAGE PARCELLAIRE

Le parcellaire de la cour résulte de la division de plusieurs parcelles en lanière. Leur division a créé un ensemble de parcelles plus ou moins carrées autour d'une parcelle commune allongée desservant l'ensemble des parcelles latérales.

#### Altérations :

- La parcelle commune peut être divisée ou privatisée (cours du Sir Lahaye,...) et avoir été partiellement close ou bâtie (cour de la Bataille, cour de l'Enfer).

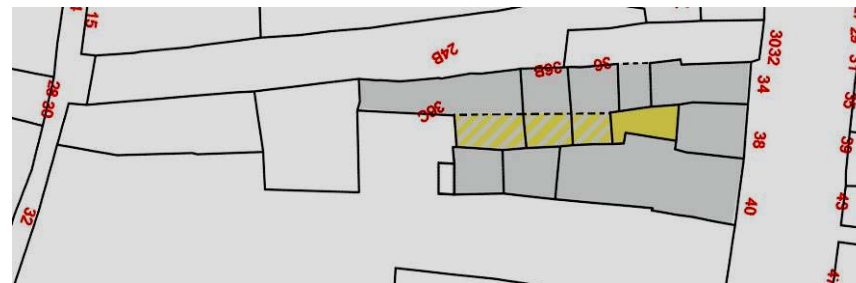
Les limites parcellaires latérales et arrière de la cour sont très nettes et définissent des ensembles urbains rectangulaires clairement définis.



#### Exemple 1 : cour du Foyer

En jaune, parcelle commune

En gris, parcelles desservies par la cour commune



#### Exemple 2 : cour du Sir Lahaye

La parcelle de cour commune a été privatisée à l'avant de trois maisons.

### L'organisation du bâti et les gabarits

Le bâti est implanté sur les quatre côtés de la cour en ordre continu. Les maisons ont un gabarit moyen en R+1+combles:

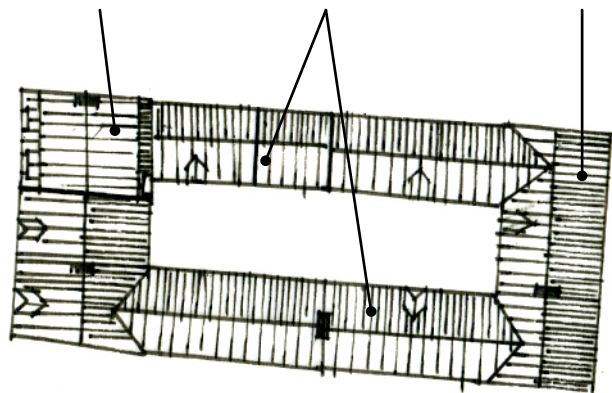
- trois maisons de ville en front de rue en R+1+combles.
- des bâtiments latéraux avec accès à l'étage par escalier extérieur.
- des bâtiments de fond de cour

Les bâtiments sont alignés, seuls les volumes des escaliers hors-œuvre d'accès aux étages empiètent sur l'espace central.

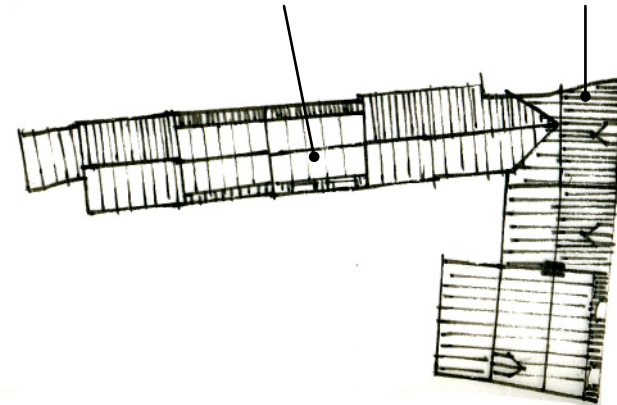
**Variantes :**

- bâtiments surélevés d'un niveau (cour de la Ligotière, cour de la bataille ...),
- cour sans bâti de fond de cour (cour Ozenne, cour Deuzet) ou incomplètement bâtie latéralement (traces de bâtiments détruits cour du Sir Lahaye).

Bâti de fond de cour    Bâtis latéraux    Bâtis en front de rue



Bâti latéral    Bâtis en front de rue



**Exemple 1 : cour du Foyer**



**Exemple 2 : cour du Sir Lahaye**



## 2.3.4. LES USAGES DU BÂTI

- des ateliers ou boutiques à rez-de-chaussée et des logements à l'étage dans le bâti en front de rue,
- des ateliers à rez-de-chaussée (batteries) et des logements à l'étage dans le bâti latéral et en fond de cour,

### Variantes :

- le bâti du fond de cour peut être un logis résidentiel (cour du Dauphin),
- certaines cours peuvent avoir une fonction particulière ou une spécialisation de l'activité artisanale (cour du Foyer qui abritait un élément particulier, le « four banal » dont les poêliers de la ville se servaient pour faire fondre le métal nécessaire à la fabrication des ustensiles de dinanderie et chaudronnerie moyennant une redevance).

### Altération :

Les activités artisanales ayant disparu des cours, les rez-de-chaussée sont devenus des extensions ou dépendances des logements. Le caractère des ateliers doit être préservé malgré les changements d'usage.



**Cour du Foyer :**  
maison à boutique entre rue et cour  
maisons sur cour avec ateliers et four banal en rez-de-chaussée



**Cour du Sir Lahay :**  
maison à ancien atelier entre rue et cour  
maisons sur cour avec anciens ateliers à rez-de-chaussée

### 2.3.5. LES PERCEPTIONS ET CHEMINEMENTS

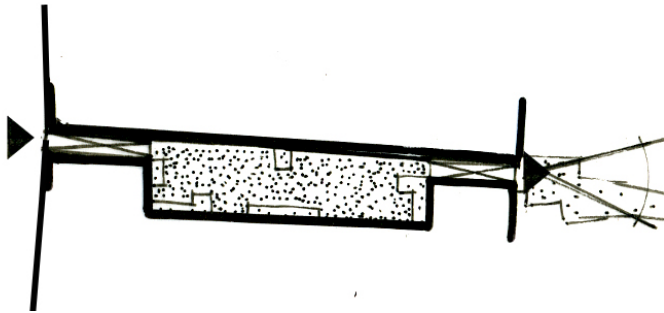
La cour est traversante est privée accessible au public. Elle permet de traverser l'îlot et d'accéder à l'eau. Cette perméabilité transversale des îlots selon les lignes de plus forte pente permettait aussi l'évacuation des eaux usées et de ruissellement.

#### Variantes :

- cheminement de la rue haute vers des jardins en terrasses en surplomb (cour du Sir Laye, cour Laurent)
- cheminement de la rue basse vers des jardins inondables puis accès à l'eau
- cheminement de la rue basse vers l'eau directement en contact avec le bâti de fond de cour implanté sur la berge (cour Lepontois, cour Lamorlaye, cour de la Luzerne) puis traversée du bief via une passerelle,
- les cours conservées entre la rue haute et la rue basse ne sont pas traversantes (cour du Dauphin, cour du Paradis, cour au 11 rue Carnot...)

#### Altérations :

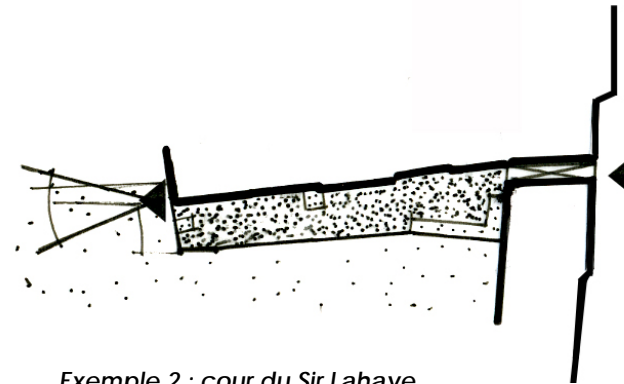
- des passages à l'arrière des cours ont été fermés empêchant la traversée. Ces transformations posent également des problèmes d'évacuation des eaux de ruissellement (cour de la Bataille, cour de la Ligotière).



Exemple 1 : cour du Foyer



*Passage à l'arrière de la cour du Foyer vers les jardins et la Sienne*



Exemple 2 : cour du Sir Laye



*Escalier à l'arrière de la cour du Sir Laye vers les jardins à terrasses et la rue aux Mezeaux*

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le 02/06/2017  
ID : 050220004-2017-0427-EXE2017\_079-CC

### 2.3.6. LES ENTRÉES DES COURS ET PASSAGES SOUS BÂTI

L'entrée de la cour sur fait par un passage piéton sous bâti depuis la rue. Le passage peut avoir été couvert ultérieurement. Les passages sous bâti ne disposent pas de portes.

En façade avant et arrière du bâti, le passage peut être couvert par un arc plein-cintre en pierre, un linteau droit en pierre, un linteau en bois.

Les passages sous bâti sont plafonnés en planches apparentes bouvetées et rainurées ou posées à plats joints. Les planches de plafonds sont surmontées d'un remplissage constitué d'une chape de terre et chaux plus ou moins fibrée d'éléments végétaux ou crins de cheval.

#### Variantes :

- certaines cours ont des accès cochers anciens ou actuels, ayant pour conséquence une mutation de l'usage des rez-de-chaussée, dont les locaux d'activités ont été transformés en garages pour les résidents (cour aux Lys, cour de la Ligotière, cour Ozenne, cour au 51 rue du Docteur Havard),



*Passage sous bâti couvert, en façade, par un linteau en bois*



*Passage sous bâti couvert, en façade, par un arc plein cintre en pierre*



*Passage sous bâti couvert, en façade, par un linteau droit en pierre*

#### Le traitement de l'espace libre

La cour est minérale. Le sol est traditionnellement en pierre.



*dans la cour de la Bataille*

## 2.4. LES FRONTS URBAINS COHÉRENTS

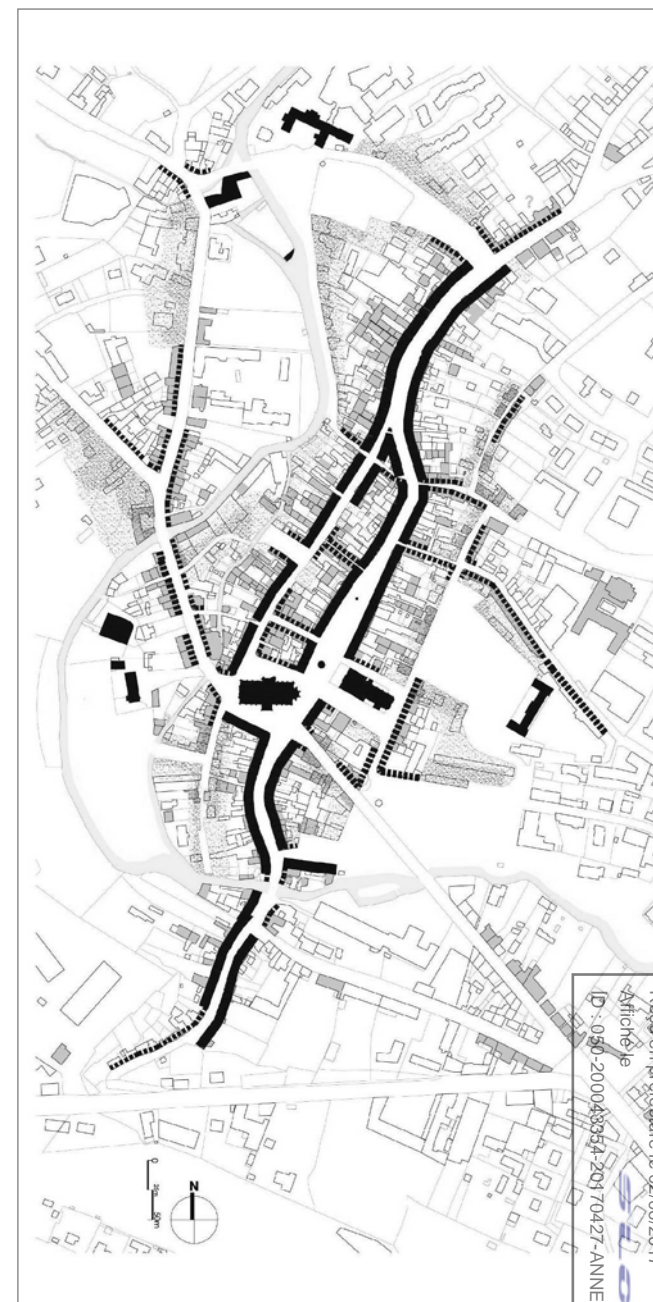
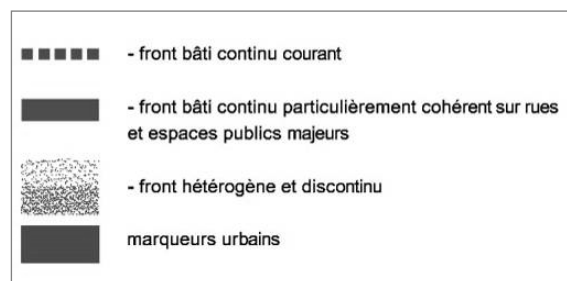
### 2.4.1. REPÉRAGE

Le paysage urbain de Villedieu est marqué par des fronts urbains de qualité créant une valeur d'ensemble qui va au-delà de l'intérêt propre de chaque construction. Les séquences les plus remarquables sont localisées sur les parties les plus anciennement loties, le long des rues et espaces publics centraux :

- séquence rue Général Hard – rue Carnot – place de la République – rue Gambetta – rue des Hauts Pavés,
- séquence de la rue du docteur Havard, côté ouest.

Ces séquences doivent préserver leurs caractéristiques invariantes détaillées dans les pages suivantes.

Sur les rues secondaires, on note des alignements en front continu d'intérêt.



## 2.4.2. INVARIANTS

### 1. rythme parcellaire

Le rythme parcellaire est relativement régulier et dense (5 à 6 m de largeur de parcelle).

### 2. emprise des cours communes sur plusieurs parcelles sur rue

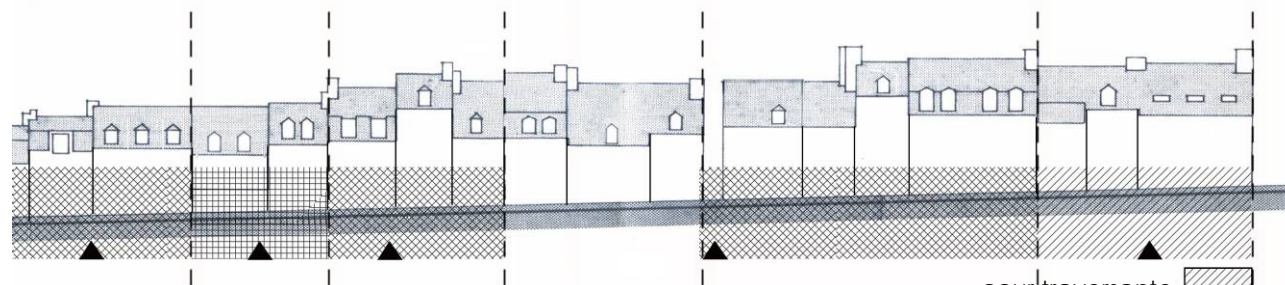
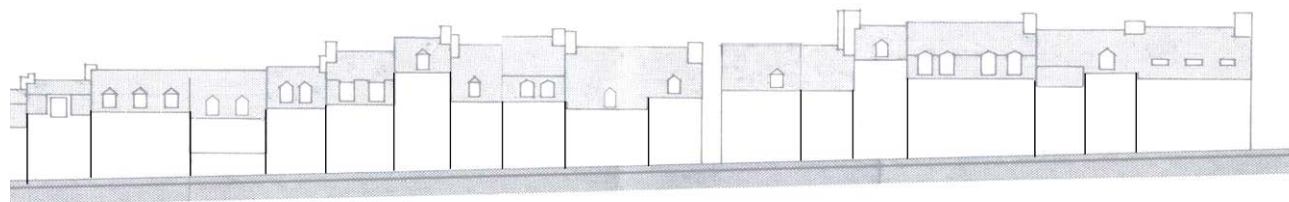
Les cours, à l'arrière du bâti sur rue, ont une façade correspondant généralement à une largeur de trois parcelles.



### 3. composition horizontale du bâti

Le bâti sur rue est composé horizontalement :

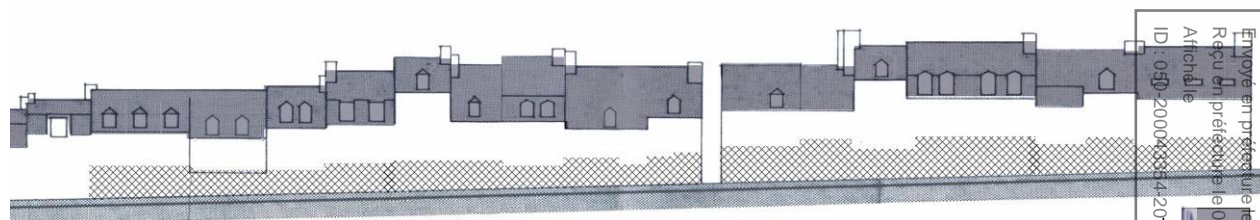
- d'un soubassement hétéroclite d'activités,
- d'un ou plusieurs étages carrés au rythme et rapport pleins/vides relativement régulier,
- d'un couvrement de toits moutonnant.


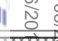

**Exemple 1 : FRONT ARTISANAL :** (rue du Général Huard, côté des numéros impairs, du 5 au 65).



cour traversante   
cour fermée 

entrée des cours communes 



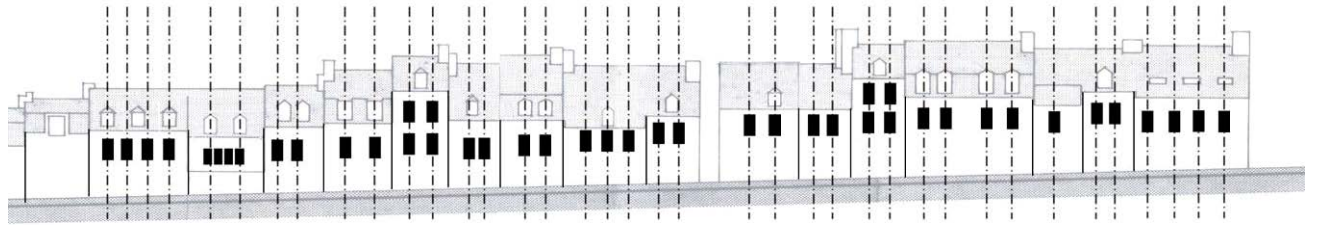
couvremen   
étages carrés   
soubassement d'activités 

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Réçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché  
ID : 050-200043354-2017-04-25-ANEXE2017\_079-CC  
45

**Exemple 1 : FRONT ARTISANAL : (rue du Général Huard, côté des numéros impairs, du 5 au 65).**

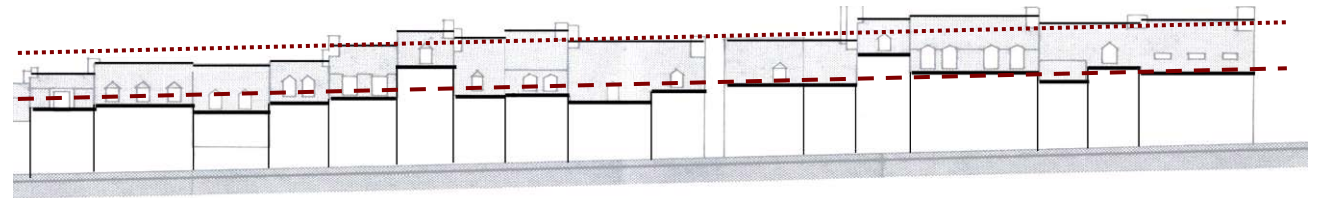
**4. rythme et rapport plein/vide des étages carrés**

- les fenêtres sont plus hautes que larges,
- les trumeaux ont un rapport de 0,8 à 1,2 fois la largeur d'une baie,
- les fenêtres sont parfois jumelées.



**5. lignes d'égout et de faitage**

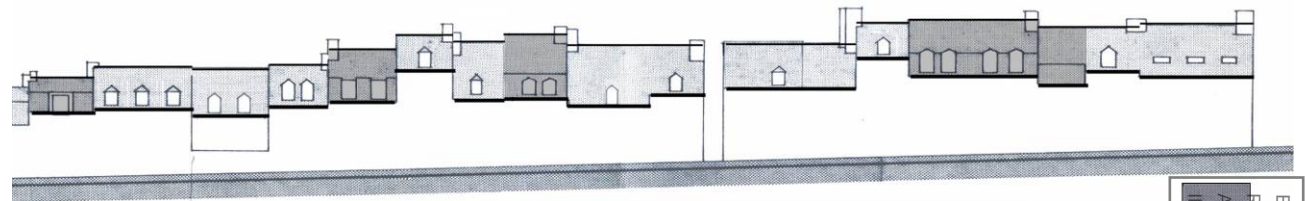
Les lignes d'égout et de faitage moutonnent et sont rarement alignées sur plusieurs parcelles ; les ruptures franches sont peu nombreuses, la grande majorité des constructions présentant un gabarit en R+1+combles. La ligne moyenne d'égout est proche de 6m par rapport à la chaussée, la ligne de faitage de 9m.



hauteur moyenne au faitage .....  
hauteur moyenne à l'égout - - - - -

**6. formes de toit**

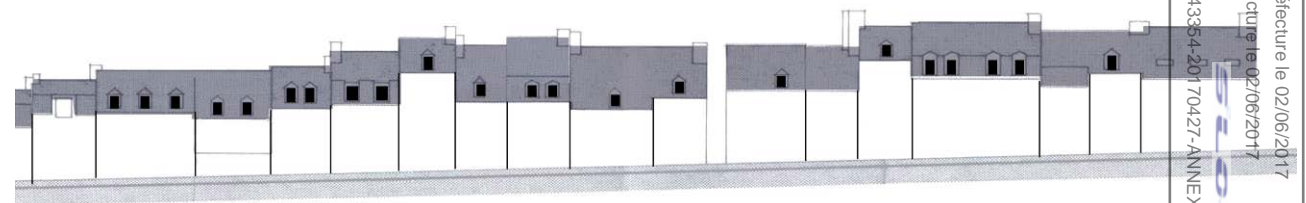
La répartition est d'environ :  
- 2/3 de toit à deux pans,  
- 1/3 de toits à la Mansart.



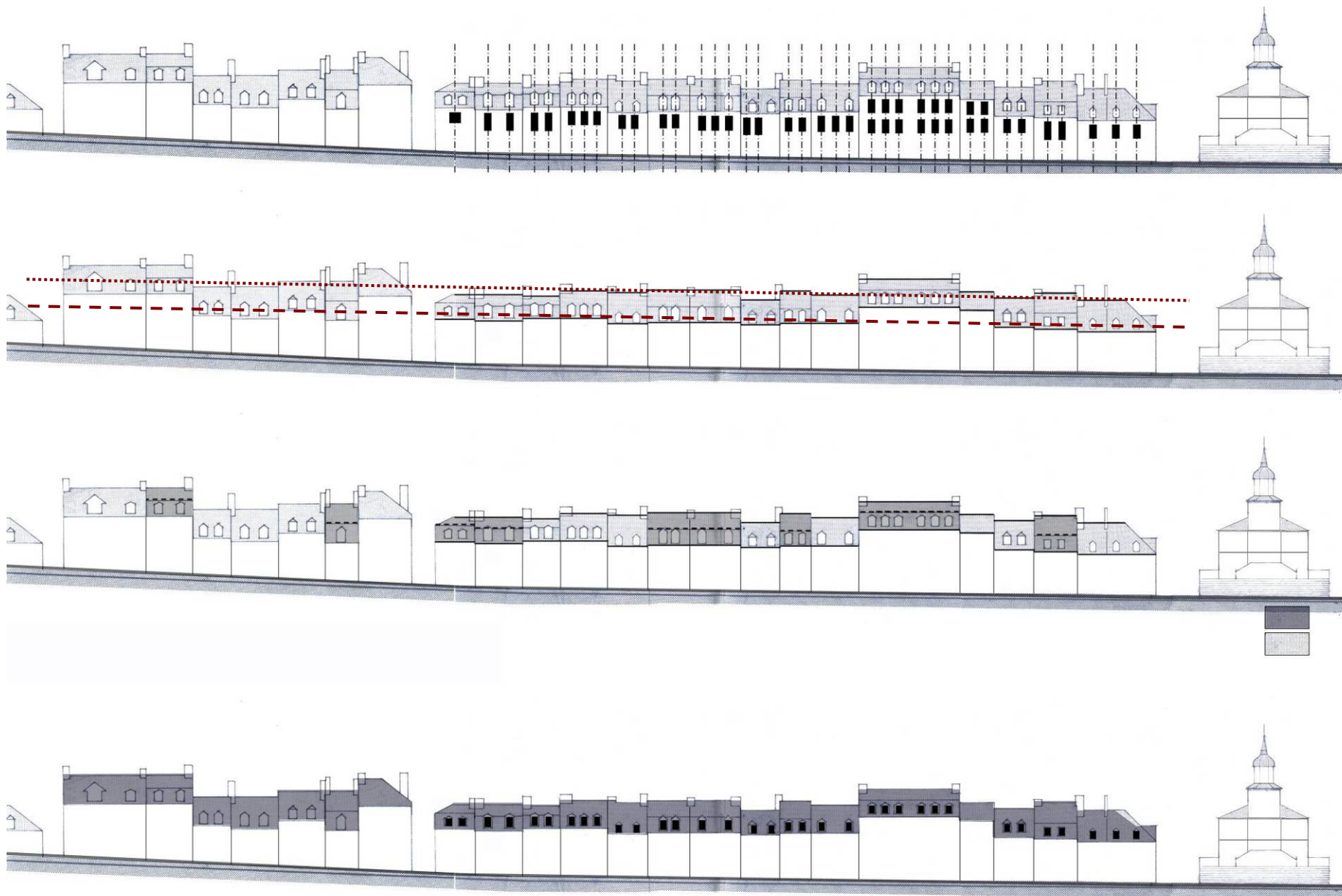
toit à la Mansart  
deux pans

**7. ponctuation du couverture**

Le couverture est ponctué par :  
- les lucarnes au-dessus des baies d'étages ou entre deux baies,  
- les souches de cheminées à l'aplomb des pignons



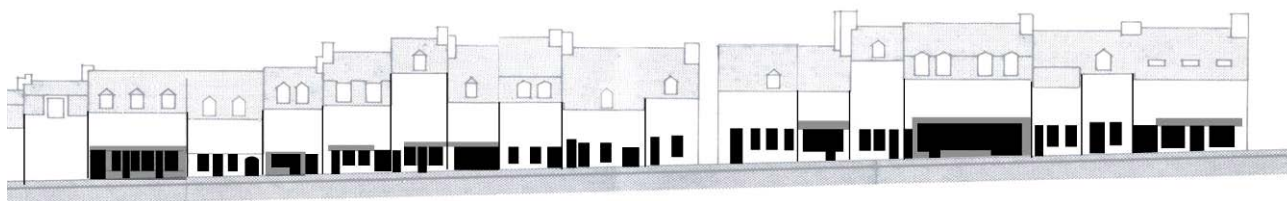
Exemple 2 : FRONT COMMERCIAL : rue Carnot et place de la République, côté des numéros pairs



### 8. rez-de-chaussée hétéroclites

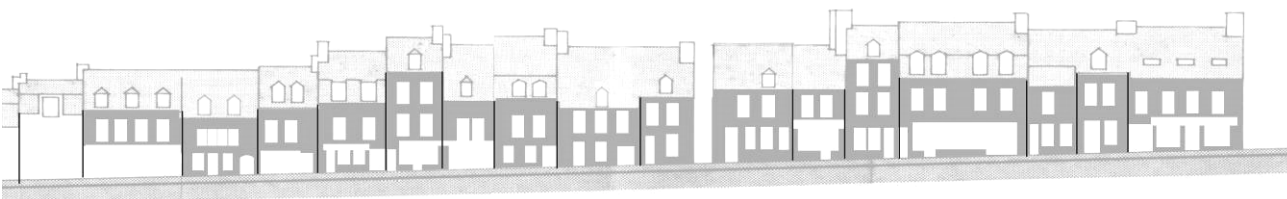
Les activités (ateliers artisanaux ou commerces) ont souvent leur propre rythme. Les devantures actuelles des commerces ont cassé le rapport au sol de l'architecture. Leur fabrication s'éloigne des règles de l'art et crée des « morceaux » sans rapport avec l'architecture des étages et les devantures voisines.

**Exemple 1 : FRONT ARTISANAL :** (rue du Général Huard, côté des numéros impairs, du 5 au 65).

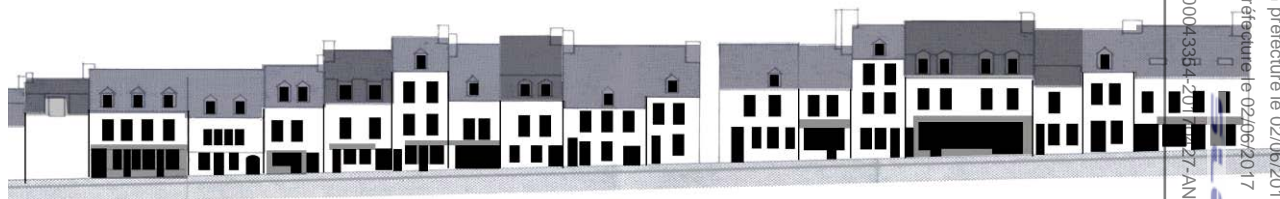


### 9. lecture de la maçonnerie

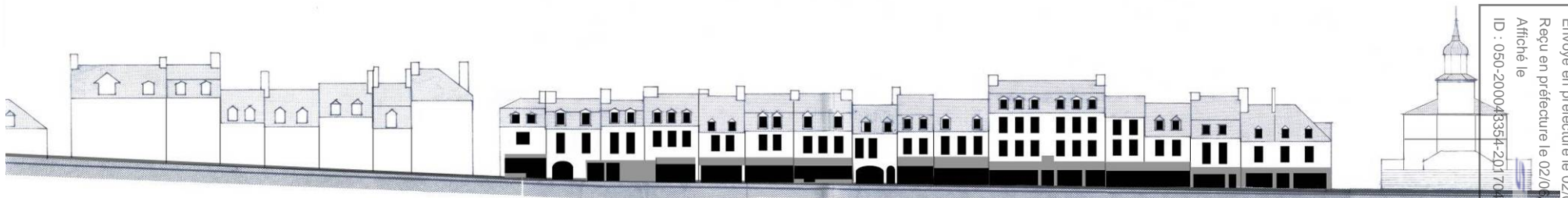
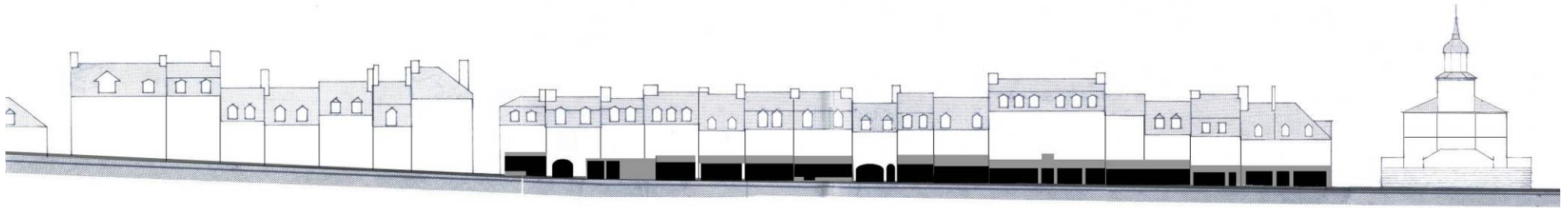
La lecture de la maçonnerie et de l'architecture est évidente sur les étages carrés, plus lacunaire en rez-de-chaussée



### 10. Façades : rapport entre les pleins et les vides

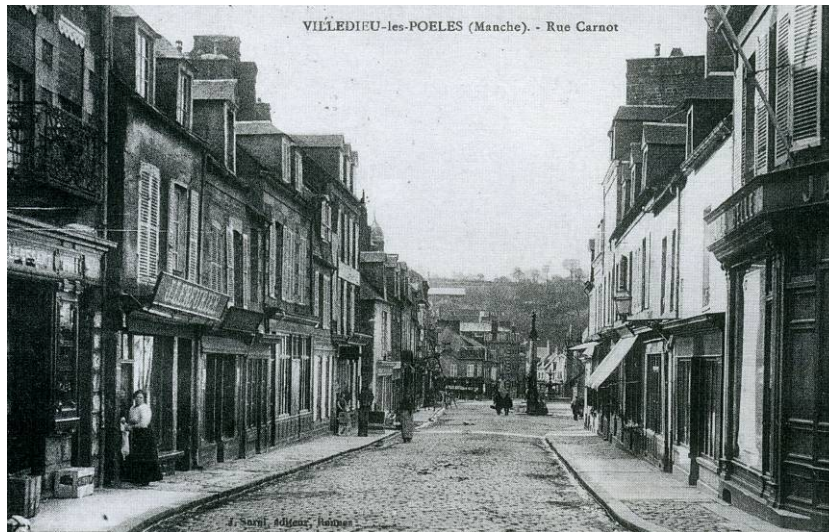








*Ambiance dans les fronts de rue avec ateliers en rez-de-chaussée au début du XX<sup>e</sup> siècle (rue du Docteur Havard et rue du Général Huard, côté ouest)*



*Ambiance dans les fronts de rue avec boutiques en rez-de-chaussée au début du XX<sup>e</sup> siècle (rue Carnot et place de la République)*

*Les ambiances d'hier*

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
 Reçu en préfecture le 02/06/2017  
 Affiché le 01/07/2017  
 95 017 27-AN  
 XE2017\_079-CC  
 50

### 3. LES PROTECTIONS INSTITUTIONNELLES ET LES SERVITUDES PARTICULIÈRES

#### 3.1. LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Il existe deux ensembles protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913 à Villedieu-les-Poêles : l'église Notre-Dame et les immeubles bordant la cour du Foyer. Ces deux ensembles bâtis génèrent un périmètre de protection (rayon des 500 m) dans lequel l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France s'applique. C'est ce mode de protection qui évoluera par la mise en œuvre de l'AVAP.

##### L'église Notre-Dame :

###### Localisation :

- Place des chevaliers de Malte

###### Époques de construction :

- XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> siècles

###### Protection :

- classée MH en totalité

###### Date de la protection :

- par arrêté du 27 décembre 1979.

Reconstruite en grande partie au XV<sup>e</sup> siècle sur une base plus ancienne, l'église Notre-Dame présente aujourd'hui une nef du XVII<sup>e</sup> siècle.

Elle renferme un ensemble mobilier dont un buffet d'orgue également protégé au titre des Monuments Historiques.

##### Les immeubles bordant la cour du Foyer :

###### Localisation :

- 23 à 31 rue du Général Huard

###### Époques de construction :

- du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles

###### Protection :

- cour, élévations, toiture, sol inscrits MH

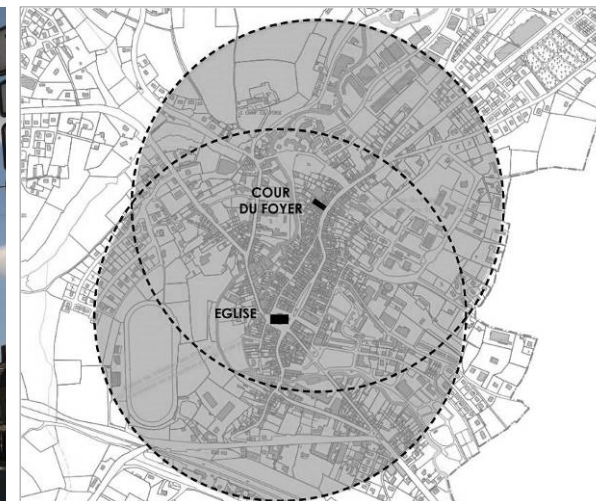
###### Date de la protection :

- par arrêté du 08 août 1975

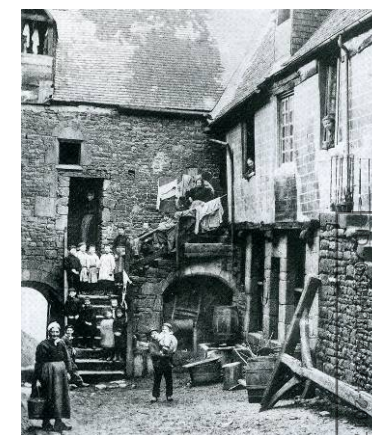
C'est l'exemple le plus cohérent conservé des anciennes cours communes d'ateliers de production de dinanderie caractéristiques de Villedieu. Les façades sur rues de ses immeubles sont de moindre intérêt. La cour dite du Foyer comprend un ensemble de maisons de différentes époques avec ateliers au rez-de-chaussée et logements à l'étage accessibles par des escaliers extérieurs. Elle accueillait une fonction particulière : le four banal dont les poêliers se servaient pour faire fondre le métal nécessaire à la fabrication des ustensiles de dinanderie ou chaudronnerie moyennant une redevance.



L'église Notre-Dame



Périmètres de protection MH de l'église Notre-Dame et de la cour du Foyer



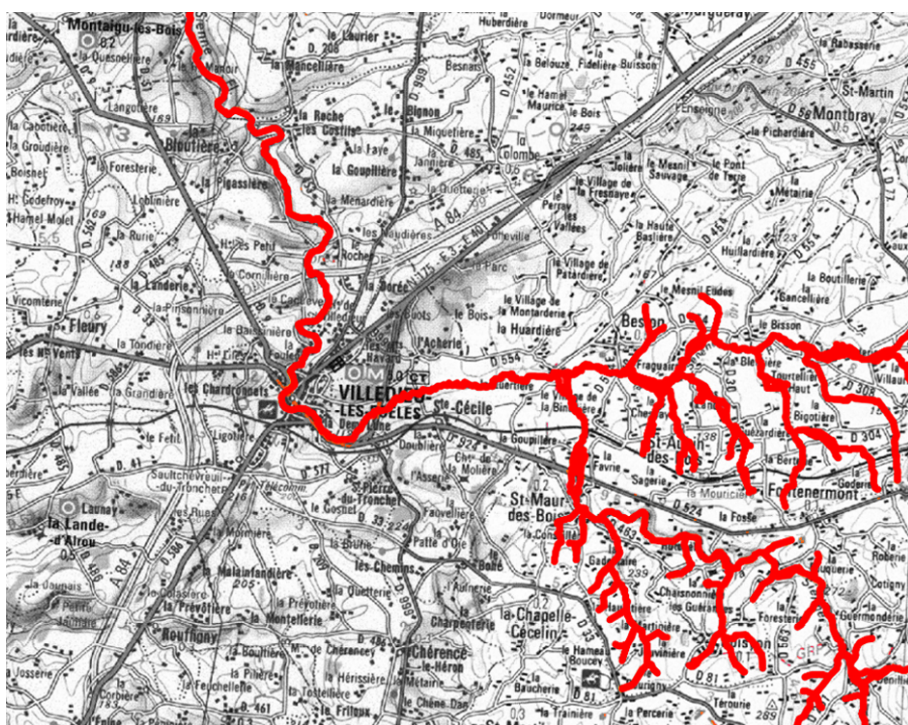
La cour du Foyer au début du XX<sup>e</sup> siècle

### 3.2. LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

Le territoire de Villedieu-les-Poêles comprend deux zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique :

- une ZNIEFF de type 1 correspondant au fleuve côtier de la Sienne et ses principaux affluents possédant des frayères naturelles ;
- une ZNIEFF de type 2 correspondant au bassin de la Sienne

La ZNIEFF de type 1, de superficie limitée, est définie par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. La ZNIEFF de type 2 correspond à des ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elle inclue la ZNIEFF de type 1.



Périmètre de la ZNIEFF de type 1



Périmètre de la ZNIEFF de type 2

### 3.3. LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES RISQUES D'INONDATIONS

Le règlement du PPRI de la Seine et de ses affluents distingue trois zones plus ou moins exposées :

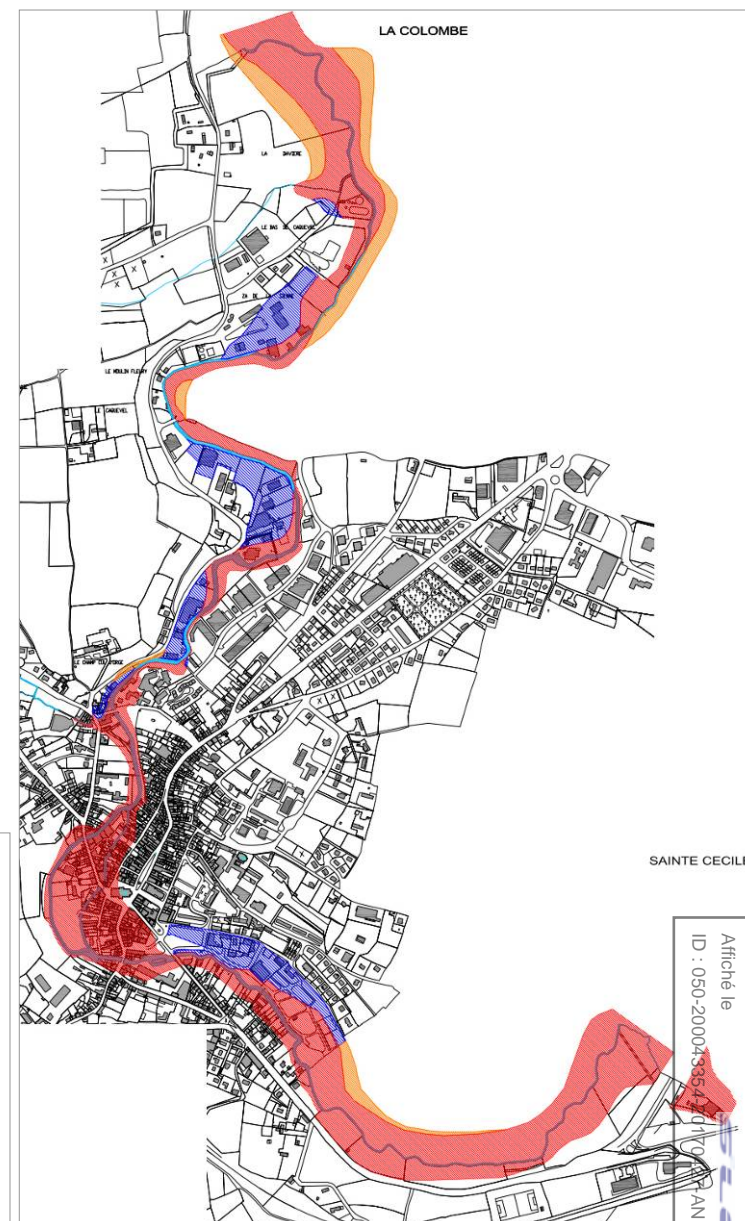
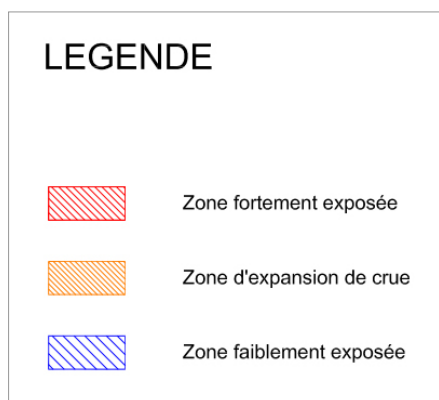
- une zone fortement exposée,
- une zone d'expansion de crue,
- une zone faiblement exposée.

Dans les trois zones, toutes les constructions nouvelles, clôtures, réhabilitation, aménagements urbains sont interdits à l'exception de celles qui n'entraînent aucune augmentation notable du risque ni augmentation de ses effets.

Dans les premières zones (rouge et orange), seules sont autorisées, sous conditions, la reconstruction de bâtiments sinistrés et le changement d'affectation, l'aménagement ou la réhabilitation des constructions existantes.

Dans la zone bleue, l'extension des constructions à usage d'habitation est autorisée sous conditions.

Le périmètre de protection concerne toute la partie sud-ouest du centre ancien patrimonial (l'île Bilheust et le bâti compris entre le Bief et une limite topographique passant par le Pussoir-Fidèle, l'église Notre-Dame et la rue du Général de Gaulle).



Carte du PPRI

### 3.4. LES ATTENTES ET PROJETS DE LA COMMUNE

Parmi les objectifs du P.A.D.D. du PLU de Villedieu, on note :

- la préservation des cours d'eau, du bocage et des points de vue depuis les hauteurs,
- la préservation de l'architecture des cours du centre ancien,
- la valorisation des berges de la Sienne dans les secteurs urbanisés.

Les AVAP, en tant que servitude annexée au règlement du PLU, est un outil de mise en œuvre de ces objectifs de préservation et valorisation du patrimoine communal.

Si le PLU a mis l'accent sur une protection accrue des zones humides et des secteurs bocagers les mieux conservés, le plan de zonage montre une perspective d'urbanisation importante notamment au sud-ouest en continuité des zones pavillonnaires existantes.

**LEGENDE**

**LES ELEMENTS DU CONTEXTE**

Les éléments du contexte situent le cadre existant dans lequel vient s'inscrire le projet.

- Limite de commune
- Rivière et ruisseau
- Equipement d'intérêt général

**EQUIPEMENTS LIES AUX DEPLACEMENTS**

L'ensemble de ces équipements fournit des indications sur l'articulation et la complémentarité entre les opérations d'aménagement et les politiques de déplacement menées à l'échelle du territoire.

- Autoroute A 84
- Voie SNCF
- Voirie
- Circulation douce - Haies à conserver ou à renforcer
- Parc public de stationnement

**LES ESPACES PUBLICS OU PRIVES A CONFORTER OU A CREER**

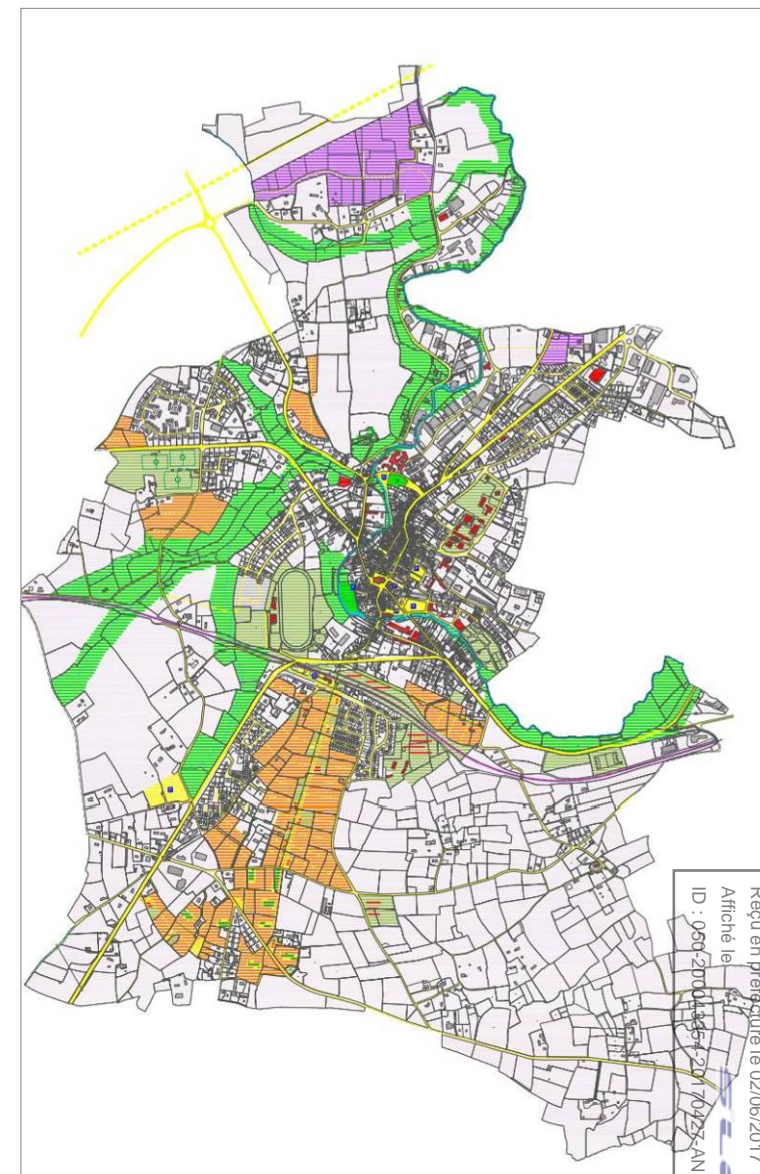
Ces différents types d'espaces correspondent à des espaces publics ou privés, et à des espaces verts qui entrent dans la structuration des projets à l'échelle de la commune.

- Espace naturel structurant
- Espace vert
- Espace public majeur
- Espace public ou privé à proximité

**LES PRINCIPALES AFFECTATIONS A CONFORTER OU A CREER**

Il s'agit d'affectations dominantes, qui n'excluent pas la possibilité d'implantations de nature différente, l'objectif étant d'aboutir à une mixité urbaine à l'échelle du secteur concerné.

- Secteur d'habitat
- Secteur d'activité
- Secteur d'équipement d'intérêt général
- Secteur en cours d'urbanisation

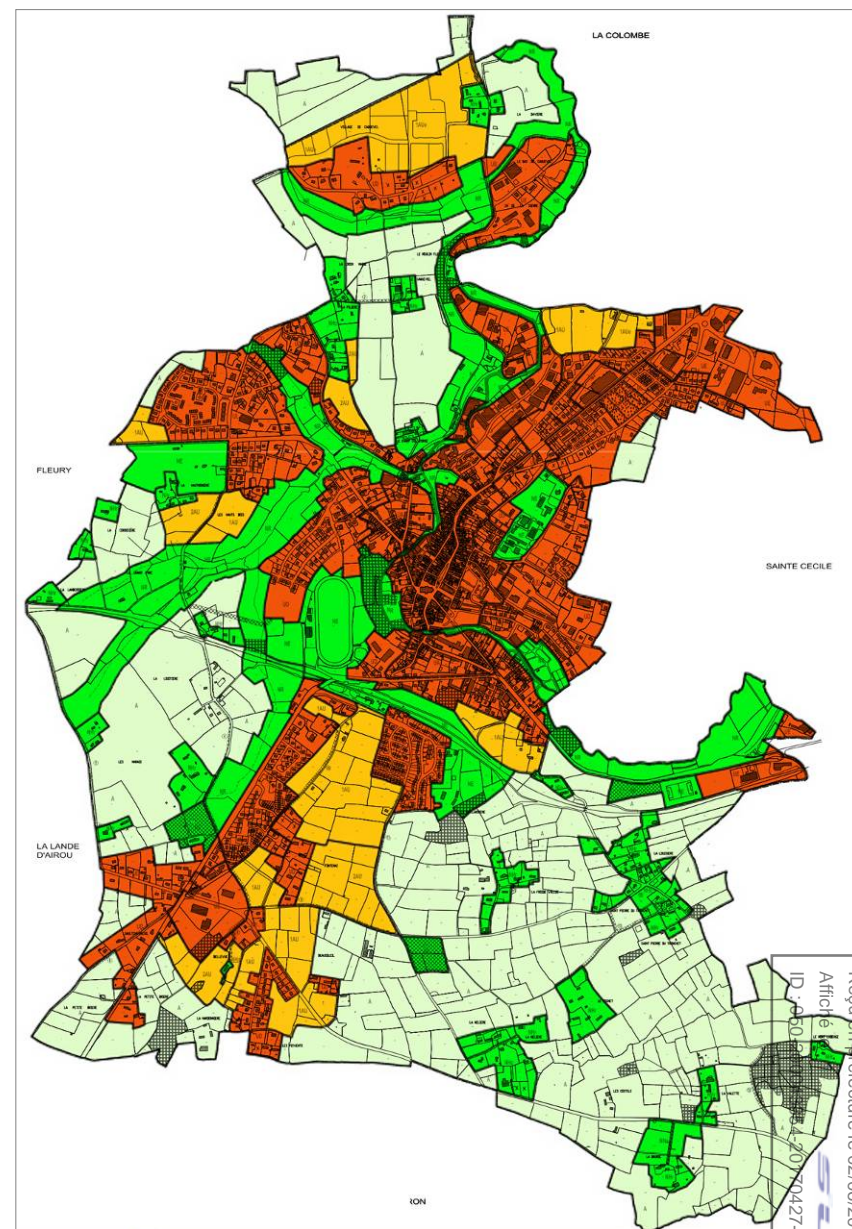


Carte des orientations du PADD (source PLU)

L'AVAP est en mesure de revaloriser les secteurs d'urbanisation récente (en zone UD ou NL) en co-sensibilité avec le centre ancien ou particulièrement visible depuis les points hauts et participer à maîtriser les secteurs d'urbanisation future les plus sensibles, comme par exemple la zone 1AU au-dessus de la cité de la demi-lune.

Ces zones peuvent être intégrées à l'AVAP au sein de secteurs spécifiques cadrés par des règles urbaines et paysagères (règles de gabarits, teintes chromatiques, insertion paysagère, etc.).

ZONAGE DU P.L.U.	SURFACES EN HECTARES
<b>ZONES URBAINES</b>	
ZONE UA	33,1
ZONE UD	86,0
ZONE UL	57,3
ZONE UE	48,8
<b>TOTAL</b>	<b>225,2</b>
<b>ZONES D'URBANISATION FUTURE</b>	
ZONE 1AU	60,7
ZONE 2AU	17,6
<b>TOTAL</b>	<b>78,3</b>
<b>ZONES NATURELLES</b>	
ZONE NE	41,9
ZONE NH	43,9
ZONE NR	89,5
<b>TOTAL ZONES N</b>	<b>175,3</b>
<b>ZONE AGRICOLE</b>	
ZONE A	315,85
<b>TOTAL</b>	<b>315,9</b>
<b>TOTAL ZONAGE</b>	<b>794,5</b>



Carte de zonage du PLU (source PLU)

## 4. L'ARCHITECTURE DE VILLEDIEU

### 4.1. LES ÉDIFICES REMARQUABLES NON PROTÉGÉS

#### 4.1.1. LES VESTIGES DE LA COMMANDERIE

##### - La chapelle Sainte Blaise

Cette petite chapelle gothique très restaurée est le seul vestige conservé de la commanderie médiévale. Sa baie de chevet date du XIII<sup>e</sup> siècle.

##### - L'hôtel de la Commanderie

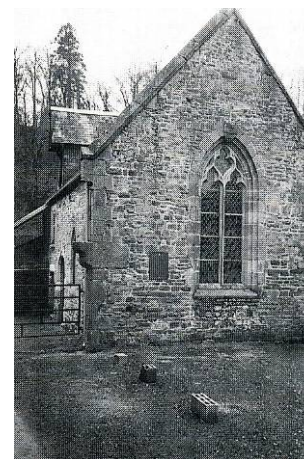
La demeure actuelle a été étendue dans sa partie sud au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne le cadastre napoléonien et les vestiges de chaînage présents au centre de sa façade. Malgré ce remaniement tardif, la façade principale axée de l'édifice adopte une architecture de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'hôtel aurait été réaménagé pour loger les derniers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

##### - L'ancienne auberge Saint-Michel

Si elle ne dépendait pas directement de la commanderie de l'ordre de Malte, l'ancienne auberge Saint-Michel, située sur la place de la République face à l'ancien marché, constitue le témoignage de la prospérité économique de la ville à la fin du Moyen-âge et à la Renaissance. Sa façade en pierre de taille qui présente des vestiges de baies des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle fait partie des éléments de patrimoine visibles depuis la rue les plus remarquables de la ville.



L'hôtel de la Commanderie



La chapelle Saint Blaise



L'auberge Saint-Michel



#### 4.1.2. AUTRES ÉDIFICES

**- La cité paroissiale au 31, rue du bourg l'Abesse et 20 bis rue Jules Trétel.**

La cité comprend un bâtiment sur rue et un corps de logements accolé à l'arrière. La façade sur rue, du début du XX<sup>e</sup> siècle, montée en petit appareil, est soulignée par soubassement en granite et des encadrements en briques. Les linteaux sont métalliques.

**- Cité au 30, rue du Docteur Havard**

Ce bâtiment de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est constitué d'ateliers au rez-de-chaussée et de logements à l'étage. Comprenant une cour à l'arrière, cet ensemble témoigne de la volonté d'ordonner et de regrouper dans un bâtiment unique à l'architecture relativement savante, le type traditionnel des maisons-ateliers. Les menuiseries à petits bois du rez-de-chaussée et les portes d'entrée sont conservées. L'ensemble est en mauvais état.

**- Bâtiment au 27, rue du Pavé**

Ce bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle marque l'entrée de ville depuis la rue du Pavé. Si son architecture s'apparente à une grande demeure rurale, il est édifié à l'emplacement de l'ancienne prison dite du bourg (cf. carte de 1740) et dont il pourrait constituer un vestige.

**- Les écuries au 31, rue du bourg l'Abesse**

Les écuries sont constituées d'un ensemble à cour sur rue, largement remaniées au XIX<sup>e</sup> siècle. Le corps de bâtiment donnant sur le cours d'eau présente des traces de dispositions plus anciennes (partie basse en moellons, encorbellement et pan de bois enduit).

*Cf. illustrations p. 63.*

### 4.1.3. LES LIEUX DE MÉMOIRE : LES TROIS CIMETIÈRES DE VILLEDIEU

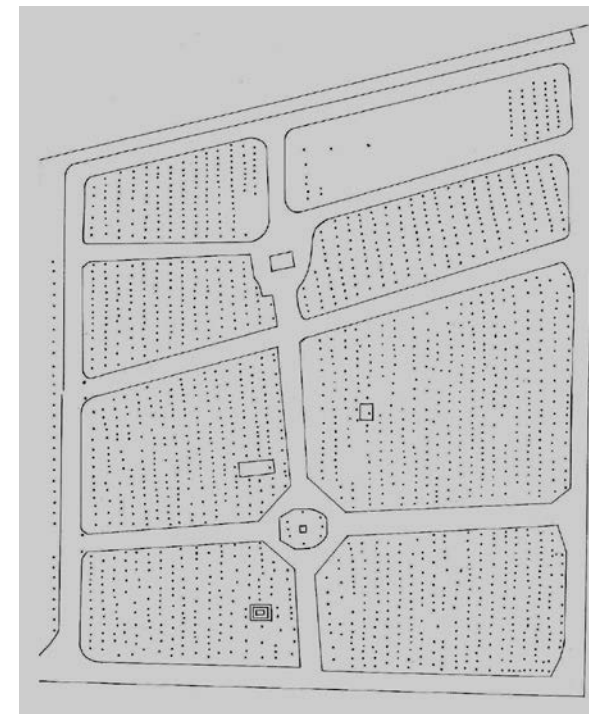
Villedieu-les-Poêles conserve trois cimetières, dont l'organisation spatiale et le patrimoine funéraire présentent un intérêt digne d'être conservé au titre de l'AVAP.

#### LE CIMETIÈRE SAINT-ÉTIENNE

Situé entre l'ancienne route de Pont-Farcy, menant à Caen, et l'actuelle route nationale, le cimetière Saint-Etienne était réservé aux Lépreux, avant d'être utilisé comme cimetière paroissial à partir de 1766. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il est doté d'une chapelle, la chapelle Saint-Etienne.

Endommagée pendant la Révolution française, la chapelle Saint-Etienne est promise à la démolition suite à une délibération du conseil municipal du 19 ventôse de l'an XIII (mars 1805). Mais à la mort du curé de la paroisse en 1815, les habitants de Villedieu réclament la réparation de la chapelle. Il faut attendre 1865 pour que le conseil municipal approuve le projet de restauration de l'édifice qui fait l'objet d'importants travaux en 1873, avant d'être finalement détruit dans les années 1950.

Comprenant actuellement huit carrés, le cimetière a fait l'objet de plusieurs d'agrandissements. Y sont inhumés de nombreuses personnalités de la commune : Simon Duparc (décédé en 1883), des membres de la famille Cornille-Havard, le curé Delaporte (1788-1858). On y trouve également un obélisque offert par les citoyens pour Jules-Aimable Fleury, mort à Paris en 1848. Il compte plusieurs autres sépultures et monuments remarquables repérés par l'Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne (ASVPVS).



Les huit « carrés » du cimetière. © Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne.

## L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE DE SAINTE-TRINITÉ DE SAULTCHEVREUIL-DU-TRONCHET

Jusqu'en 1964, l'église et le cimetière de Saultchevreuil, situés au sud-ouest du centre ancien de Villedieu, au sud de la voie ferrée, faisaient partie de la commune de Saultchevreuil-du-Tronchet. Les limites de cette commune étaient issues de la réunion, en 1836, de la commune de Sault-chevreuil et d'une partie de la commune de Saint-Pierre-du-Tronchet, annexée partiellement par Villedieu-les-Poêles. Saultchevreuil-du-Tronchet est annexée à Villedieu-les-Poêles en 1964.

L'église de Saultchevreuil est remaniée aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sur un fonds bâti roman encore visible. Le transept et le flanc sud de la nef conservent en effet des vestiges de maçonnerie en *opus spicatum* et des baies en plein cintre aujourd'hui murées.

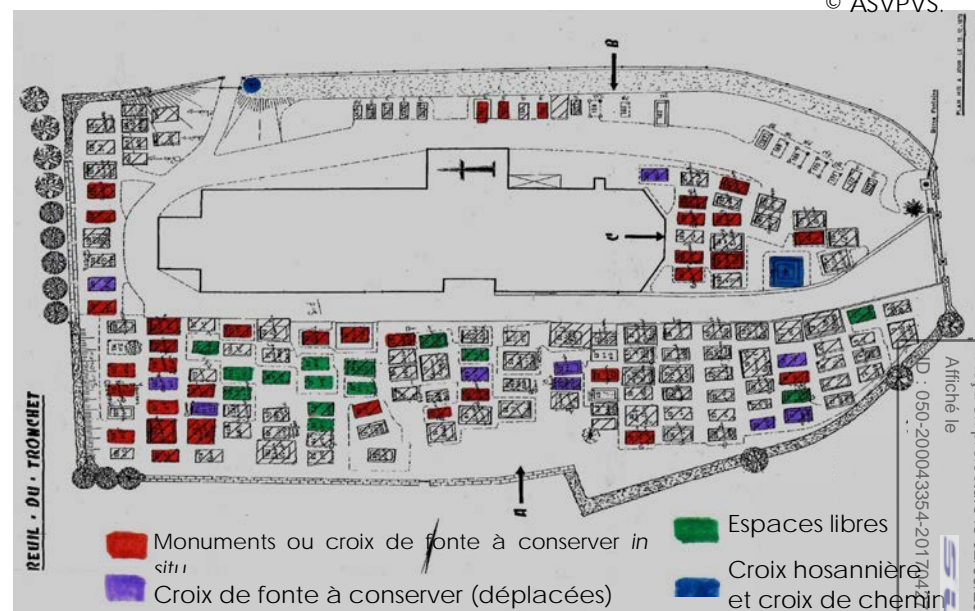
Surmontée d'un linteau en accolade, la porte sud du transept peut être datée de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle, tandis que le porche qui protège le portail à l'ouest pourrait remonter à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La tour-clocher à l'extrémité nord du transept peut également être datée de cette époque. Coiffée d'un toit en bâtière, elle compte trois niveaux séparés par des boudins et abrite une chapelle. Aux XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle, la façade nord, probablement très peu percée à l'origine, est remaniée avec l'ajout de hautes fenêtres.

Dans les années 1730, l'église fait l'objet d'une nouvelle campagne de travaux avec la reconstruction du chœur terminé par une abside à trois pans. En 1854, l'église est restaurée (dallage de la nef, restauration des quatre baies trilobées de la nef).

Le cimetière possède d'intéressants monuments en élévation en granit ou calcaire de Montmartin repérés par l'Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne.



Eglise de Saultchevreuil-du-Tronchet. Vue de la tour-clocher et de l'abside à trois pans coupés  
© ASVPVS.



Plan de repérage du patrimoine funéraire  
© ASVPVS

## L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE DE SAINT-PIERRE-DU-TRONCHET

Jusqu'en 1836, le cimetière et l'église Saint-Pierre-du-Tronchet, situées au sud-est du centre ancien de Villedieu, au sud de la voie ferrée, faisaient partie de la commune de Saint-Pierre-du-Tronchet. Par ordonnance royale de Louis-Philippe de 1836, une partie de la commune – tout le quartier des bords de Sienne, de la demi-lune jusqu'au pont de pierre et la route de Granville – est annexée à Villedieu-les-Poêles. L'autre partie est annexée à la commune de Saultchevreuil, qui prend alors le nom de Saultchevreuil-du-Tronchet, elle-même absorbée par Villedieu en 1964.

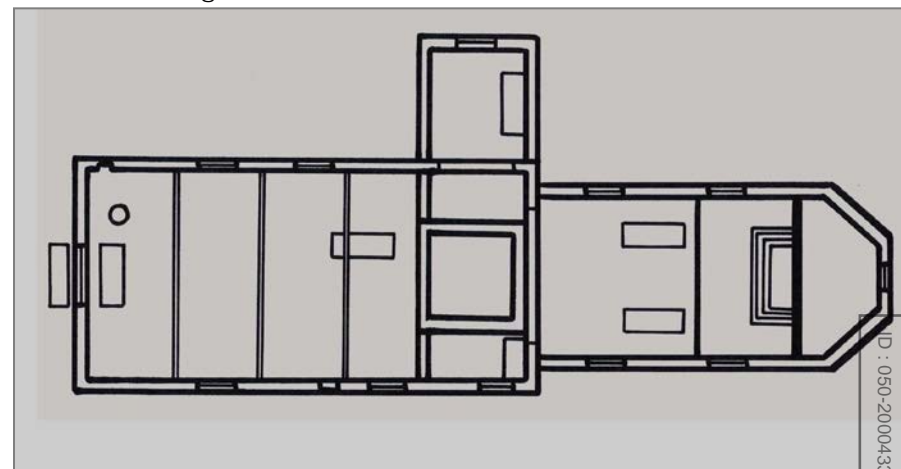
Conservant des vestiges de l'époque romane – le mur sud de la nef présente des traces de maçonnerie en *opus spicatum* (arêtes de poisson) et des baies en plein cintre aujourd'hui bouchées –, cette église a été remaniée aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'abside à trois pans comprenant la sacristie date de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et la chapelle s'élevant à l'extrémité nord du transept, du XIX<sup>e</sup> siècle.

Présentant une nef plus large que le chœur – particularité locale –, l'église est dotée d'une tour clocher coiffée d'un toit à quatre pans, s'élevant entre la nef et le chœur.

L'enclos du cimetière qui comprend 126 sépultures, est constitué d'un talus de terre et de granits et d'un muret. Le cimetière conserve d'intéressants éléments de patrimoine funéraire, notamment la concession Marie Debroise dotée d'une intéressante clôture en fonte. L'urne funéraire est surmontée d'un linceul soutenu par six piliers torsadés. On y trouve également plusieurs tombeaux de granit bien exécutés. La croix hosannière se trouve au sud.



Façade sud de l'église de Saint-Pierre-du-Tronchet  
© ASVPVS.



Plan de l'église Saint-Pierre-du-Tronchet  
© ASVPVS.

#### 4.1.4. LES ÉQUIPEMENTS

##### - L'Hôtel de ville

Il est édifié en 1869. Construit en pierre de taille de granite, sa façade principale, qui domine la place de la République du haut d'un imposant emmarchement, est marquée par un pavillon central surmonté d'un clocheton. La façade dissimule un plan allongé qui accueillait une salle de spectacle dans le portail monumental se situe à l'opposé de l'entrée de la mairie.

##### - Les halles aux grains

Elles ont été construites en 1847 et présentent une longue façade à arcades à fronton central et clocheton en toiture. C'est un des rares bâtiments de Villedieu construit en pierre de taille de granite gris. Le bâtiment est adossé à un bâtiment existant.

Les halles aux grains témoignent de l'importance de la ville dans le commerce agricole à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle favorisé par l'arrivée du chemin de fer. Le bâtiment accueille actuellement une médiathèque.

##### - L'hôpital

Fondé en 1715, l'hôpital actuel présente des bâtiments datant en partie du début du XIX<sup>e</sup> siècle (corps central et aile est avec la chapelle). Le bâtiment a été réaménagé et agrandi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la création de l'aile ouest, créant la cour actuelle, et l'adjonction d'une aile en dehors du carré vers l'est.

##### - Le presbytère

Construit en 1861, c'est un imposant bâtiment en R+2+combles présentant sa façade la plus courte sur la place du Presbytère et sa plus grande sur un jardin clos.

- **L'école primaire des garçons** est construite en 1881. Le bâtiment est organisé en U avec deux ailes latérales plus basses que le corps central, disposant d'un pavillon central en légère avancée surmonté d'un clocheton. L'école borde la place du Champ de Mars dans sa partie est.

- **L'école primaire des filles** longe la rue des écoles. Le mur de terrasse qui soutient la cour d'école borde le champ de Mars dans sa partie nord. Il s'agit d'un bâtiment allongé dont la façade répétitive était autrefois rythmée par des frontons cintrés qui ont disparu.

##### - L'institution Notre Dame

Cette institution, qui accueillait un orphelinat de jeunes filles, s'est installée en 1853 sur le site de l'ancien couvent des franciscaines situé dans le quartier de la Demi-Lune, adossé à la côte de la route du Maréchal Leclerc. Le bâtiment principal de cet ensemble est perpendiculaire à la rue Pierre Paris et date du début du XX<sup>e</sup> siècle. Les encadrements et les bandeaux décoratifs sont traités avec de la brique et du béton.

##### - Le collège Saint-Joseph

Les bâtiments principaux organisés sur un plan en U sont terminés en 1909. La surprenante chapelle avec son grand volume de toiture très visible des lointains est achevée en 1936 par Cornillé, architecte d'Avranches. Cette institution réputée formait les ouvriers de l'industrie locale.

##### - Les anciennes postes

Implanté le long de la rue du pont Chignon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment de l'élargissement de la rue du Pont Chignon, le bâtiment des postes qui a aujourd'hui perdu sa fonction, forme à lui seul un petit îlot à l'angle de la rue de la Planche Blondel. Sa façade principale et le pan coupé à l'angle présentent un décor chargé en granite, grès et briques. Les autres façades sont traitées plus sobrement avec de simples encadrements en briques. Le bâtiment actuel a été édifié à l'emplacement d'un bâtiment plus ancien qui pourrait avoir été l'ancien four du commandeur localisé à cet endroit sur le plan du XVIII<sup>e</sup> siècle.



L'hôtel de ville



La halle aux grains



L'hôpital



Le presbytère



L'école des garçons



L'école des filles



L'institution Notre-Dame



Collège Saint-Joseph et sa chapelle

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le  
ID : 050-20074-CC  
N° : 2017\_079-CC  
62



*Les postes*



*Cité paroissiale au 31 rue du bourg l'Abbesse*



*Logements-ateliers groupés au 30 rue du Docteur Havard*



*Maison au 27, rue du Pavé, sur le site de l'ancienne prison du bourg*



*Cour et bâtiment sur l'eau des anciennes écuries*



#### 4.1.5. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET D'ACTIVITÉS LIÉES A L'EAU

(La numérotation renvoie au repérage sur la carte de la trame verte et bleue urbaine.)

##### L'ancien moulin de bourg l'Abbesse

Le moulin de bourg l'Abbesse est de fondation très ancienne. Vers 1850, il est transformé et agrandi en minoterie. Récemment, il a été en partie réaménagé en restaurant.

##### La fonderie de cloches Cornillé – Havard

La fonderie Havard a été construite sur les terrains de l'ancienne Commanderie. Édifiée en pierre avec encadrements en briques, elle a conservé sa cheminée.

##### La minoterie Lechevallier

La minoterie a été édifiée à l'emplacement du moulin banal du Commandeur localisé sur le plan du XVIII<sup>e</sup> siècle. Construit en béton avec une façade moderniste à fenêtres industrielles larges, le bâtiment actuel chemise deux bâtiments plus anciens présentant un pignon et une façade sur la rue du Pont Chignon.



Le moulin de bourg l'Abbesse



La fonderie Cornillé - Havard



La minoterie Lechevallier



## 4.2. L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE

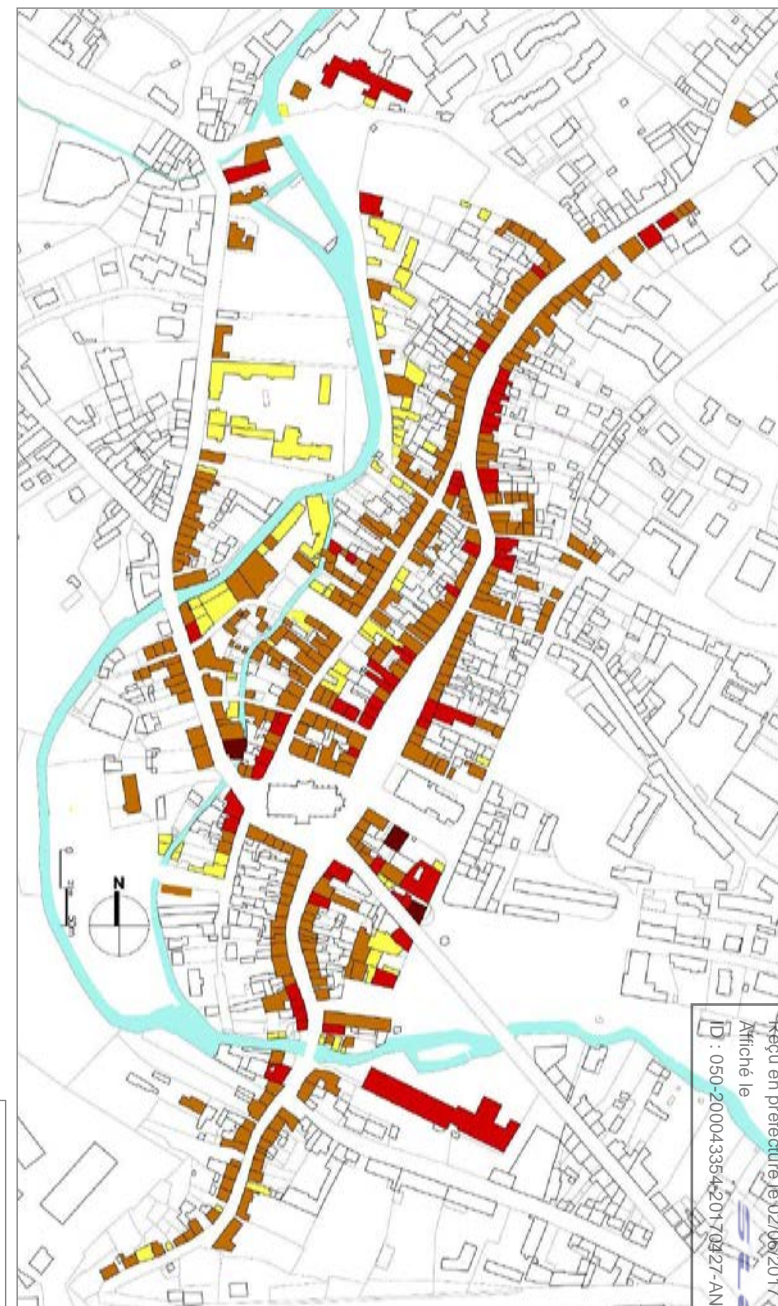
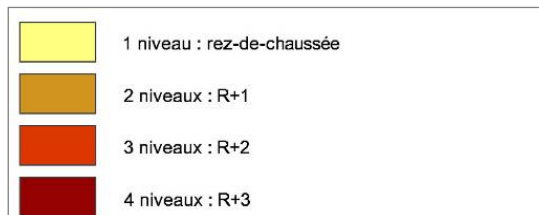
### 4.2.1. HAUTEUR DE BÂTI

Le bâti domestique de Villedieu comprend une grande majorité de maisons en R+1 combles habitables. Certaines maisons disposent cependant d'un niveau supplémentaire à l'instar des immeubles d'habitations et des hôtels. Les bâtiments plus hauts restent exceptionnels. Les bâtiments d'un seul niveau correspondent essentiellement aux annexes et garages.

Cette cohérence apparente en plan cache une grande variété des hauteurs de façades et un moutonnement des corniches et des couvertures due principalement :

- aux variations de surélévation du niveau bas,
- aux décrochements dus à la pente,
- aux hauteurs d'étages variées.

Si une hauteur moyenne en R+1+combles doit être globalement recherchée, la hauteur acceptable dépendra évidemment des invariants géographiques et des bâtiments voisins. La variété des hauteurs de corniche rythmée à la parcelle devra être également recherchée.



Plan des hauteurs de bâti

#### 4.2.2. DATATION APPARENTE ET RÉELLE DU BÂTI

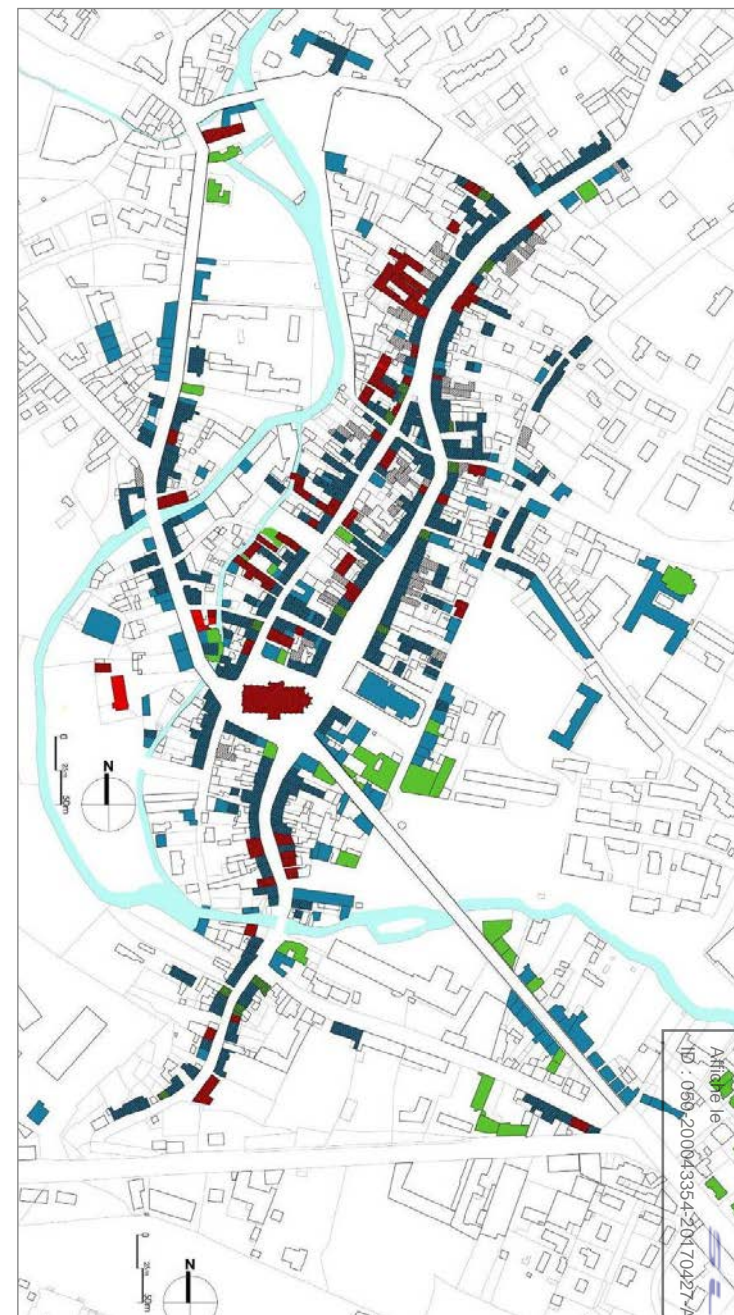
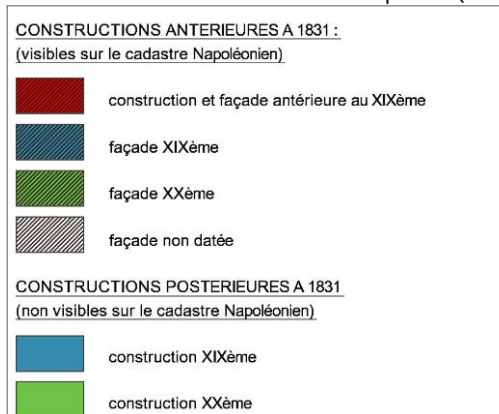
La carte suivante croise la datation apparente des façades principales des bâtiments (en couleur) avec le fond bâti du cadastre napoléonien (rayures). Différents conclusions peuvent être tirées de cet exercice :

- **une ville au visage globalement XIX<sup>e</sup> siècle** très homogène (en bleu) dans le centre historique et les faubourgs, avec ponctuellement des témoins plus anciens manifestes (médiévaux, Renaissance ou de l'époque classique) et des constructions plus récentes notamment dans les extensions faubouriennes,

- **un corps de bâti en général antérieur** au cadastre napoléonien, présentant donc une forte présomption à être antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle dans le centre historique et les parties les plus anciennes des faubourgs cachées sous des façades remises au goût du jour au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce bâti ancien se révèle plus facilement dans les cours et passages où les façades ont été moins remaniées et où de nombreux vestiges anciens subsistent.

Une même façade XIX<sup>e</sup> siècle sur rue peut donc être en cohérence avec l'ensemble du bâtiment construit en une seule campagne ou bien dissimuler un bâti plus ancien (cas le plus fréquent dans le cœur historique).

L'image globale à valoriser au travers l'AVAP est le Villedieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui est parvenu jusqu'à nous. Cependant, cette perspective ne doit pas faire fi du Villedieu classique et surtout pré-classique qui doit être mis en valeur notamment dans les cours et les arrières visibles. La vigilance sera donc accrue dans les parties de bâti hachuré sur le plan (bâti antérieur au cadastre napoléonien).



Plan des datations apparentes et réelles du bâti

### 4.2.3. TYPOLOGIE ET MUTATIONS DES REZ-DE-CHAUSSÉE

La première carte correspond à la typologie architecturale des rez-de-chaussée, elle comprend trois catégories :

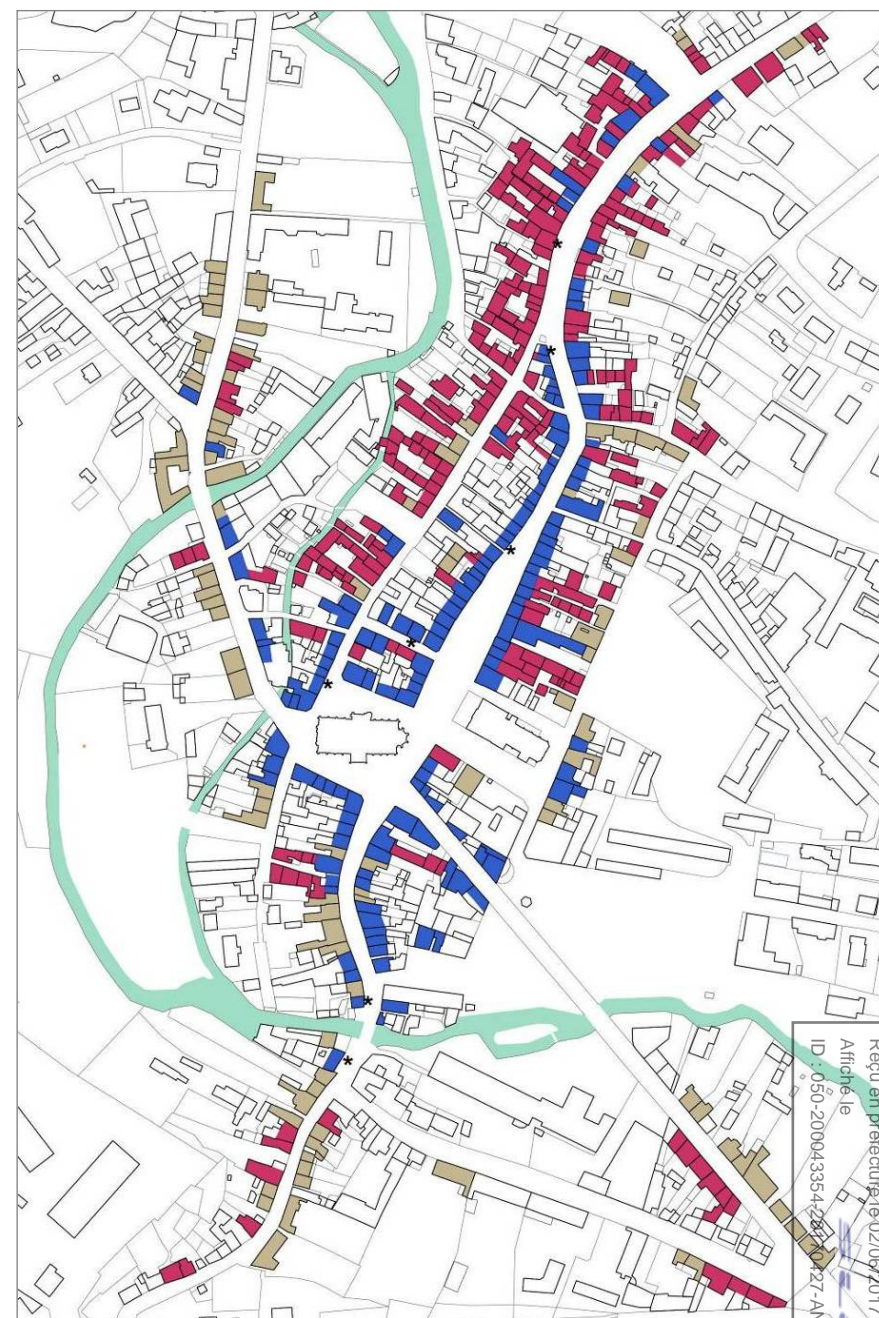
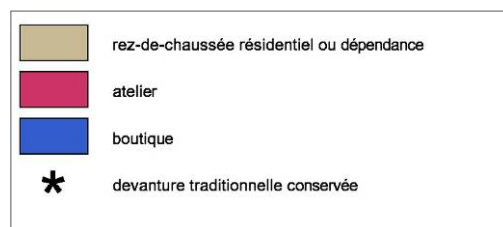
- rez-de-chaussée avec atelier,
- rez-de-chaussée avec boutique,
- rez-de-chaussée strictement résidentiel

La carte met en évidence plusieurs aspects :

- Villedieu est une ville d'artisans et de commerçants. Les constructions strictement résidentielles sont peu nombreuses et rejetées dans les faubourgs.

- La ville est spécialisée géographiquement. Les ateliers sont plus nombreux dans la partie nord et nord-ouest de la ville sur rue qui comprend les cours les mieux constituées (rue du général Huard de part et d'autre, rue docteur Havard côté ouest). Les ateliers aux activités nuisantes et polluantes étaient localisés en aval de la ville, tout comme le l'hôpital.

- Le tissu commerçant est essentiellement concentré autour des espaces publics majeurs (place de la République et place des chevaliers de Malte) en se prolongeant de part et d'autre, le long de l'axe historique (rue Carnot, rue Gambetta).



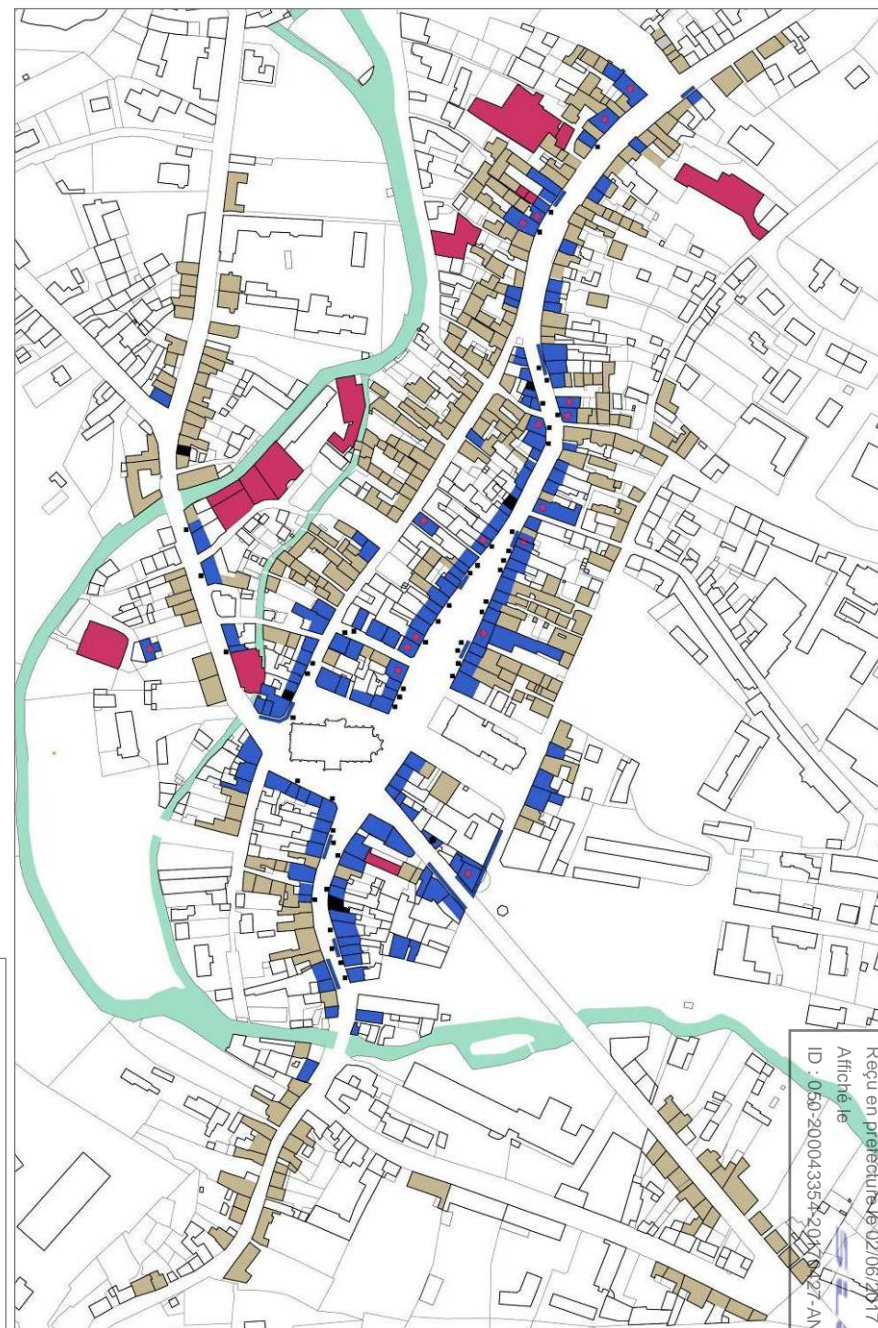
Affectation actuelle des rez-de-chaussée

La deuxième carte, à confronter à la première, illustre l'occupation actuelle des rez-de-chaussée.

Elle fait apparaître :

- une grande permanence du tissu commerçant encore très dynamique, voire étendu à quelques ateliers. Les boutiques vacantes sont rares. Cette stabilité d'usage ne doit pas oblitérer les importantes transformations des rez-de-chaussée commerciaux qui n'ont plus rien en commun avec les boutiques traditionnelles et se sont souvent complètement dissociées des architectures,
- une disparition complète de l'activité artisanale des cours et des ateliers sur rue avec, pour corollaire, une augmentation de l'implantation résidentielle en rez-de-chaussée même si une partie des anciens ateliers, notamment sur cour, est davantage occupée par des dépendances domestiques que réellement habitée,
- une rémanence du passé artisanal dans le tissu urbain au travers de quelques ateliers délocalisés dans des hangars de grandes dimensions, des activités commerciales et touristiques liées à l'artisanat local.

Au-delà des changements d'usage des rez-de-chaussée, il convient de conserver les caractéristiques architecturales des typologies d'origine. Les anciens ateliers doivent rester lisibles dans la ville et dans les cours et ne doivent pas être banalisés. De même, les caractéristiques des rez-de-chaussée commerciaux doivent être préservées.



Typologie des rez-de-chaussée

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le  
ID : 050-200043384-2017-ANNEXE2017\_079-CC  
68

#### 4.2.4. TYPOLOGIE DE L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE

L'essai de typologie de l'architecture domestique de Villedieu concerne le bâti visible depuis la rue et rencontré dans le centre ancien et les faubourgs en continuité de celui-ci. Le bâti donnant sur cour est traité dans le chapitre sur les cours.

La description fait ressortir les invariants qui confèrent, à chaque catégorie de constructions, sa spécificité et sa qualité patrimoniale (usage, localisation dans la ville, évolution historique, organisation de façade). En revanche, les matériaux et leur mise en œuvre, les ouvertures et les détails d'architecture n'étant pas spécifiques à un type d'habitat particulier, ils seront décrits dans un chapitre à part.

Les types d'architecture domestique repérés à Villedieu sont les suivants :

- les maisons de ville avec activité en rez-de-chaussée (commerce ou atelier),
- les maisons de ville à rez-de-chaussée résidentiel,
- les grandes demeures et maisons bourgeoises du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle,
- les immeubles d'habitation,
- les maisons et villas du XX<sup>e</sup> siècle.

## A. LES MAISONS DE VILLE AVEC ACTIVITÉ À REZ-DE-CHAUSSÉE

### Le type, l'occupation

Il s'agit des habitations sur rue avec un ancien atelier artisanal ou une boutique à rez-de-chaussée. Le logement à l'étage était occupé par l'artisan ou le commerçant. Parfois, il existe plusieurs ateliers de petites dimensions au rez-de-chaussée de la même maison.

### Localisation dans la ville

- Les maisons de commerçants se localisent le long des axes principaux orientés nord-est, sud-ouest et autour des espaces publics commerçants : rue du Général Carnot, place de la République, rue Gambetta, et dans la partie sud de la rue du Docteur Havard.
- Les maisons d'artisans (les ateliers en rez-de-chaussée étaient, le plus souvent, des batteries où étaient fabriqués les chaudrons) sont réparties sur le reste de la ville. Elles sont très nombreuses dans la rue du Docteur Havard, le long de la rue Gambetta et de part et d'autre de la rue du Général Huard et dans les rues secondaires, comme la rue Jacob ou la rue Lucette.

### Les époques

Les maisons avec activité à rez-de-chaussée correspondent au type d'habitat le plus ancien de Villedieu. C'est aussi celui qui a le plus évolué. Le parcellaire laniéré d'origine médiévale était, en effet, occupé par un bâti qui présentait un pignon sur rue et un faitage perpendiculaire à la rue. La façade était composée d'un soubassement en pierre formant rez-de-chaussée ou d'un rez-de-chaussée en pan de bois sur assise de pierre. L'étage, en pan de bois, était en encorbellement. Un chéneau recueillait les eaux de pluie. Un égout à ciel ouvert entre immeuble ou une ruelle permettait l'écoulement des eaux usées suivant la pente naturelle.

Les toitures ont été peu à peu inversées, puis les façades ont été remises au goût du jour à différentes périodes.

De cette période médiévale et Renaissance, on retiendra, en intérieur, des éléments de structures (murs de refend, quelques façades, planchers, escaliers et cheminées (fin du gothique ou Renaissance). Si certains vestiges sous les passages ou dans les cours attestent de ces transformations, très peu de bâtiments ont en revanche été conservés dans leur état pré-classique.

L'époque classique, mais surtout le XIX<sup>e</sup> siècle, ont marqué Villedieu. Les façades à pans de bois ont été démontées et remontées en pierre souvent en retrait de la façade initiale afin d'élargir les voies. Les fenêtres utilisées alors correspondaient aux canons de l'époque classique ou du XIX<sup>e</sup> siècle. Les charpentes ont également souvent été remaniées pour transformer les toitures à deux pans en combles à la Mansart plus habitables sous le Second Empire.

On repère quelques façades remises au goût du jour au XX<sup>e</sup> siècle soit dans une architecture néogothique. Ces exemples sont toujours localisés sur un corps de bâti médiéval relativement noble ayant conservé des vestiges importants en façade sur cour.

### L'implantation, le gabarit

**Implantation** : à l'alignement sur rue. La maison donne sur une parcelle privative ou sur une cour commune. Dans le premier cas, elle est prolongée par une aile en retour occupant partiellement la largeur de la parcelle (A). Dans le second cas, si la maison occupe la parcelle centrale de la cour commune, sa façade arrière donne sur l'espace commun et la maison présente un passage sous bâti y donnant accès depuis la rue (B). Si la maison, enfin, occupe la parcelle sur rue latérale de la cour commune, elle est prolongée à l'arrière par une aile de même largeur que la maison sur rue (C).

**Hauteur** : R+1+combles, parfois R+2+combles

**Longueur de façade** : entre 6 et 8 mètres (largeur moyenne du parcellaire laniéré)

**Épaisseur de bâti principal** : 6 à 7 mètres

Le corps principal de la maison est quasiment de plan carré.

## L'organisation de la façade

La façade s'élève du sol au faitage. Les rez-de-chaussée d'activité font partie de la composition d'ensemble.

**REGISTRE 3 : comble habitable**  
- toit à deux pans ou à la Mansart  
- lucarnes superposées dans l'axe des baies ou positionnées entre deux baies

absence de corniche

**REGISTRE 2 : un ou deux étages carrés**  
- deux ou trois travées  
- fenêtres verticales  
- encadrement composé d'un appui non saillant, d'un linteau droit monolithe et de piédroits harpés

absence de bandeau entre étages  
corniche de la devanture marquant l'horizontale

**REGISTRE 1 : RDC d'activité :**  
commerce ou atelier  
- entrée commune à l'activité et à l'étage ou entrée indépendante du logement sur un côté  
- ouvertures plus larges qu'à l'étage  
- menuiseries en feuillure ou devanture applique  
- dans les deux cas, allèges sous les baes et piédroits latéraux

**FACADE MONTEE EN MOELLONS DE GRES  
NON ENDUIT ET ENCADREMENTS ET CHAINAGE  
EN PIERRE DE TAILLE GRANIT**





Maisons de ville avec commerces à rez-de-chaussée

Maisons avec commerce dont le corps de bâti date de la Renaissance avec une façade du XX<sup>e</sup> composée selon une écriture néo-Renaissance

VARIANTE DE MAISONS À CORPS DE BÂTI MÉDIÉVAL OU RENAISSANCE AVEC FACADES REMONTÉES AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE D'INSPIRATION MÉDIÉVALE OU RENAISSANCE





Maisons de ville avec anciens ateliers à rez-de-chaussée



Maison dont le corps de bâti date de la Renaissance avec une façade néo-Renaissance du XX<sup>e</sup> siècle

## B. LES MAISONS DE VILLE À REZ-DE-CHAUSSÉE RÉSIDENTIEL

### Le type, l'occupation

Il s'agit des habitations modestes ne présentant pas d'activité à rez-de-chaussée et une façade étroite sur rue.

### Les époques

Elles ont été bâties à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Localisation dans la ville

- de façon ponctuelle sur les axes les plus centraux (rue du docteur Havard par exemple),
- le plus couramment sur les axes moins centraux et dans les faubourgs (rue Jules Ferry, rue des écoles, rue du pont Chignon, rue des Hauts Pavés, rue du Général de Gaulle, etc.).

### L'implantation, le gabarit

**Implantation** : à l'alignement sur rue. La maison donne le plus souvent sur une parcelle privative, rarement sur une cour commune.

**Hauteur** : R+1+combles

**Longueur de façade** : entre 6 et 8 mètres (largeur moyenne du parcellaire laniéré)

**Épaisseur de bâti principal** : 6 à 7 mètres

Le corps principal de la maison est quasiment de plan carré.

La maison de ville sur parcelle étroite présente un gabarit en R+1+C de deux à trois travées semblable à celui des maisons d'artisans auxquelles elles se mêlent.

**L'organisation de la façade** : voir image ci-contre.

**REGISTRE 2 : comble habitable**  
toit à deux pans ou à la Mansart  
lucarnes superposées dans l'axe des baies ou  
positionnées entre deux baies

absence de corniche

**REGISTRE 1 : rez-de-chaussée et étage carré :**

- deux ou trois travées
- porte d'entrée axées ou sur un côté
- superposition et décroissance des baies
  - fenêtres verticales
- encadrement composé d'un appui non saillant, d'un linteau droit ou cintré segmenté monolithe et de piédroits harpés
- absence de bandeau entre étages
- corniche de la devanture marquant l'horizontale
- absence de soubassement marqué

**FACADE MONTEE EN MOELLONS DE GRES NON ENDUIT ET  
ENCADREMENTS ET CHAINAGE EN PIERRE DE TAILLE GRANIT**





Maisons de ville à rez-de-chaussée résidentiel à deux ou trois travées

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le 02/06/2017  
ID: 7650-2000-2017-ANNEXE2017\_079-CC

## UNE VARIANTE : LES MAISONS D'ESPRIT RURAL

### Le type, l'occupation

Il s'agit d'une variante de la maison résidentielle à l'alignement sur rue implantée sur un parcellaire non laniéré. Il s'agit des habitations modestes reprenant l'esprit des maisons de paysans incluses dans les longères. Elles en ont conservé le gabarit.

### Les époques

Elles datent le plus souvent des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Localisation dans la ville

- de façon ponctuelle sur les rues secondaires (rue des mouliniers, rue des écoles, etc.) où elles sont mêlées à un bâti d'accompagnement,
- sur les espaces vides qui ont gardé un caractère semi-rural (place du Pussoir Fidèle, place de la Perrière),
- dans les faubourgs où elles témoignent du bâti rural implanté le long des axes avant la période d'urbanisation.

### L'implantation, le gabarit

**Implantation** : à l'alignement sur rue

**Hauteur** : R+1+combles à faible hauteur d'étage



Maisons d'esprit rural

## LES GRANDES DEMEURES ET LES MAISONS BOURGEOISES

### Le type, l'occupation

Il s'agit des maisons bourgeoises de dimensions importantes et à l'architecture savante.

### Les époques

Elles ont été édifiées au XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Localisation dans la ville

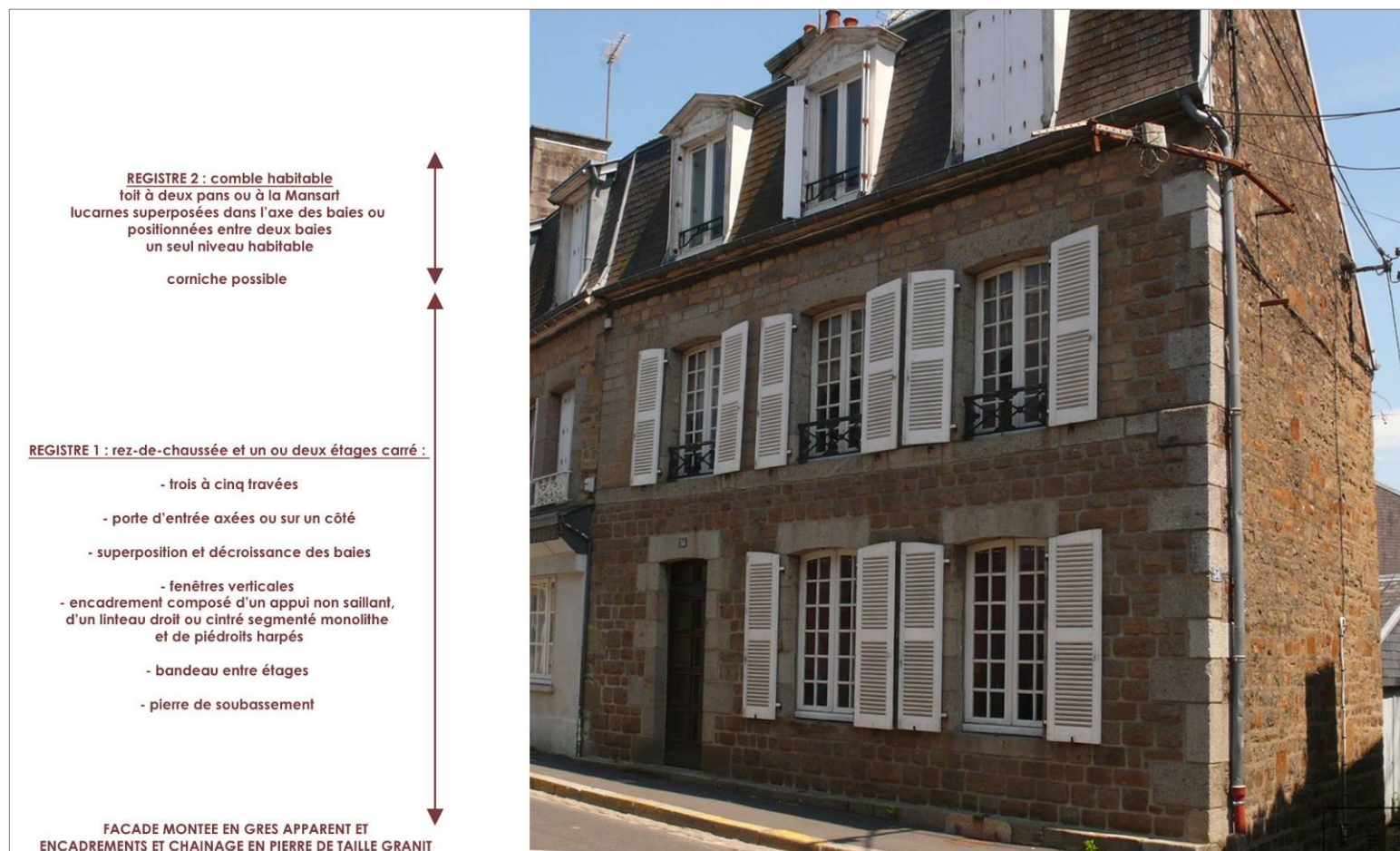
- de façon ponctuelle dans le tissu du centre,
- dans les faubourgs.

### L'implantation, le gabarit

Les maisons bourgeoises sont implantées soit à l'alignement sur rue, soit en retrait au milieu de larges parcelles. Elles présentent un gabarit en R+1+combles. La largeur de façade varie de 8 à 12 m pour une épaisseur de 7 à 9 m.

### L'organisation de la façade

Voir image ci-contre.



Maisons sur parcelles larges



Grandes demeures et maisons bourgeoises à l'alignement sur rue

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le  
ID : 050-20004-356-1-201704-27-ANNEXE2017\_079-CC



*Grandes demeures et maisons bourgeoises en retrait par rapport à la rue*

## C. IMMEUBLES D'HABITATION

### Le type, l'occupation

Immeubles de rapport avec le plus souvent un ou plusieurs commerces à rez-de-chaussée. On trouve également quelques immeubles avec des ateliers à rez-de-chaussée ou un rez-de-chaussée résidentiel.

### Localisation dans la ville

Les immeubles d'habitation sont localisés dans la partie sud de la ville, autour de la place des chevaliers de Malte, rue Gambetta, rue du Général de Gaulle. Ils ont été souvent implantés aux angles de rues afin d'asseoir la composition des embellissements urbains.

### Les époques

XIX<sup>e</sup> siècle.

### L'implantation, le gabarit

Les immeubles d'habitation présentent un gabarit en R+2+combles. La largeur de façade varie de 8 à 12 mètres pour une épaisseur de 8 à 10 mètres.

### L'organisation de la façade :

Voir image ci-contre.

**REGISTRE 3 : comble habitable**  
- toit à la Mansart  
- lucarnes superposées dans l'axe des baies ou positionnées entre deux baies  
- corniche en pierre de taille

**REGISTRE 2 : deux ou trois étages carrés :**  
- trois à cinq travées  
- superposition et décroissance des baies  
- fenêtres verticales  
- encadrement en pierre de taille moulurée comprenant un appui saillant,  
un linteau droit ou cintré segmenté,  
- mouluration et décroissement de cordons importants  
pilastres, bossage, traitement particulier de l'angle à pan coupé, bandeau marqué entre étages, ...)

**REGISTRE 1 : rez-de-chaussée d'activité :**  
commerce ou atelier  
- entrée des logements indépendante  
- ouvertures larges destinées à recevoir une devanture en applique,  
- piédroits marqués

FACADE MONTEE EN GRES APPARENT ET ENCADREMENTS, CHAINAGES ET MODENATURES EN PIERRE DE TAILLE GRANIT







Immeubles d'habitation

## D. LES MAISONS ET VILLAS DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE

### Le type, l'occupation

Constructions résidentielles du début du XX<sup>e</sup> siècle.

### Localisation dans la ville

Elles sont localisées essentiellement dans le quartier de la demi-lune.

### Les époques

XX<sup>e</sup> siècle.

### L'implantation, le gabarit

Les maisons et villa du XX<sup>e</sup> siècle sont implantées le long des rues des faubourgs, à l'alignement ou au milieu de leur parcelle au sein du lotissement de la rue Ernest Dufour. Elles sont devancées, dans ce cas, par une clôture basse en harmonie avec l'architecture de la maison.

### L'organisation de la façade

Les façades ont une organisation relativement libre. Elles peuvent être d'inspiration diverse (moderniste, néo-normande, néo-gothique). Les fenêtres sont généralement plus larges que les fenêtres traditionnelles. Les matériaux utilisés sont variés (pierre, enduit, béton peint, briques, etc.).



Maisons du début du début du XX<sup>e</sup> siècle

## 4.3. LES MATÉRIAUX ET L'ÉVOLUTION DES MODES CONSTRUCTIFS

### 4.3.1. LE BOIS

Le pan de bois avec remplissage en torchis enduit était très couramment utilisé avant le XVII<sup>e</sup> siècle, notamment à l'étage en encorbellement par rapport à un rez-de-chaussée en pierre.

Le chêne utilisé provenait des bois voisins appartenant, pour les plus proches, à la Commanderie. Les pans de bois ont presque tout été remplacés par des façades en pierre au XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite des nombreux incendies. Seuls deux exemples subsistent sur rue et ont été malencontreusement repris par un faux pan de bois en applique. Plusieurs étages en pans de bois enduits sont également conservés dans les cours et sur les passages piétons traversants.



*Exemples de pans de bois d'étage sur encorbellement*

Sur le bâti d'activité en bordure de cours d'eau, le bois est très présent, en structure, en bardage jointif ou à claire voie. Les linteaux et parfois les piédroits des percements des habitations modestes (portes, fenêtres, ateliers) sont parfois réalisés en bois en remplacement du granite.



*Bâtiment à structure bois*



*Linteaux et piédroits en bois*



*Essentage en bois*

### 4.3.2. LA PIERRE

La très grande majorité des façades de Villedieu est réalisée en pierre de plusieurs types :

- de la pierre de taille en granite utilisée pour le chaînage et les encadrements.

Le granite gris de Fougères supplante progressivement le granite blond de la région d'Avranches utilisé en encadrement jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

La pierre est taillée manuellement jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle puis mécaniquement. Son usage se développe alors jusqu'au Second Empire. Le granite est alors utilisé très abondamment en façade, mouluré et sculpté. Certaines façades sont montées totalement en pierre de taille. Cette mise en œuvre est réservée depuis le Moyen-Âge aux bâtiments remarquables.



Encadrement et piédroits antérieurs au XVIII<sup>e</sup> s. en granite roux



Encadrement du XVIII<sup>e</sup> s. en granite gris



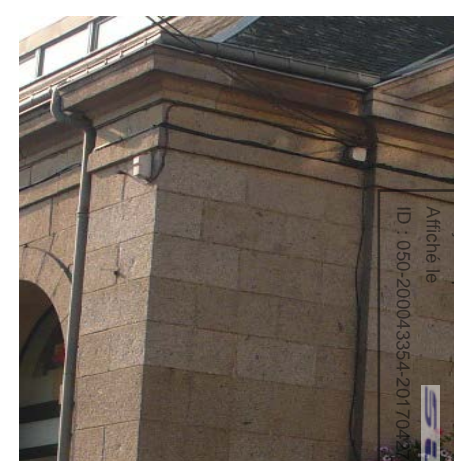
XIX<sup>e</sup> s. : généralisation de l'emploi du granite gris, mécanisation de la taille, mouluration et sculptures



Exemples antérieurs à la période classique de mise en œuvre de pierre de taille de granite en parement



Utilisation du granite gris sur les édifices publics du XIX<sup>e</sup> s. (hôtel de ville et halles) pour les parties ornementées et les parements



Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
 Reçu en préfecture le 02/06/2017  
 Affiché le  
 ID : 050-200043354-20170423  
 Affiché le 02/06/2017  
 84

### - des moellons utilisés en parement

Dans les murs de moellons, le grès – pierre la plus courante - y est mêlé au poudingue et au schiste trouvés également dans le sous-sol local.

Le schiste utilisé en plaquettes est relativement courant sur les façades médiévales montées, plus rare ensuite. Le grès se généralise progressivement, les parements s'homogénéisent. Les moellons sont de mieux en mieux équarris et assisés jusqu'à se rapprocher d'un appareillage de petit appareil sur certaines façades à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans tous les cas, les moellons sont assisés et présentent très peu de mortier de pose.



Evolution des parements : du moellon tout-venant au parement de petit appareil homogène.

### 4.3.3. LES ENDUITS ET LES JOINTOIEMENTS

Les parements de moellons ne recevaient pas d'enduit couvrant.

Les parements les plus anciens au moellonnage hétéroclite en termes de forme, dimensions et nature de pierre, étaient traités par un jointoiment très beurré, sans doute à base de terre couvrant en grande partie les pierres et qui a généralement disparu.

Les autres parements, plus récents, aux moellons équarris, étaient jointoyés avec des joints fins à la chaux aérienne.

Les rejointoiements récents sont souvent mal adaptés :

- les jointoiments relativement couvrants en ciment gris empêchant le mur de respirer présentant souvent une façon de faux appareillage,

- les jointoiments à la chaux blanche non mêlée à la terre qui dessinent trop nettement la forme des pierres sur les parements anciens au lieu de les beurrer et dont la teinte blanche contraste trop fortement avec celle des pierres,

- les jointoiments trop épais et parfois en débord, réalisés au ciment gris des pierres de taille et de moellons équarris.



Jointoiment grossier traditionnel recouvrant partiellement les parements de moellons tout-venant



Exemple de jointoiments à éviter

#### 4.3.4. LA BRIQUE

Son usage apparait au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle reste utilisée ponctuellement dans certains cas :

- en façade, sur les bâtiments d'activités et certaines façades d'architecture domestique,
- pour la réalisation d'encadrements d'ouverture,
- en remplissage de pan de bois,
- pour la mise en œuvre des cheminées.



*Encadrement et bandeaux alternant briques rouges et émaillées*

#### 4.3.5. LA TERRE

Elle était utilisée dans les torchis de remplissage des anciennes façades à pan de bois ou mise en œuvre en murs banchés mais également pour la réalisation des chapes de plancher coulées au dessus d'un lattis sur solivage mêlé à de la chaux et de la paille. Ces dispositions sont visibles au dessus de certains passages.

Elle entre également dans la composition des mortiers de pose des murs de clôture anciens.



*Mur de bâtiment agricole monté à la terre*

#### 4.3.6. LE MÉTAL

Le métal est traditionnellement utilisé dans la construction depuis le Moyen-Âge.

À Villedieu, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, on le repère essentiellement en second œuvre (feronnerie, serrurerie, quincaillerie) et en couverture (zinguerie des couvertures en ardoises, terrassons couverts en zinc).

Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, son utilisation se développe et s'étend aux menuiseries et à la structure. Des linteaux sont traités en métal en remplacement des linteaux traditionnels monolithes en granite.

Les huisseries des ateliers, bâtiments d'activité et devantures commerciales sont couramment réalisées en acier. Les bâtiments d'activités de moyenne et grande dimension présentent une charpente triangulée en acier à shed ou non.



Exemples d'utilisation de l'acier dans la construction (linteau et huisserie)

#### 4.3.7. LE BÉTON

Sur les bâtiments du début du XX<sup>e</sup> siècle pouvant présenter des parements de pierre traditionnel, le béton est utilisé ponctuellement pour ses qualités structurales et esthétiques. Il remplace le plus souvent les éléments monolithes en granite.



Exemple d'usage du béton sur des bâtiments du début du XX<sup>e</sup> siècle

## 4.4. LES PERCEMENTS

### 4.4.1. L'ÉVOLUTION DES FENÊTRES

Les fenêtres de Villedieu ont évolué au cours des siècles. Elles ont été agrandies et presque standardisées au XIX<sup>e</sup> siècle. Certaines de leurs caractéristiques ont cependant traversé les siècles :

- ouverture plus hautes que larges,
- encadrement en pierre de taille de granite composé d'un appui de baie non saillant, d'un linteau monolithes droit ou plus rarement délardé en arc segmenté, de jambages harpés.

Si les baies du XIX<sup>e</sup>me siècle prédominent largement dans le paysage urbain actuel, il est possible de retracer, à partir de quelques exemples, l'évolution de la fenêtre de Villedieu depuis le moyen-âge.

### 4.4.2. LA FENÊTRE MÉDIÉVALE ET RENAISSANCE

Elle est rare. Quelques baies ont été conservées dans les cours. Sur la rue, elles ont été, la plupart du temps, agrandies au XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### dimensions / proportions :

- taille réduite, plus haute que large

#### Encadrement :

- linteau en pierre granite monolithe chanfreinée parfois sculptée d'un motif d'accolade, quelques linteaux en bois avec arc de décharge subsistent,
- piédroits harpés en pierre de grès ou granite taillé manuellement et chanfreiné,
- appui de baie en granite sans débord

#### Menuiserie :

- en bois, rarement d'origine. Il existe quelques vestiges de menuiseries à meneaux et traverses.

#### Ferronnerie

- barreaux droits

### 4.4.3. LA FENÊTRE CLASSIQUE

Elle est relativement rare.

#### dimensions / proportions :

- taille importante correspondant à une hauteur d'étage importante, plus haute que large

#### Encadrement :

- linteau en pierre granite monolithe droit ou cintré segmenté
- piédroits harpés en pierre de granite taillée régulièrement,
- appui de baie en granite sans débord

#### Menuiserie :

- en bois à petit bois, rarement conservée.
- volet plein ou persienné

#### Ferronnerie : en fer forgé



Exemple de baie médiévale à traverse en pierre et barreaudage vertical



Exemple de baie classique à linteau segmenté, menuiseries en petits bois, garde-corps en fer forgé et volets persiennés en bois

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le 02/06/2017  
ID : 050-200-04338-2-2017-041-ANNEXE2017\_079-CC  
88



#### 4.4.4. LA FENÊTRE XIX<sup>E</sup> COURANTE

C'est la plus fréquemment rencontrée dans les rues de Villedieu.

##### dimensions / proportions :

- taille importante mais plus étroite que la fenêtre classique

##### Encadrement :

- linteau en pierre granite monolithe droit ou rarement cintré segmenté
- piédroits harpés en pierre de granite taillée mécaniquement. Souvent les pierres de harpages traversent les trumeaux pour harper également la fenêtre voisine ou le chaînage d'angle.
- une même pierre de linteaux peut couvrir deux ouvertures
- appui de baie en granite sans débord

##### Menuiserie :

- en bois à grands carreaux
- volet plein ou persienné

##### Ferronnerie

En fonte



Exemple de baies courantes du XIX<sup>e</sup> siècle à linteau droit, menuiseries à grands carreaux en bois, garde-corps en fonte et volets persiennés

#### 4.4.5. LA FENÊTRE SECOND EMPIRE

Elle est courante sur les immeubles d'habitations, les équipements et établissements commerciaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

##### dimensions / proportions :

- taille importante mais plus étroite que la fenêtre classique

##### Encadrement :

- linteau en pierre granite mouluré droit ou cintré segmenté
- piédroits harpés en pierre de granite taillée mécaniquement traitée en bossage
- appui de baie en granite mouluré en débord

##### Menuiserie :

- en bois à grands carreaux
- volets persiennés en bois ou persiennes métalliques se repliant en tableau

##### Ferronnerie

En fonte



Exemple de baie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à linteau mouluré, persiennes métalliques

#### 4.4.6. L'ÉVOLUTION DES BAIES D'ATELIERS

Les rez-de-chaussée sur rue et sur cour sont marqués par les percements des anciens ateliers qui sont organisés différemment de ceux des baies résidentielles de l'étage. Ces percements ont évolué au cours du temps.

- simples fenêtres de même proportion que celles de l'étage mais séparées entre elles et avec la porte d'entrée par de simples piédroits en pierre de taille sans trumeaux maçonnés afin d'apporter un maximum de lumière à ces rez-de-chaussée d'activité.

Les piédroits ainsi que les linteaux qui regroupent souvent plusieurs percements peuvent être en pierre de taille de granite ou en bois, pour les constructions les plus modestes, et également en béton pour les ateliers les plus récents,

- les baies d'ateliers s'élargissent et se différencient des baies d'étage. Les menuiseries sont spécifiques mais conservent une division marquant la verticalité des menuiseries des étages. Les baies sous toujours séparées entre elles par des piédroits.

- les façades de certains ateliers sur rue se rapprochent formellement des devantures commerciales en feuillure.



*Baies d'ateliers de proportion verticale séparées de la porte d'entrée par un piédroit en bois*



*Baies d'ateliers de proportion verticales séparées de la porte d'entrée par un piédroit en pierre de taille de granite*





*Baies d'ateliers de proportion carrée couvertes par un linteau commun en bois (à gauche menuiserie reprenant le rythme des menuiseries de l'étage à deux ouvrants et un fixe ou deux ouvrants et deux fixes latéraux, à droite, menuiseries neuves en rupture avec le rythme des menuiseries de la façade (deux ouvrants sans parties fixes, trop larges)).*



*Baies d'ateliers de proportion carrée couvertes par un linteau commun en béton. Ensembles menuisés marquant la verticalité en reprenant le rythme des baies de l'étage.*



*Percements d'ateliers présentant un ensemble menuisé s'apparentant à une devanture en feuillure*

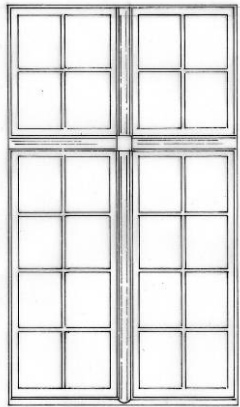


*Exemple de menuiserie bois ouvrants, deux fixes latéraux et une imposte fixe divisant une baie large d'atelier en rez-de-chaussée en cohérence avec le rythme des baies de l'étage.*

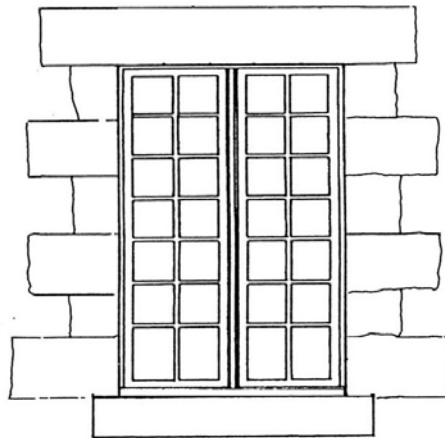
## 4.5. LES MENUISERIES

### 4.5.1. LES MENUISERIES DE FENÊTRES

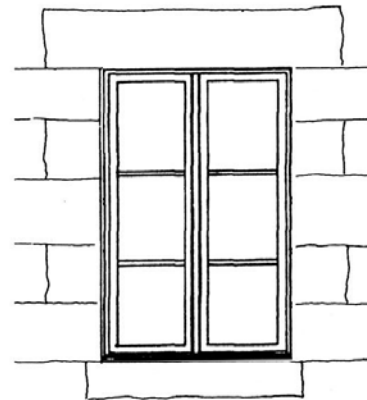
Les menuiseries traditionnelles des fenêtres de Villedieu sont en bois peint. Dans les fenêtres du XVIII<sup>e</sup> s., des menuiseries à petits bois ont été conservées. Les menuiseries les plus répandues correspondent aux baies du XIX<sup>e</sup> s.. Il s'agit de menuiserie à trois grands carreaux par vantail. Chaque carreau est plus haut que large. Les menuiseries à deux carreaux à une traverse haute, ainsi que les menuiseries grand-clair s'insèrent correctement dans les baies du XIX<sup>e</sup> s.



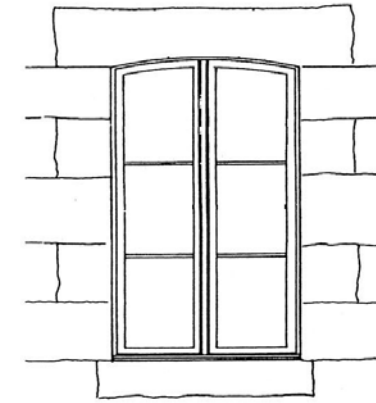
Menuiserie XVII<sup>e</sup>  
à traverse et  
meneau



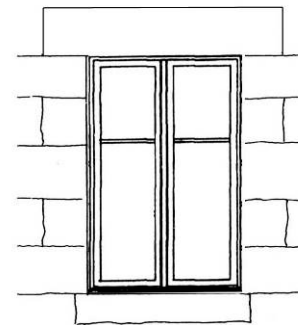
Menuiserie XVIII<sup>e</sup> à petits bois



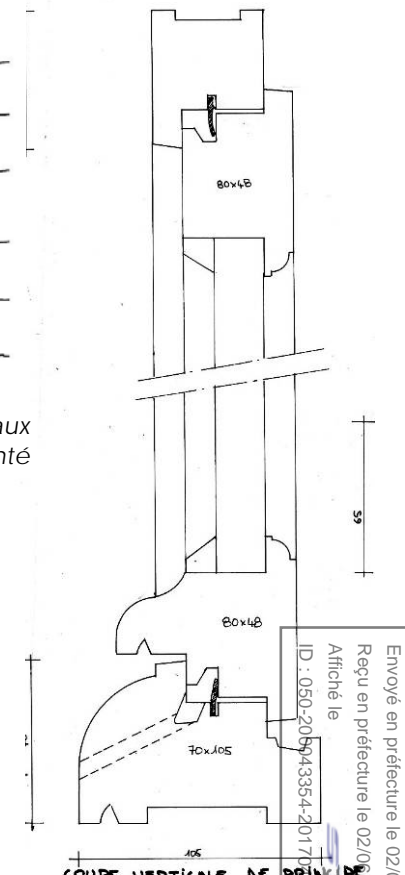
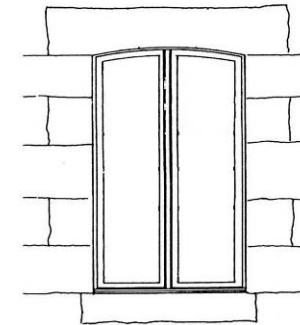
Menuiserie XIX<sup>e</sup> à grands carreaux  
sous linteau droit



Menuiserie XIX<sup>e</sup> à grands carreaux  
adoptant l'arc segmenté



Menuiserie à deux grands carreaux hiérarchisés et menuiserie  
grand clair s'insérant correctement dans des baies XIX<sup>e</sup>



COUPE VERTICALE DE MENUISERIE  
Section sur menuiserie  
XIX<sup>e</sup> courante



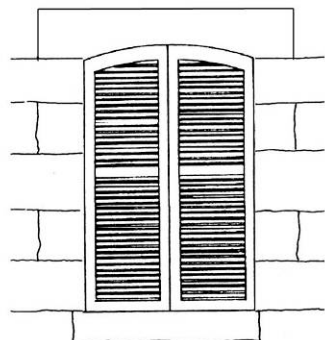
Vestige de menuiserie  
à traverse et meneau



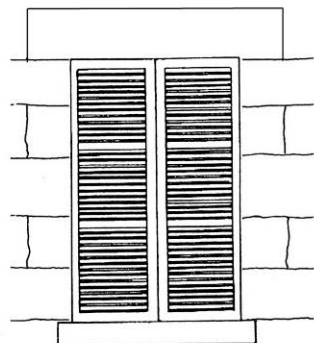
Menuiserie à guillotine dans une  
baie antérieure au XVIII<sup>e</sup>

Quand le linteau présente un profil cintré segmenté, la menuiserie adopte son profil. Les menuiseries antérieures au XVII<sup>e</sup> siècle à traverses ou meneaux ont, pour la plupart, disparu, à l'exception de quelques vestiges.

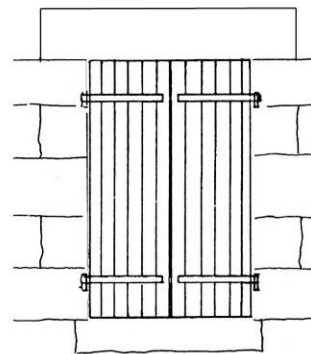
#### 4.5.2. LES CONTREVENTS



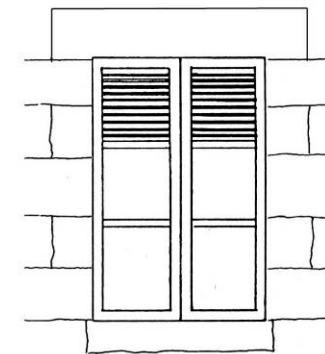
*Persienne en bois à deux traverses et profil cintré*



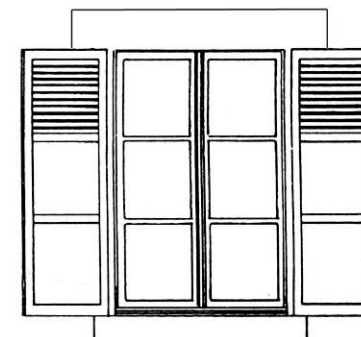
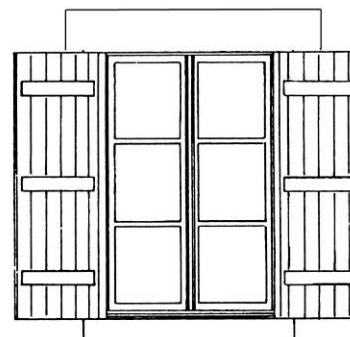
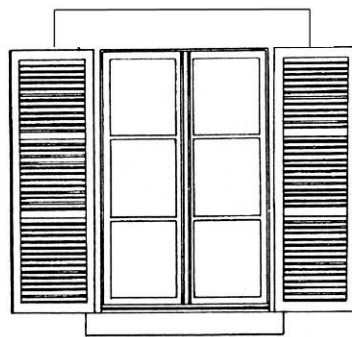
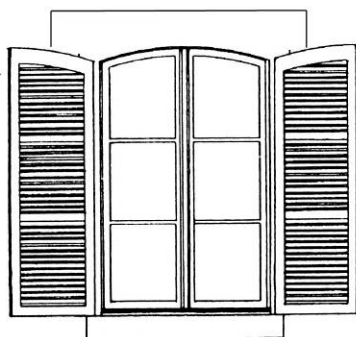
*Persienne en bois à deux traverses et profil droit*



*Volet plein en bois à pentures, et traverses intérieures*



*Volet en bois semi-persiennés à deux traverses*



Les contrevents traditionnels de Villedieu sont extérieurs en bois. On en trouve plusieurs types :

- les persiennes en bois. Ce sont les contrevents les plus courants, surtout aux étages. Ils ne présentent souvent qu'une traverse intermédiaire.
- les volets pleins en bois que l'on peut trouver à rez-de-chaussée et plus rarement à l'étage. Ils ne présentent pas d'écharpe.
- les volets en bois semi persiennés courant à rez-de-chaussée. Selon le nombre de traverses, ils peuvent présenter un tiers, la moitié ou deux tiers de leur surface en panneau plein.

Les ferrures sont peintes de la même teinte que les volets.

On repère ponctuellement des persiennes métalliques repliant sur les tableaux. Ils correspondent à une architecture de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

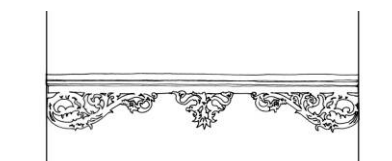
#### 4.5.3. LES FERRONNERIES

L'architecture de Villedieu ne présentant que peu de balcons et portes fenêtres, les ferronneries sont discrètes :

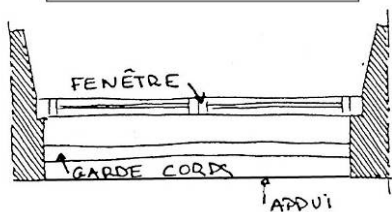
- des barreaudages et grilles en fer forgé sur certaines baies à rez-de-chaussée, soupiraux et sur des baies médiévales,
- des garde-corps à barreaudage droit vertical sur les escaliers extérieurs,



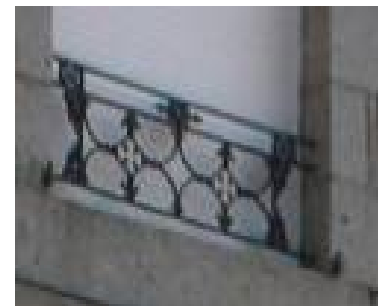
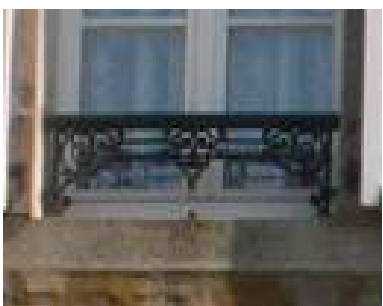
Persiennes métalliques se repliant sur les tableaux



Exemples de barre d'appui en fer forgé



Barre d'appui courante et implantation en tableau



Exemples contemporains à barreaudage droit s'adaptant aux fenêtres anciennes

Exemples de barres d'appui en fonte

- des garde-corps aux fenêtres. Les garde-corps du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle sont en fer forgé, ceux du XIX<sup>e</sup> siècle sont en fonte sous une simple barre d'appui en bois peint. Des exemples plus récents traités avec sobriété peuvent s'adapter sur des baies anciennes.



*Ouvrages en fonte : garde-corps de balcon et grille de porte d'entrée*



*Exemples de barreaudage en fer forgé sur ouverture renaissance et XIX<sup>e</sup>*



*Exemples de garde-corps d'escaliers en fer forgé*

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché au public le 20/06/2017  
VILLEDEU LES POÊLES  
AVAP  
NEXE2017\_079-CC

#### 4.5.4. LES PORTES D'ENTRÉE

##### Formes

Elles sont généralement de profil droit sous linteau de granit à l'exception de portes anciennes en plein cintre.

On trouve parfois une petite baie horizontale à barreaudage au-dessus du linteau de la porte.

Quand la porte est située en partie latérale de la façade sur rue, elle est souvent plus étroite que les fenêtres d'étage.

##### Menuiseries

- un vantail, parfois deux,
- portes à planches jointives
- portes à cadres, panneaux et moulures. Elles présentent une imposte fixe vitrée et/ou une partie haute de vantail vitré
- les portes sont dotées de ferrures, poignées, rosette ou boutons centraux.



Portes à un vantail à cadre panneaux et moulures surmontées d'une imposte fixe vitrée.



Portes à deux vantaux à cadre, panneaux et moulures surmontées d'une imposte fixe vitrée.

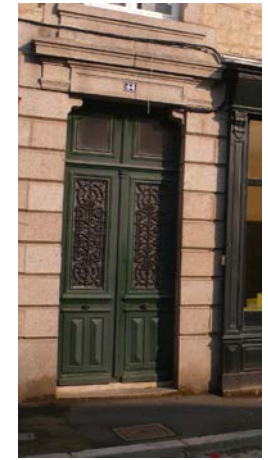




*Portes à planches larges et pentures  
avec ou sans oculi*



*Entrées surmontées d'une petite baie haute*



*Portes munies de grilles en fonte*

## 4.6. LES ESCALIERS ET EMMARCHEMENTS

Les emmarchements et les escaliers sont très nombreux et anciens. Ils sont implantés, soit sur la voie publique, soit dans les cours communes et remplissent plusieurs fonctions :

- seuil ou perron devant les portes d'entrée donnant accès aux rez-de-chaussée surélevés,
- escalier à une ou deux volées donnant accès aux logements du premier étage, ces escaliers hors œuvre ne sont pas couverts,
- emmarchements permettant de rattraper les problèmes de pente des espaces extérieurs publics ou privés (entrée des cours, rues escalières)

Les emmarchements sont en pierre granite monolithe et les volées droites posées sur des maçonneries de grès.

Les garde-corps sont en fer forgé composés d'une main courante, d'un barreaudage vertical.



Seuil et perron devant les portes des rez-de-chaussée



Volées d'escalier donnant accès au premier étage sur rue, cour ou sous passage

## 4.7. LES TOITURES

### 4.7.1. LES FORMES DE TOIT

Les toitures traditionnelles de Villedieu sont à deux pentes à 45°.

Les toits à la Mansart se sont développés sous le Second Empire alors que Villedieu connaissait un développement économique important et une croissance rapide de sa population. Il s'est imposé sur les constructions neuves mais également sur les maisons d'artisans et de commerçants auparavant couvertes à deux pans, et sur quelques maisons situées dans les cours communes.

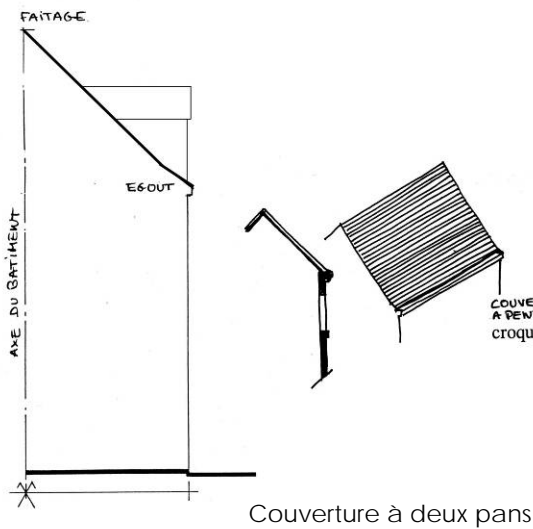
La transformation du toit à deux pans en couverture mansardée était destinée, bien sûr, à augmenter l'habitabilité des combles pour y loger les ouvriers ou commis, mais correspondait également à une mode qui mettait en scène la prospérité de l'artisan ou du commerçant.

En effet, les toits à la Mansart sont beaucoup moins nombreux sur l'habitat résidentiel non lié à une activité et souvent, la transformation du simple pan en brisis et terrasson ne concerne que la face visible, la face sur rue. La charpente traditionnelle de la couverture à deux pans est conservée et remaniée par l'ajout de pannes de brisis et jambe de force devant les arbalétriers.

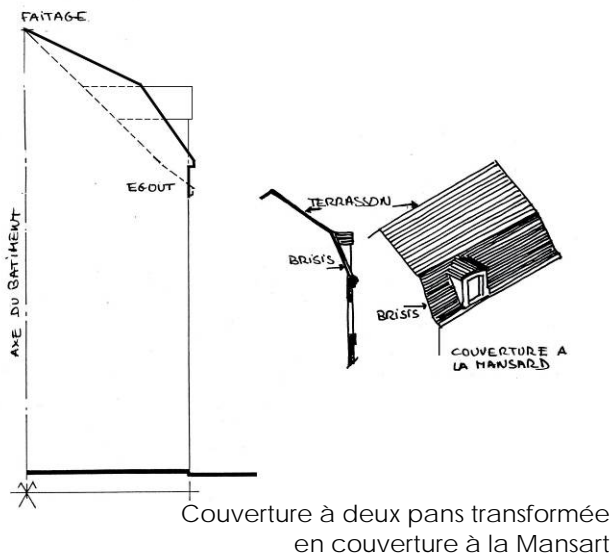
Les couvertures à deux pans « mansardisées » se distinguent par leur terrasson très pentu, se calant sur le faitage conservé. Les couvertures à la Mansart d'origine sur les bâtiments de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle présentent un profil très différent, proche d'un niveau carré optimisant l'habitabilité.



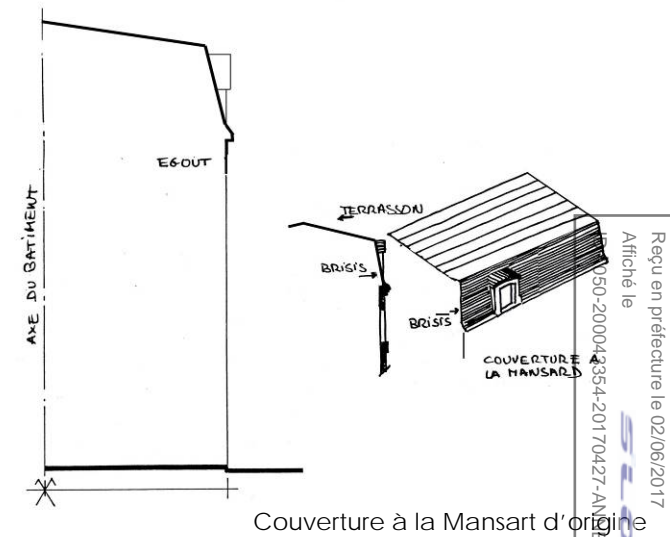
Couverture à deux pans antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle, entre deux toitures réaménagées en Mansart.



Couverture à deux pans



Couverture à deux pans transformée en couverture à la Mansart



Couverture à la Mansart d'origine

#### 4.7.2. LES MATÉRIAUX DE TOITURE ET LEUR MISE EN ŒUVRE

Les toits à deux pans et les brisis des toits à la Mansart sont réalisés en ardoises de petites dimensions. Aujourd'hui posées aux crochets, elles étaient à l'origine posées aux clous. Les faitages et arêtiers sont en zinc. En rive, la bande de zinc est couverte un rang sur deux par une ardoise.

Les terrassons sont en zinc ou en ardoises quand la pente le permet.

Sur les brisis, les ardoises sont souvent mises en œuvre de manière décorative : écailles, losangées, ...



#### 4.7.3. LES OUVERTURES DE TOITURE

Les ouvertures de toitures sont très fréquentes à Villedieu où le bâti présente des combles très habités. On les trouve de façon systématique sur les façades sur rue mais également sur les cours.

Au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, certaines toitures présentent des lucarnes-frontons maçonnées, caractéristiques de l'architecture bourgeoise du Cotentin.

Les autres lucarnes sont menuisées, peintes ou plus rarement chemisées de zinc.

Elles sont positionnées dans l'axe des fenêtres d'étage ou entre deux fenêtres parfois jumelées.

Il s'agit de lucarnes de devant (implantées au nu de la façade), de lucarnes rentrantes (intégrées dans le pan de toiture).

Les lucarnes engagées dans la maçonnerie au-dessous de la ligne d'égout sont très rares.

Sur le bâti antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle, les lucarnes menuisées, de faible largeur, proviennent de la transformation de fenêtres à engranger. Elles présentent, le plus souvent, un toit à capucine en débord, parfois un fronton. En l'absence de mur de dératellement, la fenêtre est posée sur une allège essentée en ardoise ou chemisée de zinc.

Au-dessus des façades du XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve des lucarnes à capucine sans débord, des lucarnes à fronton triangulaire puis cintrés surtout sur les toitures à la Mansart.

Les lucarnes sont couvertes en ardoises, y compris les jouées à l'exception des frontons surbaissés ou cintrés qui sont couverts en zinc. Les menuiseries des fenêtres de lucarnes présentent un vantail à grands, quatre ou six grands carreaux sans contrevents. On note également la présence de quelques châssis à tabatière sur les toits à deux pans non habitables.

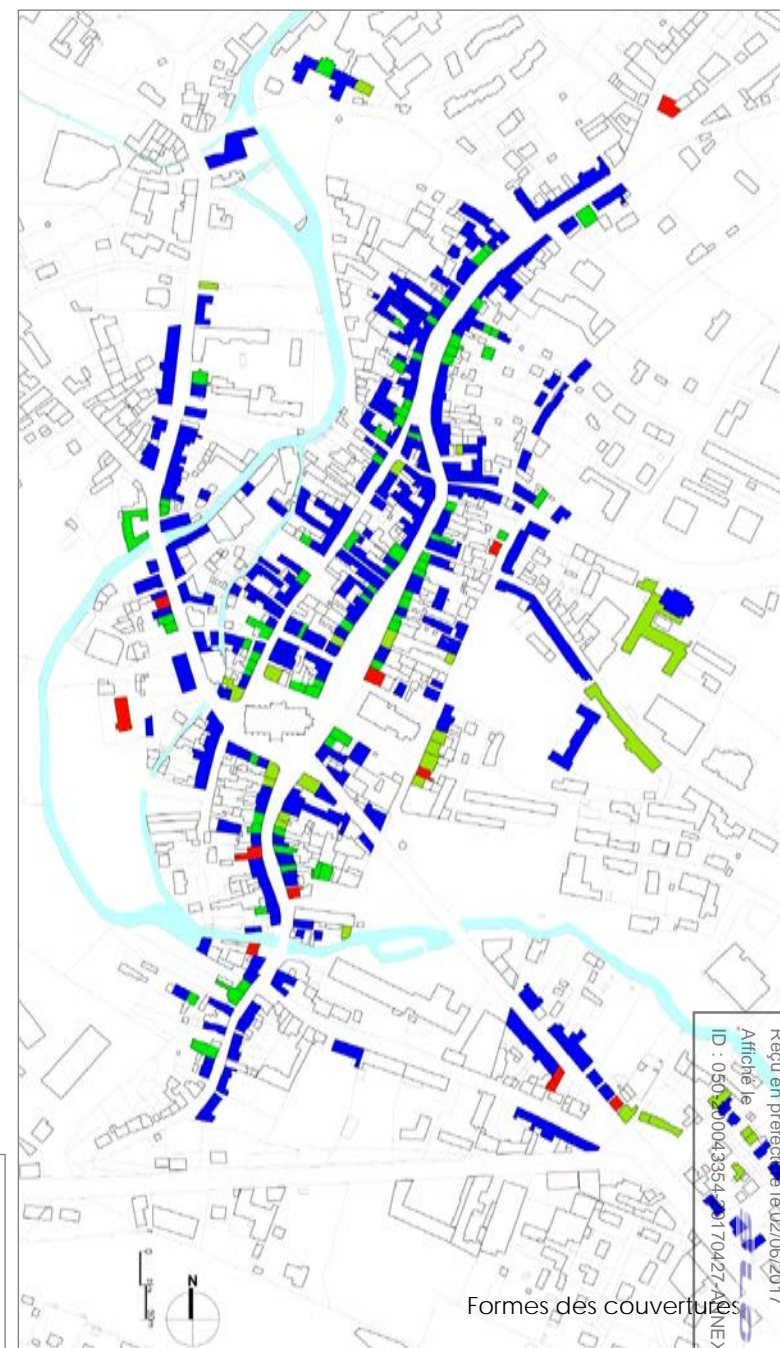
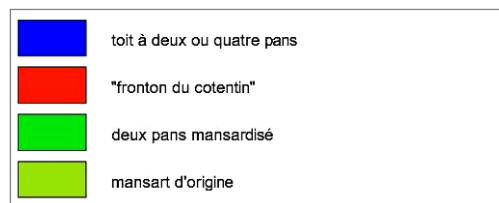


Lucarne-pignon du Cotentin

La couverture traditionnelle des maisons de Villedieu est le toit à deux pentes en ardoises jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, on compte plus d'1/3 de couverture à la Mansart. La carte distingue les toits à deux pans « mansardisés » et les toitures traitées à la Mansart dès l'origine (sur les constructions (fin XIX<sup>e</sup>).

La vigilance sera accrue sur les toits « mansardisés » qui sont susceptibles d'avoir conservé leur charpente de toiture à deux pans. Pour ce type de couverture, le retour à un toit à deux pans est possible.

L'alternance de toits à deux pans et de toits à la Mansart est une des caractéristiques de la ville de Villedieu.



Formes des couvertures

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
Reçu en préfecture le 02/06/2017  
Affiché le 02/06/2017  
ID : 050200043354-20170427-4  
NIE NE 2017\_079-CC



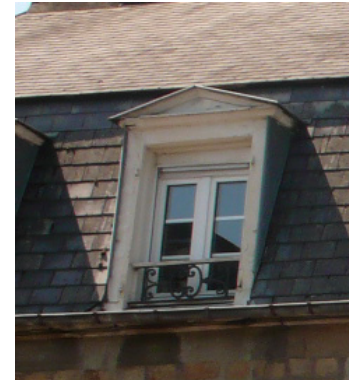
Anciennes lucarnes à engranger transformées ou non en fenêtres de toit à allège pleine



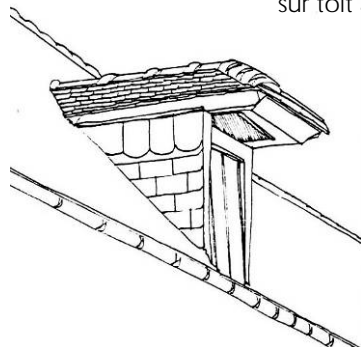
Lucarnes à capucine XIX<sup>e</sup> sur toit à deux pentes.



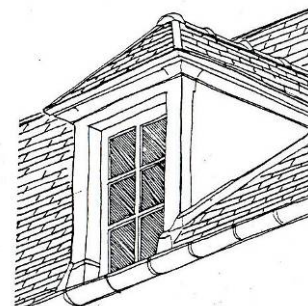
Lucarnes à fronton XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> sur toit à deux pentes.



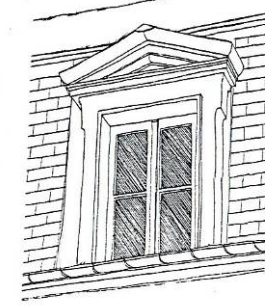
Lucarnes sur toit à la Mansart : à fronton surbaissé et cintré couvertes en zinc



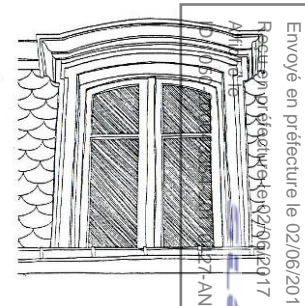
Lucarne à engranger avec débord



Lucarne à capucine



Lucarne fronton



Lucarne cintrée

#### 4.7.4. LES CHEMINÉES

Les cheminées sont implantées en pignon.

Elles peuvent être réalisées :

- en maçonneries de grès ou schiste chaîné ou non avec la pierre de taille de granite,
- en pierre de taille de granite,
- en brique.

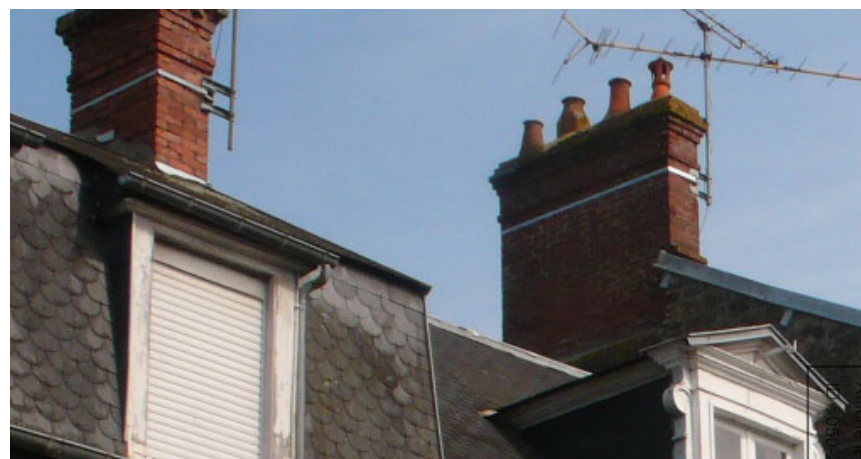
Les cheminées constituent parfois des indices de la présence d'un corps de bâti et notamment de murs pignons antérieurs aux façades du XIX<sup>e</sup> sur rue.



*Cheminées en pierre de taille ou maçonnerie antérieure indiquant la conservation de murs pignons antérieurs à la façade sur rue*



*Cheminées en maçonneries chaînée de pierre de taille de granite datant du XVIII<sup>e</sup> ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle*



*Cheminées en briques du XIX<sup>e</sup> siècle*

## 4.8. LES CLÔTURES ET PORTAILS

Les clôtures sur rue traditionnelles sont principalement constituées de murs maçonnés chaînés aux angles. Les rues principales présentant un bâti mitoyen, les murs sont davantage visibles :

- sur les passages traversants où ils sont bien conservés et créent un vrai front bâti
- dans les espaces d'anciens jardins inondables (rue de Taillemache, rue des quais,...) où ils ont été percés de nombreux portails récents.

Les murs maçonnés ne sont pas enduits. Ils sont simplement jointoyés à base d'un mortier de chaux et terre.

En raison de la forte déclivité, on note :

- un nombre important de murs soutient les terres de parcelles terrassées, bâties ou non.
- des murs dont l'arase est en forte pente. Dans ce cas, les assises de pierres restent quasiment horizontales et la pente peut être amortie par des ressauts successifs de l'arase.

Les murs sont couverts :

- de pierres plates,
- de glacis maçonnés,
- de briques,
- de chapes de mortier.

De nombreuses constructions annexes sont adossées aux murs de clôture. Certains exemples anciens ou récents montrent comment peuvent être intégrés ces éléments plus hauts que les murs de clôtures (pignons maçonnés, parties en essentage bois)

Les portes piétonnes à planches jointives sont couvertes par une pierre monolithe de granite.

Les portails et grilles anciens sont rares dans le centre-ville. On peut noter la clôture du manoir de l'ancienne Commanderie constituée d'un barreaudage en bois peints, entre des piles en maçonnerie et chaînage en granite.



*Murs de pierre de part et d'autre de passages traversants en pente*



*Exemples de murs maçonnés sur rue et cour*





Portails et clôtures en bois à panneaux pleins ou barreaudage droit en bois sur mur bahut.



Pile en pierre de taille



Porte piétonne à planches percées dans murs de clôtures



Portes et clôtures métalliques barreaudage droit



Murs de clôture en pierre avec bâtiments annexes adossés

## 4.9. LES DEVANTURES

Les devantures traditionnelles de Villedieu sont de deux types.

Les **devantures en feuillure** sont assez rares pour les commerces et sont davantage réservées aux ateliers des activités.

Elles se caractérisent par une pose dans l'épaisseur des tableaux, laissant visible la façade maçonnée du sol à la ligne d'égout. Les baies sont prises entre les murs de refend et les piles intermédiaires de la façade et reposent sur l'allège maçonnée.

Les devantures en feuillures sont composées d'éléments pleins ou vitrés menuisés en bois ou métal. Les allèges maçonnées ou en pierre de taille moulurée (très caractéristiques de Villedieu et dont quelques exemples nous sont parvenus) participent de l'architecture de la façade.

Les **devantures en applique** sont les devantures traditionnelles des commerces. On en trouve également quelques exemples sur les ateliers d'activités artisanales non polluantes installées sur rue.

Elles sont constituées d'un ensemble menuisé appliqué sur la façade du bâtiment. Jusque dans les années 1960-70, l'ensemble menuisé reprend les critères de composition de l'architecture classique, à savoir : soubassement, piédroit, entablement et corniche, division des baies.

La composition est la suivante :

- allège menuisée ou, dans le cas de Villedieu, allège en pierre de taille moulurée ou en maçonnerie rapportée à l'avant de l'allège structurelle,
- habillages de piles fixes ou ouvrants pour masquer le système d'occultation quand celui-ci se déploie horizontalement (grilles ou panneaux repliables),
- habillage du linteau plus ou moins saillant coffrant le système d'occultation si celui se déploie horizontalement (volet roulant ou grille, panneaux coulissants).



*Devantures en applique sur allège maçonnée*



*Devantures en applique sur allège en pierre de granite moulurée rapportée*



*Devantures en applique de boutiques avec allèges pleines menuisées et huisseries fines en bois et métal*

## Les menuiseries et huisseries

Les devantures en applique ou en feuillure peuvent être en menuiseries en bois ou réalisées en panneaux et profilés acier.

La devanture est composée verticalement et horizontalement, hiérarchisée. Si le rythme plein / vide ne reprend pas forcément exactement celui de l'architecture de l'étage, il est établi harmonieusement avec lui. Les piédroits latéraux et le rythme parcellaire sont toujours respectés.

Quel que soit le principe de mise en œuvre, la baie libre et la porte sont divisées verticalement et horizontalement selon des modes et pratiques en évolution constante allant du « tout vitré » à l'expression plus classique des petits bois.

## Les protections solaires et la signalisation commerciales

La protection solaire était constituée traditionnellement de stores bannes correspondant à une longueur prise entre piles ou entre extrémités des habillages verticaux.

La signalisation commerciale était constituée :

- d'une enseigne à plat en lettres peintes puis, ultérieurement, découpées sur le coffre saillant supérieur, sous la corniche ou sur l'entablement,
- d'une enseigne perpendiculaire, dite en drapeau, qui était l'expression symbolique de l'activité. Il s'agissait souvent d'un panneau plein peint ou d'une expression graphique à plat, découpée ou en volume.

La présence, le nombre, la hauteur, la saillie ont, de tout temps, été réglementés. Les textes étaient rares et de taille réduite.

Les enseignes drapeaux ou à plat n'étaient jamais éclairées jusqu'à une époque récente.

## L'évolution récente de devantures

Les photos du début du XX<sup>e</sup> siècle montrent une grande cohérence de facture des devantures commerciales qui participaient à la valeur d'ensemble de l'espace urbain. L'adoption de principes communs (menuiseries peintes dans un camaïeu de teintes sombres, stores en toile blanche, sobriété des moulures et corniches, ...) n'empêchait pas l'identification commerciale de chaque boutique.

L'évolution récente des devantures et la rupture formelle avec les devantures traditionnelles est dû au fait que les décorateurs – agenceurs ont été supplantés par des miroitiers ayant des bureaux d'études, fabricants et poseurs en interne.

L'absence de culture architecturale se traduit par :

- l'absence de composition intégrant la qualité ou la typologie architecturale de l'immeuble,
- une absence de vocabulaire commun entre les devantures,
- une prolifération de matériaux et de matériels.

Les devantures repérées en tant que patrimoine doivent être conservées en tant que témoignages. Elles doivent servir de référence aux projets de devantures actuelles.



*Devantures en applique d'ateliers boutiques avec allèges pleines menuiseries*



*Devanture en fonte*



Autres exemples de devantures en applique avec allèges pleines en granite droites ou moulurées

Envoyé en préfecture le 02/06/2017  
 Reçu en préfecture le 02/06/2017  
 Affiché le  
 ID : 050-20004-335-4-20170427-7